

Université Abderrahmane MIRA de Bejaia
Faculté des Sciences Economiques, Commerciales et des Sciences de Gestion
Département des Sciences de Gestion



Mémoire de fin de cycle

En vue l'obtention du Diplôme de Master en Sciences de Gestion

Option : Finance D'entreprise (FE)

Thème

Le choix de mode de financement d'exploitation
Cas de l'entreprise CFCE Sétif

Réalisé par :

❖ Mr. ABERKANE Fateh

Encadré par :

M^{me}. Ghanem

Année universitaire 2019 /2020

Remerciement

Tout d'abord, je voudrais remercier tous les professeurs et directeurs de faculté des sciences économiques, commerciales et des sciences de gestion de l'université Abderrahmane Mira de Bejaia. Ceux qui ont accompli la tâche délicate du cours de cette étude, et j'adresse également mes sincères remerciements et mes remerciements infinis au ma professeur madame Ghanem Yasemina qui m'a honoré en examinant ce modeste travail et en participant à la défense de ce mémoire. Je tiens vraiment très à vous remercier parce que je suis vraiment très chanceux d'être le superviseur de mon mémo. Je remercie également tous ceux qui m'ont fourni toute l'aide et l'assistance, et je remercie dieu tout-puissant avec lequel les bénédictions et la justice ont été accomplies.

Fateh Aberkane

Dédicace

Je dédie ce modeste travail à :

Ma mère :

Aucune dédicace ne saurait exprimer l'affection et l'amour que j'éprouve envers toi, puisse ce travail être la récompense de tes soutiens moraux et sacrifices.

Mon père :

Puisse ce modeste travail constituer une légère compensation pour tous les nobles sacrifices que tu t'es imposé pour assurer mon bien être et mon éducation.

Mes frères et sœurs :

Tous mes frères et sœurs, jeunes et vieux, et toute ma famille.

Ma femme :

Aitouche Chanaze

A tous mes cousins, cousines.

Résumé

Le financement d'exploitation joue un rôle fondamental dans le processus de développement économique et social par leur contribution à la croissance et à la création de l'emploi. Néanmoins, leur financement est une question cruciale puisqu'elles doivent se doter des moyens financiers indispensables qu'ils soient internes ou externes, afin d'atteindre l'équilibre financier. L'autofinancement s'agit d'un programme interne d'une stratégie de l'entreprise et il nécessite une excellente trésorerie et aussi une très grande rentabilité. Il représente l'un des facteurs clé de l'évolution d'une entreprise, avec ses contraintes et limites. L'objet de cette recherche est d'évaluer la politique financier de l'entreprise et mettre en évidence les modalités de financement des entreprises a caractères d'exploitation.

Sommaire

Liste des figures.....	i
Liste des tableaux.....	ii
Liste des Abréviations	iii
Introduction générale.....	1
Chapitre 1 - Le financement des entreprises	
Introduction	4
Section I : L'entreprise et le financement	
I.1 Définition de l'entreprise.....	5
I.2 Les typologies de l'entreprise.....	5
I.2-1 Classifications selon les critères économique.....	5
I.2.1.1 Classification selon la taille.....	5
I.2.1.2 Classification selon la nature d'activité.....	6
I.2.2 Classification selon les critères juridiques	6
I.2.2.1 L'entreprise privée.....	6
I.2.2.2 L'entreprise publique.....	6
I.3 Définition du financement des entreprises	7
I.4 Les besoins de financement d'une entreprise.....	7
I.4.1 Un besoins de financement à long terme.....	8
I.4.2 Un besoins de financement à court terme.....	8
Section II : Les différents types de financement	
II.1 Le financement de cycle d'exploitation.....	9
II.1.1 Notion préliminaire.....	9
A)- Le cycle d'exploitation	9
B)- Le fonds de roulement normatif.....	10
C)- La détermination du fonds de roulement normatif.....	11
D)- L'intérêt de la décomposition des postes en temps.....	11
II.1.2 La conversion d'élément de l'actif circulant.....	12
A)- L'escompte.....	12
B)- La stratégie d'affacturage.....	13
II.1.3 Les autres modes de financement des besoins d'exploitation.....	13
A)- Le recours aux crédits fournisseurs.....	13
B)- Le financement de trésorerie.....	14

II.2 Le financement de cycle d'investissement.....	15
II.2.1 L'investissement.....	15
A)– Définition de l'investissement.....	15
B)– Définition économique de l'investissement.....	15
C)– Définition financières de l'investissement.....	16
D) – Définition comptable de l'investissement	16
II.2.2 Typologie des investissements.....	16
A)- Classification par leur nature.....	16
B)- Classification par leurs objectifs.....	16
C)- Classification par leurs familles.....	17
II.2.3 Les caractéristiques des investissements.....	17
A)- Les dépenses d'investissement	17
B)- Les recettes nettes (cash-flows net).....	18
C)- La durée de vie.....	18
D)- La valeur résiduelle de l'investissement.....	18
Section III : La situation des quasi-fonds propres	
III.1 Définition des quasi-fonds propres.....	19
III.2 La composition et l'objectif des quasi-fonds propres.....	20
III.2.1 Les comptes courants d'associés bloqués	20
III.2.2 Les prêts subordonnés.....	22
III.2.3 Les titres hybrides de types obligataires.....	27
III.2.4 Les obligations convertibles	28
III.2.5 Les autres titres hybrides de forme obligataire.....	30
Conclusion	34
Chapitre 2- Les modalités de financements et les crédits	
Introduction	37
Section I : Les modalités de financements	37
I.1 Le financement interne.....	37
I.1.1 L'autofinancement.....	38
I.1.2 La cession d'actif.....	41
I.1.3 La mise en réserve du résultat de l'exercice.....	41
I.1.4 L'augmentation de capital.....	41
I.2 Le financement externe.....	44
I.2.1 Le financement direct.....	45

A)- Le marché financier	45
B)- Le marché monétaire.....	54
I.2.2- Le financement indirect : la finance bancaire	56
A- La problématique de l'intervention des banques.....	57
B- Les objets à financer.....	57
C- Les produits de financement	58
Section II : Les typologies de crédits	
II.1 Définition de crédit.....	59
II.2 Le rôle de crédit.....	59
II.3 Les caractéristiques du crédit	60
II.3.1 La confiance	60
II.3.2 La durée.....	60
II.3.3 Le risque.....	61
II.3.4 La rémunération et les conditions financières du crédit	61
II.4 Les différents types de crédit	62
II.4.1 Les crédits d'exploitations.....	62
Conclusion.....	81
Chapitre 3- Montage et étude du dossier de crédit	
Introduction	82
Section I- Etude préliminaire.....	82
I.1. Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation.....	82
I.1.1. Une demande écrite de l'entreprise	83
I.1.2. Les documents juridiques et administratifs	83
I.1.3. Les documents économiques	83
I.1.4. Les documents comptables et financiers	84
I.1.5. Les documents fiscaux et parafiscaux	85
I.1.6. Les documents commerciaux	85
I.1.7. La visite sur site	86
I.1.8. Le compte rendu sur site	86
I.2. Identification du demandeur de crédit et de son environnement.....	87
I.2.1. Les moyens permettent la collection d'information	87
I.2.1.1. L'entretien avec le client	87
I.2.1.2. La consultation du service renseignements commerciaux	87
I.2.1.3. La consultation des renseignements bancaires	87

I.2.1.4. L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise	88
I.2.2. Identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement	88
I.2.3. Relation entre le bailleur de fonds ou un confrère et le demandeur de crédit .	89
I.2.3.1. L'ancienneté de la relation	89
I.2.3.2. L'importance des mouvements confiés.....	90
I.2.3.3. Le niveau d'utilisation de crédits octroyés	90
I.2.3.4. Les incidents de paiement	90
Section II- Etude financière	
II.1.L'analyse financière d'une entreprise.....	91
II.1.1. Elaboration et appréciation du bilan financier	91
II.1.1.1. Passage du bilan comptable au bilan financier	91
II.1.1.2. Présentation du bilan financier	95
II.1.2. Calcul et appréciation des valeurs structurelles	98
II.1.2.1- le fonds de roulement (ratio de structure)	99
I.1.2.2- besoin en fonds de roulement	100
I.1.2.3- La trésorerie	101
II.1.3. Retraitement et évaluation des soldes intermédiaires de gestion	101
II.1.3.1. L'analyse financière du compte du résultat	101
I.1.3.2- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG)	102
I.1.4 – Calcul et interprétation des ratios	104
II.2. Évaluations du projet et la décision finale	106
II.2.1- Analyse de la viabilité	106
II.2.1.1- L'analyse de secteur d'activité	106
II.2.1.2- L'analyse commerciale	107
II.2.2- La prise de décision	107
Conclusion	108
Conclusion générale.....	109
Bibliographie.....	111

Liste des Figures

Figure 1.1 : Le cycle d'exploitation.....	10
Figure 1.2 : Quasi-fonds propres.....	20
Figure 1.3 : Les obligations convertible.....	30
Figure 2.1 : Les différents modes de financement.....	37
Figure 2.2 : La formation de l'autofinancement.....	40
Figure2.3 : Le financement externe	45
Figure 2.4 : Les acteurs du marché monétaire	55
Figure2.5 : Les crédits d'exploitation.....	62
Figure 2.6 : Allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire d'une facilité de caisse.....	63
Figure 2.7 : Allure d'un compte courant d'un client bénéficiaire d'un découvert.....	64
Figure2.8 : Le circuit escompte commercial.....	67

Liste des tableaux

Tableau 1.1 : Les titres participatifs.....	26
Tableau 1.2 : Les Océanse et des Orane	32
Tableau 2.1 : Avantages et inconvénients du financement interne	43
Tableau 2.2 : Comparaison entre les actions et les obligations	54
Tableau 3.1 : Schéma générale du bilan financier	96

Liste des abréviations

PME : Petite et moyenne d'entreprise

TPE : Très petite entreprise

EURL : Entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée

SARL : Société à responsabilité limitée

SPA : Société par action

TVA : Taxe sur la valeur ajoutée

BFRE : Besoin en fonds roulement d'exploitation

BFR : Besoin en fonds roulement

CA HT : Chiffre d'affaire hors taxe

K : Coefficient de proportionnalité

TE : Temps d'écoulement

CS : Coefficient de structure

TP : Titre participatif

TS : Titre subordonné

TSR : Titre subordonné remboursable

TSDI : Titre subordonné à durée indéterminée classique

TSBSTP : Titres subordonnés à bons de souscription de titres participatifs

TSBCI : Titres subordonnés à bons de souscription de certificats d'investissement

TSBSO : Titres subordonnés à bons de souscription d'obligations

TSC : Titres subordonnés convertibles

TSBSA : Titres subordonnés à bons souscription d'actions

OSCAR : Obligations subordonnées convertibles en actions

ABSA : Action à bons de souscription d'action

ABSO : Action à bons de souscription d'obligation

OBSO : Obligation à bons de souscription d'obligation

Océane : Obligations convertibles en actions nouvelles ou échangeables en action existantes

Orane : Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes

CAF : Capacité d'autofinancement

DPS : Droit préférentiel de souscription

VMC : Valeur mathématique comptable

Vn : Valeur nominale

P : Prix d'émission

M : Montant de l'emprunt

C : Coupon

TCN : Titres de créances négociables

BOAL : Le bulletin officiel des annonces légales

TCR : Tableau de compte de résultats

IBS : Impôts sur le bénéfice des sociétés

DLMT : Dettes à long et moyen terme

FRN : Fonds de roulement net

FRB : Fonds de roulement brut

FRP : Fonds de roulement propre

FRE : Fonds de roulement étranger

TR : Trésorerie

SIG : Solde intermédiaire de gestion

EBE : L'excédent brut d'exploitation

CA : Chiffre d'affaire

RCIA : Résultat courant avant impôt

Introduction générale

Introduction générale

L'activité de l'entreprise engage des dépenses qui ne seront couvertes par des recettes qu'avec un décalage dans le temps. C'est l'exemple du délai qui sépare l'achat des matières premières aux fournisseurs et de vente des produits finis aux clients. L'entreprise connaît donc des besoins de financement qui peuvent être classés selon leurs échéances : un besoin à court terme pour financer son actif circulant (le cycle d'exploitation et un besoin à plus long terme pour financer ses immobilisations ou leur renouvellement (le cycle d'investissement).

L'entreprise peut alors faire appel à différentes sources de financement possibles. Un des aspects déterminants de la stratégie financière est le choix des financements les mieux appropriés. Mais, pour effectuer correctement ce choix, il est indispensable de connaître au préalable l'ensemble des ressources possibles. D'une façon générale, on distingue entre : le financement auprès des actionnaires actuels ou potentiels, acteurs du marché boursier, ou auprès des banques ou des établissements financiers. Les conditions qui seront négociées intégreront l'état actuel de l'entreprise : sa solvabilité, sa rentabilité et le risque qu'elle représente.

Dans ce travail, nous nous intéressons aux relations qu'entretiennent les entreprises avec le secteur bancaire. Plus particulièrement nous nous focalisons sur le financement du cycle d'exploitation des entreprises. Ainsi nous essayerons de répondre à la question principale suivante

Quels sont les modes du financement de l'exploitation des entreprises ?

On a formulé certaines questions subsidiaires

- Comment s'effectue le financement des entreprises en général, et auprès des banques en particulier ?
- Quels sont les modes et types de financement de l'entreprise ?
- Quelle est la typologie et la nature de crédits ?

Objectifs de recherche :

La recherche sur ce sujet d'un point de vue théorique et pratique est basée sur un ensemble d'objectifs que nous cherchons à atteindre, représentés par :

Introduction générale

- Mettre en avant le concept de financement et les différents modes de financement les plus importantes.
- Mettre en évidence les sources de financement les plus importantes.
- Essayer de limiter et de renouveler les concepts liés au financement au sein de l'entreprise en identifiant les sources de financement pouvant être obtenues.
- Démontrer la contribution du financement au développement de l'entreprise et étendre ses activités.
- Mettre en évidence la réalité du financement bancaire.
- Mettre en évidence la réalité des techniques de financement du point de vue pratique.
- Mettre en évidence les méthodes les plus importantes de financement d'une entreprise.

L'importance de la recherche :

L'importance de la recherche peut être limitée aux points suivants :

- L'importance du financement dans l'entreprise économique et la nécessité de prendre en compte les facteurs qui le déterminent.
- L'importance de la diversification des sources de financement pour l'entreprise économique, afin de réduire les risques et de bénéficier de chaque source.
- L'importance de connaître la réalité des techniques de financement de l'entreprise et l'étendue des possibilités de leur application.

Méthodologie de l'étude :

Afin de répondre à la problématique de la recherche et d'atteindre ses objectifs pour confirmer ou infirmer les hypothèses existantes, nous nous sommes appuyés dans cette recherche sur la méthode descriptive afin de décrire et analyser la logique du sujet en passant en revue les différents modes de financement d'exploitation.

Vu les circonstances de recherche cette année causées par la pandémie du COVID19, nous nous sommes limités à une analyse descriptive.

Introduction générale

Organisation de mémoire :

Nous commençons ce travail par une introduction générale qui explique la motivation de ce projet et présente de façon globale les exigences fonctionnelles attendues de ce mode de financement d'exploitations.

Afin de bien présenter ce thème, nous organisons notre mémoire en deux chapitres :

- Le premier chapitre, détermine quelques concepts sur le financement des entreprises, son utilisation et son intérêt.
- Le deuxième chapitre est consacré sur les modalités de financement et les crédits.
- Le troisième chapitre déterminer la partie théorique d'un montage et l'étude de dossier d'exploitation
- Enfin, une conclusion générale résume notre travail avec des perspectives qui décrivent les améliorations qui peuvent être apportées à la création des entreprises.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

Introduction

L'économie mondiale connaît des progrès et des évolutions sans cesse. Dès lors, de nouvelles techniques économiques ont été adoptées par plusieurs pays du globe. C'est ainsi, l'avènement du phénomène de la mondialisation appelée par abus de langage « l'économie de marché ». Afin de répondre aux exigences de cette nouvelle politique économique, l'Algérie à l'instar des autres pays, s'est vue interpellée pour s'insérer dans cette nouvelle dynamique en portant de nouvelles réformes dans son appareil économique comme la privatisation et notamment le recours au marché financier et monétaire national et international. Les modes de financement des entreprises sont le problème principal de la plupart des entreprises algériennes qui rencontrent des difficultés dans leur création, leur fonctionnement et à plus forte raison leur développement. Ceci nous mène à se poser les questions suivantes :

- Quels sont les différents types de financement des entreprises ?
- Comment l'entreprise gère-t-elle ses financements ?

Section I : L'entreprise et le financement

Une entreprise est une organisation ou une unité institutionnelle, mue par un projet qui se décline en stratégies, en politiques et en plans d'action, dont le but est de produire et de fournir des biens ou des services à destination d'un ensemble de clients ou d'utilisateurs, en réalisant un équilibre de ses comptes de charges et de produits.

Le financement est nécessaire pour les entreprises afin de financer leurs investissements et leurs exploitations durant tout le cycle d'activité. Ce qui exige des capitaux durables et permanents à la disposition de l'entreprise.

L'entreprise doit également financer les coûts d'approvisionnement et les besoins de l'entreprise, et aussi le cycle de fabrication et de distribution qui permet l'encaissement de recettes provenant des ventes.

I.1- Définition de l'entreprise

Selon HADJ SADOUK TAHAR, « il y a ENTREPRISE dès qu'un individu ou un groupe d'individus disposent du capital monétaire nécessaire, accepte le risque dans un projet économique, et ce dans le but de rendre maximale la différence entre les sommes payées et les sommes encaissées »¹.

Selon CAPUL Jean-Yves, « une unité de production qui vend ses produits sur un marché. Elle produit donc des biens et des services marchands. Une banque, une clinique, une exploitation agricole, une boucherie, une cabine de chirurgien-dentiste sont ainsi des entreprises. Il existe de nombreuses structures juridiques pour les entreprises déterminant, pour chacune d'elle, la répartition de la propriété et des pouvoirs de direction. La principale distinction concerne les entreprises individuelles et les sociétés »².

I.2- Les typologies de l'entreprise

En se basant sur les définitions de l'entreprise avancées précédemment, nous pouvons classer les différents types d'entreprises selon plusieurs critères : économiques, juridiques...etc.

I.2.1- Classification selon les critères économique

Selon ce critère, les entreprises sont classées économiquement selon la taille et la nature d'activité.

I.2.1.1-Classification selon la taille (dimension) des entreprises :

« la taille de l'entreprise est un critère fondamental, selon ce type de classification on se base sur quelques indicateurs tels que le nombre d'employés, le chiffre d'affaires, les capitaux propres, ...etc. »³. On distingue :

- **Les grandes entreprises :** qui ont un effectif dépassant 500 personnes et qui réalisent des chiffres d'affaires en milliards d'unités monétaires.
- **Les PME :** catégorie particulièrement hétérogène qui regroupe les petites et moyennes entreprises allant de quelques salariés jusqu'à 500 personnes.

¹ HADJ SADOUK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », Msila, Algérie, 2007, p04.

² CAPUL Jean-Yves, « L'économie et la science sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2005, p125.

³ CHANTAL B, MARTINE P, « Economie et gestion de l'entreprise », 4^{ème} Edition, France, 2006, p14.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

- **Les TPE** : très petites entreprises (pas ou très peu de salariés) qui sont nombreuses et connaissent des problèmes de gestion spécifiques.

I.2.1.2- Classification selon la nature d'activité :

Dans ce type de classification on peut distinguer¹ :

- Les entreprises industrielles ;
- Les entreprises commerciales ;
- Les entreprises des services.

La nature d'activité définit aussi le processus technologique, l'importance du capital économique, la forme du marché, le cycle économique. Cette classification rappellera sans cesse qu'il faut toujours relativiser l'analyse de la fonction d'entreprise selon la nature d'activité.

I.2.2- La classification selon les critères juridiques

Selon ce critère, les entreprises sont classées en deux (02) secteurs essentiels ; le secteur public et le secteur privé :

I.2.2.1- L'entreprise privée

Comme son nom l'indique, c'est une entreprise qui appartient au privé dont on trouve des entreprises individuelles, EURL, SARL et des entreprises en sociétés c'est-à-dire SPA et d'autres.

I.2.2.2- L'entreprise publique

Le capital de ce type d'entreprise revient à l'État, donc c'est l'État qui investit, qui gère et c'est à lui d'encaisser les gains ou de supporter les pertes.

De plus, il existe des entreprises mixtes constituées des deux parties, publique et privée.

¹ CONSO pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financière de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002, p16.

I.3- Définition du financement des entreprises

Pour bien appréhender et comprendre les rouages du financement des entreprises, il nous apparaît judicieux et utile d'en donner une définition, d'abord restreinte du terme et ensuite dans le contexte global des entreprises.

Le financement est l'ensemble des techniques et des moyens de règlement mis en œuvre pour la réalisation d'un projet économique et les moyens financiers nécessaires à la création, au fonctionnement ou au développement d'une entreprise

Financer : c'est réunir les moyens à bonne fin de réaliser une opération, c'est donc faire en sorte que soient couverts en fin de période, les besoins de ressources en argent ou en moyens de paiement. Une partie du financement est destinée à l'acquisition de moyens de production, c'est-à-dire l'investissement. Une autre partie permet de satisfaire les besoins financiers nés du cycle d'exploitation (¹).

Le financement est composé d'une part de moyens financiers que l'entreprise dégage de son activité même, c'est ce que l'on appelle « financement interne ou autofinancement », d'autre part, de moyens financiers à court terme simplement induits par cette activité, tel que le crédit fournisseur. Le reste est obtenu par la voie d'augmentation de capital ou par endettement à long, moyen et court terme. Lorsqu'on parle de structures financières de l'entreprise, au sens large du terme, on fait référence à l'ensemble des ressources qui financent l'entreprise, qu'il s'agisse des capitaux propres, des dettes à long terme, des dettes à court terme ou moyen terme, ou des ressources d'exploitation.

I.4- Les besoins de financement d'une entreprise

Une entreprise, si elle est mal gérée, risque à tout moment de se retrouver en situation d'insolvabilité ce qui se traduirait par une cessation de son activité et une mise en liquidation. On entend par insolvabilité, l'incapacité qu'aurait une entreprise à s'acquitter à un moment donné d'une dette par manque de liquidité. Cette situation peut arriver à toute entreprise qui ne prend pas suffisamment conscience de l'importance d'une gestion saine de ses finances, et ce même dans le cas où l'entreprise connaît une bonne activité économique. Pour éviter de se trouver dans l'incapacité d'honorer une dette ; l'entreprise doit établir une analyse financière qui consiste à étudier la capacité d'une entreprise à

¹ Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996, p.98.

Chapitre1 : Le financement des entreprises

respecter les échéances qui lui sont imposées par ses créanciers. Par son activité, une entreprise est confrontée à deux types de besoins de financement : un besoin de financement à long terme et un besoin de financement à court terme.

I.4.1- Un besoin de financement à long terme

Pour pouvoir exercer son activité, une entreprise doit tout d'abord se doter d'un certain nombre d'actifs qui vont être utilisés sur une longue période tels qu'un terrain pour construire une usine et des locaux où seront entreposées les machines utilisées dans le processus de production. En comptabilité, ces éléments particuliers d'une entreprise sont appelés actifs immobilisés, ils sont comptabilisés en haut du bilan dans les comptes de classe 2. Le financement de cet actif immobilisé suppose que l'entreprise dispose de ressources à long terme appelées aussi ressources stables.

I.4.2- Un besoin de financement à court terme

Une fois que l'entreprise a acquis les immobilisations qui lui sont indispensables, elle va devoir financer son activité quotidienne c'est-à-dire, financer la constitution des stocks de matière première qui seront utilisés tout au long d'une période donnée pour être intégré dans le processus de production. C'est ce qu'on appelle en comptabilité actif circulant.¹

¹ Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996, p.98

Section II-Les différents types de financement

II.1- Le financement de cycle d'exploitation

Lors de sa création, puis au cours de son développement, l'entreprise au moment opportun, doit détenir les ressources financières nécessaires pour faire face à ses échéances, et utiliser au mieux les moyens dont elle dispose. Pour exercer son activité, l'entreprise doit d'abord engager des dépenses avant de percevoir des recettes : réalisation des investissements matériels (terrains, installations, constructions) ; achats des matières et fournitures, prévoir la rémunération de la main d'œuvre.

L'entreprise peut trouver un moyen de financer ses besoins à long terme grâce à ses différentes sources de financement internes ou externes, et elle peut aussi, de la même manière, combler son déficit financier et trouver un moyen de permettre de financer ses besoins à court et moyen terme.

Pour ce faire, elle dispose d'un certain nombre d'outils lui permettant, soit de réduire son besoin en fonds de roulement, soit d'obtenir des crédits à court terme.

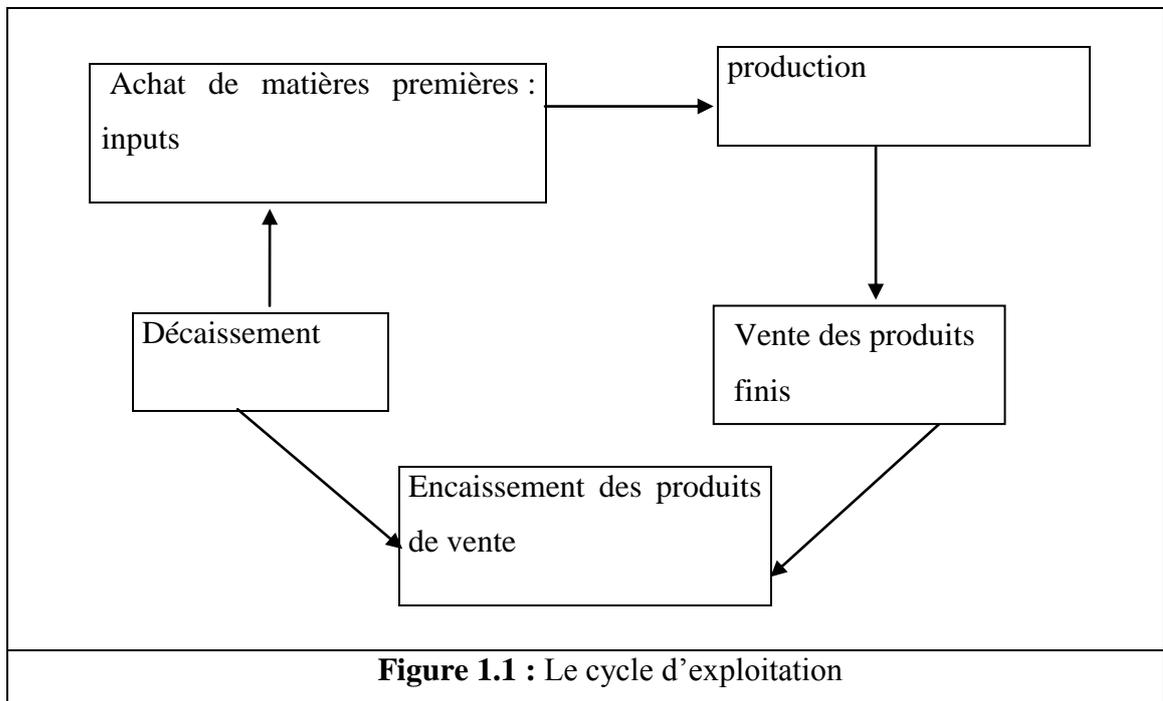
Ainsi, Il faut savoir que le cycle d'exploitation génère un besoin de financement que le gestionnaire doit maîtriser. Il importe donc de savoir recenser et évaluer les éléments à l'origine de ce besoin de financement.

Pour dresser un champ théorique cohérent du financement du cycle d'exploitation nous présentons au préalable les notions préliminaires puis nous passons en revue les différents moyens de financement de l'exploitation.

II.1.1- Notions préliminaires :

A- Le cycle d'exploitation :

On désigne par cycle d'exploitation l'ensemble des opérations successives qui vont de l'acquisition des éléments de départ (matière premières, marchandises....) jusqu'à l'encaissement du prix de vente des produits (ou services) vendus.



Le besoin de financement dépend alors :

- de la longueur du cycle d'exploitation qui dépend lui-même de la durée d'écoulement des stocks, de la durée du processus de production, de la durée de crédit accordé aux clients.
- De la durée des crédits obtenus des fournisseurs.
- De l'évolution d'autres éléments relatifs à l'exploitation : TVA, salaires, charges sociales....

B- Le fonds de roulement normatif :

Le besoin de financement lié au cycle d'exploitation varie selon la date considérée, en fonction du niveau des stocks, de celui des créances d'exploitation, et de dettes d'exploitation dont le montant varie constamment au cours de l'année.

On qualifie ce niveau moyen de fonds de roulement normatifs. En effet, si l'entreprise veut éviter des problèmes de trésorerie durable, elle doit financer le BFRE Moyen avec des capitaux permanents. Ainsi, l'évaluation du besoin de

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

financement moyen lui permet de fixer en conséquence le niveau de son fonds de roulement¹.

Le fonds de roulement normatif = le besoin de fonds de roulement d'exploitation moyen

C-La détermination du fonds de roulement normatif

Pour évaluer le fonds de roulement normatif (ou BFRE moyen) d'un exercice donné, il suffit de connaître le chiffre d'affaire hors taxe (CAHT) de cet exercice et les divers coefficients de proportionnalité(K).

$$\text{BFRE moyen} = K * \text{CAHT}$$

Cependant, dans la méthode des experts comptables, on ne procède pas à l'expression directe, on décompose chaque poste en **temps d'écoulement TE** et **coefficient de structure CS**.

⇒ **Le temps d'écoulement(TE)** : ou ce qu'on peut appeler durée d'écoulement d'un poste s'obtient en divisant le montant moyen du poste(x) par le flux journalier de ce poste.

$$\text{TE} = x * 360 / \text{flux annuel du poste}$$

⇒ **Le coefficient de structure** : ou ratio de structure mesure l'importance de ce poste par rapport au CAHT. Il se présente toujours sous la forme d'une fraction dont le numérateur est le TE et dont le dénominateur est le CAHT.

$$\text{CS} = \text{flux annuel du poste} / \text{CAHT}$$

D- L'intérêt de la décomposition des postes en temps d'écoulement et ratios de structure :

- **Les temps d'écoulement** : sont des variables d'action, c'est dire des variables sur lesquelles les responsables peuvent agir pour modifier le BFRE et, singulièrement, pour le réduire. En outre, les TE, notamment ceux relatifs aux stocks, aux clients et

¹ Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996, p.105

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

aux fournisseurs ont, par secteur d'activité, des valeurs moyennes caractéristiques. L'entreprise peut donc apprécier sa situation propre par rapport à la moyenne du secteur dans lequel elle opère¹.

- **Les ratios (ou coefficients) de structure** : permettent, associés au temps d'écoulement, de repérer facilement **les postes prépondérants** du BFRE et , en conséquence, de situer les domaines dans lesquels les actions à entreprendre se révéleront les plus efficaces.

II.1.2- La conversion d'éléments de l'actif circulant

Dans cette optique l'entreprise va mettre en place une stratégie lui permettant de réduire ses besoins en fonds de roulement d'exploitation tout en augmentant sa trésorerie de l'actif.

- A. L'escompte** : La technique de l'escompte permet à une entreprise d'obtenir des liquidités rapidement en pratiquant une stratégie active de gestion de ses créances clients.

L'escompte est une technique par laquelle une entreprise, bénéficiaire d'un effet de commerce², le négocie avant son échéance auprès d'un établissement de crédit afin d'obtenir des liquidités dont le montant correspond à celui de la créance moins les agios perçus par la banque au titre du service rendu.

Cette méthode de financement présente un double intérêt : d'une part, réduire le stock de créances clients à l'actif du bilan (et donc réduire le besoin en fonds de roulement de l'entreprise), et d'autre part, permettre à l'entreprise d'augmenter sa trésorerie de l'actif en lui procurant des liquidités immédiatement disponibles, et ce, pour un coût relativement faible.

Dans la même logique, une entreprise va pouvoir procéder à une mobilisation de ses créances commerciales en émettant un billet à ordre regroupant un ensemble de créances ayant des échéances proches. Ce billet à ordre est par la suite remis à l'escompte auprès d'une banque qui va lui avancer les fonds correspondant moins sa rémunération pour le service rendu (les agios).

Dans le même état d'esprit, l'entreprise peut développer une politique d'affacturage.

¹ Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996, p.115

² Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996, p.120

Chapitre1 : Le financement des entreprises

B. La stratégie d'affacturage : l'affacturage est une technique de financement par laquelle une entreprise cède la propriété de ces créances clients à une autre entreprise (le factor) en échange de liquidités immédiates. Le factor devient alors le propriétaire des créances cédées et assure le recouvrement de celle-ci. En échange de ce service, le facteur se rémunère en prélevant sur le montant des créances une commission et des intérêts.

L'entreprise qui utilise ce mode de financement se libère par la même de la gestion des comptes clients relatifs aux créances cédées et n'a plus à se prémunir du risque d'impayés puisqu'elle n'est plus propriétaire de la créance.

Mais, d'une part cette méthode coûte plus chère que le recours à l'escompte, et d'autre part, l'entreprise perd le lien qui la lie à ses clients en déléguant la gestion de ces crédits clients à un tiers¹.

Dans tous les cas, ces techniques se traduisent par une conversion des créances clients via l'émission d'un effet de commerce qui permet d'une part de modifier la structure du bilan de l'entreprise (ce qui entraîne une diminution du besoin en fonds de roulement) et d'autre part de fournir des liquidités mobilisables immédiatement pour faire face à des dépenses courantes.

D'autres modes de financement du cycle d'exploitation sont à la disposition des entreprises.

II.1.3- Les autres modes de financement des besoins d'exploitation

A- Le recours aux crédits fournisseurs :

Au même titre qu'une entreprise accorde des délais de paiement à ses clients, il est possible qu'elle négocie avec ses fournisseurs afin d'obtenir des crédits fournisseur qui seront comptabilisés au passif du bilan. A ce titre, le décalage dans le temps du paiement des dettes fournisseurs contribue à diminuer le besoin en fonds de roulement de l'entreprise.

On peut de fait assimiler les crédits fournisseurs à des crédits interentreprises accordés par le fournisseur à l'entreprise bénéficiant d'un délai de paiement.

¹ Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996, p.121

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

Une gestion optimale du bilan de l'entreprise consiste alors à compenser les besoins en fonds de roulement correspondants aux créances clients par des crédits fournisseurs d'un montant équivalent. Cette stratégie repose alors sur le pouvoir de négociation de l'entreprise vis-à-vis des ses clients et vis-à-vis de ses fournisseurs. C'est le cas de la grande distribution par exemple qui dégage des excédents de ressources d'exploitation du fait qu'elle impose des délais de paiements importants à ses fournisseurs alors que ses clients payent en général comptant.

Dans le même ordre d'idée, les entreprises peuvent bénéficier de crédits de campagne ou de crédits de stockage afin de financer la production et le stockage de leur production dans des cas où il y a un décalage temporel important entre la phase de production et la phase de commercialisation d'un bien (entreprises saisonnières par exemple), et ce, à un coût inférieur à celui d'un découvert bancaire.

B- Le financement de la trésorerie :

Enfin, une entreprise peut mener une politique active de gestion de sa trésorerie pour faire face à ses dépenses quotidiennes, indépendamment des encaissements provenant de la vente des biens ou services produits.

Pour ce faire, l'entreprise peut se faire accorder des crédits de trésorerie par sa banque, qui se présentent soit sous la forme de découverts bancaires autorisés, soit sous la forme de facilités de caisse. Dans les deux cas, l'entreprise bénéficie à court terme de quelques jours (facilité de caisse) à quelque semaine (découvert) dont le montant ainsi que le coût sont négociés à l'avance avec l'organisme prêteur.

Ce type de financement à court terme permet de faire face à des décalages généralement prévisibles entre les encaissements et les décaissements à une période donnée mais son coût est relativement plus important que dans le cadre d'un financement par recours à l'emprunt classique.

Toujours dans le but d'accroître sa trésorerie active, une grande entreprise pourra émettre des billets de trésorerie qui sont des titres négociables à échéance variable (de 10 jours à 7 ans) qui seront acquis par des financeurs en échange d'une rémunération versée à l'échéance. Ce procédé permet à une entreprise d'obtenir des fonds sans avoir à passer par le biais de sa banque traditionnelle. Ceci n'a été possible que grâce à l'essor des marchés financiers et à une titrisation croissante des modalités de financement mises en place par les entreprises.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

Les modalités de financement des besoins en fond de roulement d'exploitation s'appuient, de plus en plus, sur un phénomène de titrisation illustrant la diversité des mesures par les entreprises pour mener une politique active de gestion de leur compte clients et fournisseurs et de leur trésorerie. La dérégulation financière et l'essor des marchés de capitaux offrent de ce point de vue de nouvelles possibilités de financement direct pour les entreprises qui, à côté des méthodes classiques de financement (découvert bancaires...) interviennent de plus en plus directement sur le marché financier sans faire appel à un intermédiaire.

II-2. Le financement du cycle d'investissement

L'investissement est une opération qui se traduit par un engagement sur une période donnée pour réaliser un projet. Ce dernier est présenté comme un échéancier des flux de trésorerie et qui est un élément essentiel dans le bilan de l'entreprise.

II.2.1- L'investissement

Nous avons donné d'une manière générale les principales visions sur l'investissement

A- Définition d'un investissement

« L'investissement est une opération réalisée par les agents économiques à obtenir des biens de production (machines, bâtiment...). Pour l'entreprise l'investissement est une dépense destinée à maintenir ou à accroître son potentiel productif. Il ne faut donc pas confondre un investissement et une consommation intermédiaire »¹.

Ainsi, l'investissement pour l'entreprise est une opération qui entraîne une affectation de ressources à un projet industriel ou financier dans l'espoir de créer une nouvelle valeur, d'en retirer des flux de liquidité sur un certain nombre de périodes afin d'enrichir l'entreprise. La notion de l'investissement est vaste.

B- Définition économique de l'investissement

« L'investissement est la réalisation ou l'acquisition d'un capital fixe, c'est-à-dire une accumulation de facteur physique, principalement de production et de commercialisation. Ces

¹ CAPUL Jean-Yves, « L'économie et la science sociale de A à Z », Paris, France, 2004, p164.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

actifs augmentent le potentiel économique de l'entreprise et contribuent à son fonctionnement sur plusieurs cycles de production successifs »¹.

C-Définition financière de l'investissement

« L'investissement s'analyse comme l'affectation de monnaie à l'acquisition d'actif industriel ou financier. C'est une décision d'immobilisation des capitaux, c'est-à-dire engager une dépense immédiate dans le but d'en réaliser un gain sur plusieurs périodes successives. »²

D- Définition comptable d'investissement

Cette notion est rattachée à l'affectation de la dépense aux rubriques de l'actif immobilisé, ces immobilisations sont des éléments soumis à la procédure de l'amortissement et choisis par rapport à la durée des effets des actions engagées.

II.2.2- Typologie des investissements

Parmi ces investissements on trouve différents types, qui sont classés comme suit :

A- Classification par leur nature

Ce type de classification montre la nature et le mode de ces investissements selon les catégories, on peut distinguer :

- Les investissements industriels et commerciaux sous la forme d'actif physique ;
- Les investissements financiers qui prennent la forme de titre de participation ;
- Les investissements incorporels comme la recherche, les publicités et les brevets ;
- Les investissements en besoin de fonds de roulement.

B- Classifications par leurs objectifs

Cette classification est faite selon les objectifs des investissements c'est-à-dire selon l'objet de chacun de ces investissements, ils sont regroupés selon :

- Les investissements d'expansion dont l'objet est l'accroissement du potentiel de production et de distribution ;
- Les investissements dont le renouvellement avec l'objet est le maintien du potentiel de l'entreprise ;
- Les investissements de prestige dont l'objet est l'image de marque de l'entreprise ;

¹CONSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financier de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002, p372.

² Idem.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

- Les investissements sociaux dont l'objet est l'intérêt public de l'entreprise.

C- Classifications par leurs familles

Dans ce type les investissements sont regroupés selon la motivation ou la destination. Cette classification distingue trois (03) grandes familles d'investissements, qui sont les suivantes :

- Les investissements de remplacement (maintenir l'équipement en état) ;
- Les investissements d'innovation (créer des produits nouveaux) ;
- Les investissements stratégiques (aspect défensif ou offensif).

Aussi, cette classification selon la famille de l'investissement fait le constat suivant :

➤ Décisionnel

- Investissement forcé.
- Investissement volontaire.

➤ Économique

- Investissement de maintien.
- Investissement d'extension.

➤ Opérationnel

- Investissement de remplacement.
- Stratégie défensive.
- Investissement de croissance.
- Stratégie offensive.

II.2.3- Les caractéristiques d'investissement

Nous avons déjà exposé les définitions de l'investissement en indiquant que chaque caractère d'investissement se présente comme la forme d'un projet unique comportant différentes variations. Les principales caractéristiques d'un investissement sont :

A- Les dépenses d'investissements

En général, ces dépenses représentent le capital investi pendant la durée de vie de l'investissement. Ce dernier est mesuré par les dépenses d'acquisition, qui sont liées à l'exploitation c'est-à-dire liées aux besoins de financement en fonds de roulement dus à l'augmentation des stocks et des crédits à la clientèle. Donc il ya lieu de réajuster le montant des besoins tout au long de la période de vie économique de l'investissement. Enfin, ces dépenses peuvent étudier et déterminer la rentabilité de ce projet d'investissement.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

B- Les recettes nettes (Cash-flows net)

La notion de recettes est déterminée à partir des soldes des flux de trésorerie (les décaissements et les encaissements) pour l'investissement à la clôture d'une période.

C- La durée de vie

Chaque projet d'investissement a une durée de vie c'est-à-dire une période donnée durant laquelle des cash-flows nets sont attendus. La durée de vie est un paramètre très important pour faire les calculs techniques et qui touchent plus ou moins à l'obsolescence des investissements. Cette durée de vie dépend aussi souvent des considérations stratégiques (évolution du contexte économique).

D- La valeur résiduelle de l'investissement

C'est le montant de l'investissement durant la période économique, cette valeur peut être nulle ou même positive, elle varie tout au long de la durée de vie de l'investissement. L'évolution de la valeur résiduelle peut d'ailleurs permettre de déterminer la durée de vie économique optimale de l'investissement.

Enfin, ces caractéristiques sont très importantes pour définir un projet d'investissement et procéder à son étude rationnelle et chaque entreprise doit considérer ces caractéristiques pour les projets qu'elle envisage entreprendre quel que soit la nature d'immobilisation.

Section III : La situation de quasi-fonds propre et les crédits

Qu'elle pullule au sein d'un système bancaire ou celui d'institutions financières, ou autre comme en témoigne l'histoire d'avant la création monétaire, l'activité de prêt est présente depuis l'antiquité dans les relations d'échange entre les tiers, ce qui rend le principe de l'opération de crédit connu par tous.

Désormais, l'acte de prêt est un acte juridiquement reconnu sous la forme d'un engagement par lequel un fonds est mis à la disposition d'un tiers en vertu duquel il aura à le rembourser dans des conditions convenues au préalable avec son prêteur définissant, la date, et le plus (l'intérêt) qu'il aura à ajouter au montant initialement emprunté. Ainsi, avec le développement des relations financières, l'évolution des besoins et des technologies, le principe de l'opération de crédit a, lui-même, dû suivre ces tendances.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

La situation des quasi-fonds propres

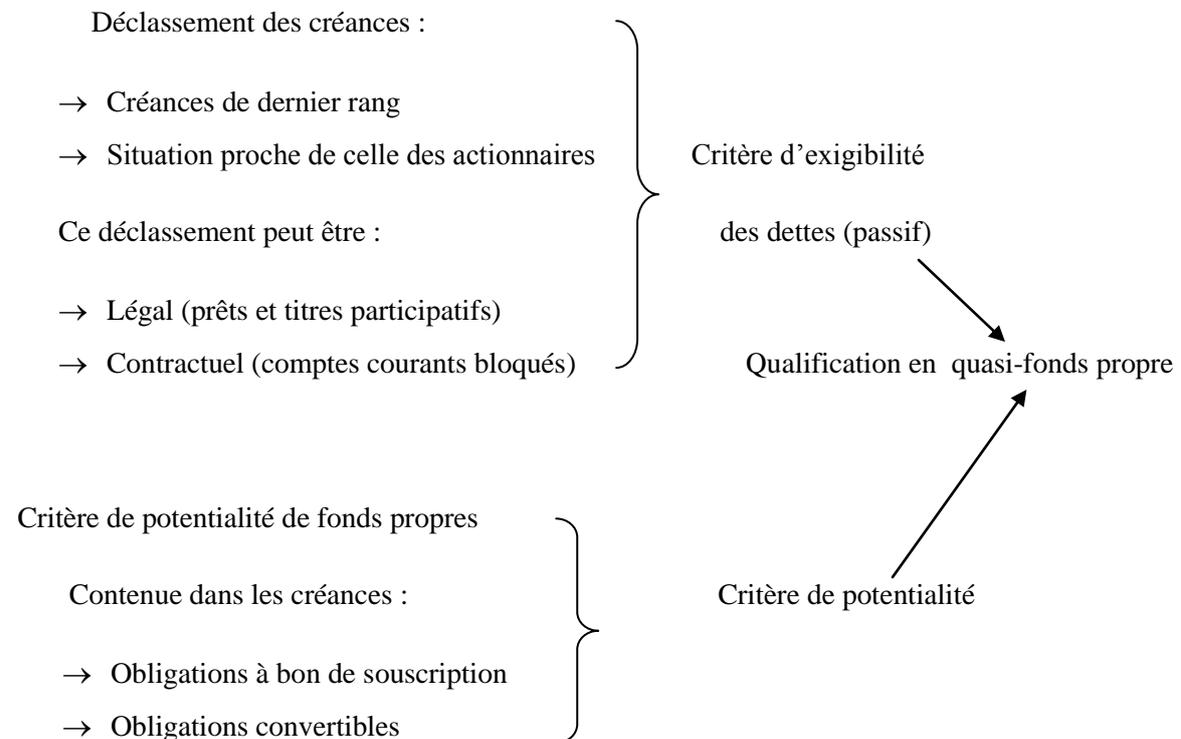
Il faut distinguer :

- Le cas des comptes individuels construits à partir du référentiel français (PCG) où apparaît effectivement la catégorie des quasi-fonds propres :
- Le cas des comptes consolidés, des comptes en IFRS.

La notion de quasi-fonds propres n'existe pas. D'où un classement économique soit en fonds propres, soit en dettes¹.

III.1- Définition des quasi-fonds propres

Il semble que deux critères soient pertinents pour classer des fonds en quasi-fonds propres²:

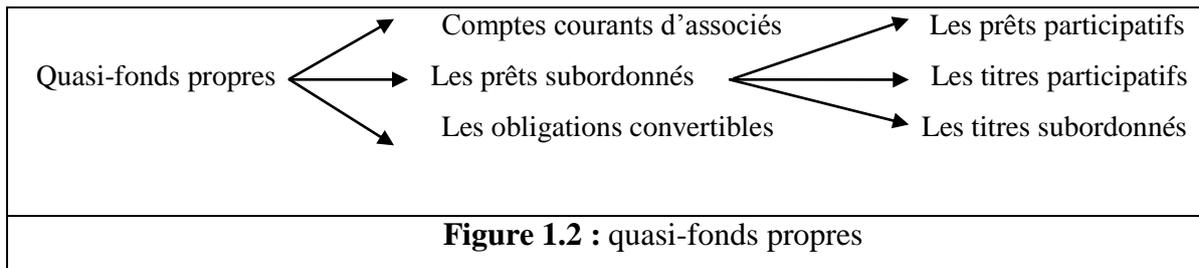


A partir de là, il est donc possible d'indiquer les différents fonds susceptible d'être rangés dans cette catégorie et qui sont alors principalement :

¹ cf. Les développements abordés infra, « impact de la normalisation comptable sur l'analyse de l'endettement », P. 428.

² Lamy, Droit du financement, édition 2006, P.666.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises



III.2 - La composition et l'objectif des quasi-fonds propres

Il s'agit ici de reprendre les différentes sources de financement compris dans les quasi-fonds propres et d'en préciser les caractéristiques et objectifs.

III.2.1- Les comptes courants d'associés bloqués

Ils sont fréquents surtout dans les entités de taille restreinte. La position dans les quasi-fonds propres provient :

- De l'existence de clauses immobilisant les fonds ;
- De la situation pratique de l'apporteur de fonds qui se retrouve à la fois :
 - Associé ;
 - Prêteur
- De la difficulté de qualification de prêt par l'administration fiscale.

Les comptes courants d'associés correspondent généralement à des avances de fonds réalisées par les associés. Ils ne sont assimilés à des capitaux propres que s'ils ont la vocation à rester dans l'entreprise. S'ils se traduisent uniquement comme des ressources de trésorerie.

➤ Les avantages des comptes courants :

- **Avantages pour la société :**
 - Moyen de financement, simple et nécessitant très peu de formalités administratives ;
 - Système qui ne nécessite pas de modification du statut social de la société (contrairement à une augmentation du capital social) ;
 - Possibilité de déduire les intérêts versés aux associés de ses bénéfices imposables (sous certaines conditions).
- **Avantages pour les associés :**
 - Ils peuvent récupérer à tout moment les avances consenties à la société (comparés aux placements bancaires) ;
 - Ils bénéficient d'un taux d'intérêt de très loin supérieur à tous les comptes rémunérés proposés par les banques ;

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

- Ils peuvent demander à bénéficier du prélèvement libératoire sur les intérêts (généralement plus avantageux que le taux maximum de l'impôt).

Les conditions pour la déductibilité des intérêts

- **Montant relatif au capital social**

Le capital social doit être totalement libéré (sauf dans le cas où un délai est prévu pour la libération du capital).

- **Montant maximal des avances en compte courant**

Le montant total des avances consenties est plafonné à une fois et demie le montant du capital social. Cette condition s'applique :

- Aux dirigeants de droit (c'est-à-dire les dirigeants tels qu'ils sont définis par les statuts de la société) ;

- Aux dirigeants de fait (ceux qui sans avoir une fonction officielle de dirigeant exercent un contrôle effectif sur la direction de l'entreprise)

- Aux associés majoritaires (ceux qui détiennent plus de 50% des droits de vote ou des droits financiers).

Cette condition ne s'applique pas :

- Lorsque l'avance en compte courant est consentie par la société mère ;

- Lorsqu'il s'agit de comptes courants bloqués.

- **Le taux maximum de rémunération :**

Il est déterminé par trimestre et publié au journal officiel (JO) durant le dernier mois de chaque trimestre. Taux maximum des intérêts déductibles de 6,21% (exercice de 12 mois clos le 31.05.2008)

- **Limitation du taux des intérêts déductibles :**

- Taux correspondant au taux effectif moyen pratiqué par les banques pour des prêts à taux variable aux entreprises d'une durée initiale supérieure à deux ans ;

- Taux applicable aux sociétés qui sont soumises à l'impôt sur les sociétés (IS) et qui n'exercent ni une activité industrielle ou commerciale, ni une activité agricole imposée au régime réel.

III.2.2- Les prêts subordonnés

Ces différents titres sont caractérisés par un ordre particulier de remboursement du créancier. Plusieurs titres seront abordés :

- Les prêts participatifs ;
- Les titres participatifs ;
- Les titres subordonnés.

a) Les prêts participatifs

Ces titres sont qualifiés de « participatifs » dans le sens où ils donnent un droit de participation aux résultats de l'entreprise.

Créés par la loi du n° 78.741 du 13 juillet 1978, ils sont régis par les articles L. 313-20 du code monétaire et financier de la France.

Ils sont inscrits sur une ligne particulière du bilan de l'organisme qui les consent et de l'entreprise qui les reçoit.

Au regard de l'appréciation de la situation financière des entreprise qui en bénéficient, ils sont assimilés à des fonds propres.

➤ Les objectifs de création de ces titres

Ils ont été créés en 1978 afin de :

- Renforcer les capitaux propres ;
- Améliorer la structure financière des entreprise (notamment de taille moyenne) ;
- Stabiliser le niveau des fonds propres des PME ;
- Rendre les PME indépendantes du système bancaire en proposant un financement global.

➤ Les caractéristiques :

En termes de remboursement : titres subordonnés de dernier rang :

- En cas de liquidation amiable, de liquidation judiciaire ou de redressement judiciaire par cession de l'entreprise débitrice, les prêts participatif ne sont remboursés qu'après désintéressement complet de tous les autres créanciers privilégiés ou chirographaires (art. L. 313-15) ;

- En cas de redressement judiciaire par continuation de l'entreprise débitrice, le remboursement des prêts participatifs et le paiement des rémunérations prévues sont suspendus pendant toute la durée de l'exécution du plan de continuation (art. L. 313-16).

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

En termes de rémunération : elle est composée d'une partie fixe et éventuellement d'une partie variable (art. L. 313-17)

La partie variable de la rémunération est déterminée dans une clause de participation au bénéfice net de l'emprunteur et dans des conditions contractuelles.

- Elle exerce sous la forme d'un prélèvement prioritaire sur le bénéfice distribuable avant toute autre affectation et est approuvée par les associés statuant selon les conditions requises pour la modification des statuts et les assemblées spéciales mentionnées aux articles L. 225-99 et L. 228-15 du code de commerce.

- Cette participation constitue une charge de l'exercice.

- Le taux effectif global de la rémunération versée par l'emprunteur ne peut être supérieur au taux moyen des intérêts rémunérant les comptes courants des associés de la société emprunteuse.

➤ Les conditions d'émission

Ils sont émis uniquement par les sociétés du secteur public, les sociétés coopératives et les compagnies d'assurance (art. L. 313-13).

➤ Les conditions de souscription

Entreprises industrielles et commerciales (art. 313-13) uniquement.

➤ Les catégories de prêts participatifs

Aujourd'hui, ils apparaissent principalement sous deux formes :

- Des prêts banalisés : ils sont rémunérés sur la base d'un taux fixe auquel s'ajoute un complément d'intérêt variable ;
- Des prêts authentiquement participatifs : ils sont consentis pour une durée fixe et assortis d'un taux variable. Mais ils sont surtout émis avec un taux fixe uniquement.

b) Les titres participatifs

Les titres participatifs (TP) sont souvent assimilés à des obligations.

Eléments de définition	instruments financiers créés en 1983 et assimilés comptablement aux quasi-fonds propres.
-------------------------------	--

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

Contexte de création	<p>Situation financière des entreprises publiques au début des années 1980 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Besoins élevés de financement des nouvelles entreprises publiques ; - Endettement lourd et cher ; - Capacité de financement de L'état insuffisante. <p>Or, l'état souhaitait :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un financement en fonds propres pour réduire l'endettement des entreprises ; - Garder le contrôle de la stratégie d'un groupe public sur des partenaires extérieurs privés ; - Introduire des mécanismes incitatifs de bonne gestion.
caractéristiques	<ul style="list-style-type: none"> - Les TP ne sont pas amortissable : ils figurent dans le bilan juste au-dessous du capital. - Absence de droits de vote. - Rémunération compensatrice. - Rémunération basée : <ul style="list-style-type: none"> • Sur une partie fixe ; • Sur une partie variable : elle peut être fonction de la croissance du chiffre d'affaires, de la production ou encore du résultat net. - Les porteurs de titres participatifs ne sont remboursés qu'après remboursement de l'ensemble des créanciers (généralement, une liquidation éventuelle entraîne la perte de l'investissement).
Conditions d'émission	<p>Ils peuvent être émis par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les entreprises publiques ; - Les sociétés anonymes coopératives ; - Les compagnies d'assurance.
Évolution de l'émission des TP	<p>Rachat massif (surtout en 1997) de TP par les sociétés émettrices car :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Privatisations ; - Chute des taux d'intérêts ; - Marchés financiers plus accessibles ; - Coûts financiers des TP.
Caractéristiques du marché des	<ul style="list-style-type: none"> • Peu liquide. • Dispose d'un potentiel de rebond important en cas de rachat par la

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

TP	société.
Origine des TS	<p>Les titres subordonnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Sont apparus pour pallier le manque de fonds propres des entreprises françaises ; - Sont inspirés des subordonnées débetures et des perpétuels bonds américaines.
Objectif des émetteurs des TS	<p>En général, l'objectif poursuivi par la détention de ces instruments financiers n'est pas de devenir actionnaire de la société émettrice mais seulement d'améliorer, sous certaines conditions, le ratio d'endettement de la société sans diluer le pouvoir au sein de ses différents organes.</p>
Caractéristique	<p>Paiement des intérêts liés à l'émission de ces titres :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Si la société émettrice réalise un bénéfice ou verse des dividendes à ses actionnaires, ils sont versés aux détenteurs ; - Dans le cas contraire, le paiement des intérêts peut être différé. <p>Lors de la liquidation de la société émettrice (et s'il existe encore un actif net de liquidation), les titres subordonnés seront remboursés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Après tout les créanciers (tant privilégiés que chirographaires) ; - Avant les titulaires de prêts et titres participatifs ; - Le solde enfin est réparti aux actionnaires de la société.
Les TS en pratique	<p>Produits connus mais représentant une part assez faible des émissions de titres de créances : entre 5 et 15% des émissions de titres de créances effectuées par des entreprises privées. Il existe trois grandes catégories de titres subordonnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les TSDI (titres subordonnés à durée indéterminée classiques) ; - Le TSR (titres subordonnés remboursables) ; - Les TS « reconditionnés » (une partie du produit de l'émission est affectée).

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

Le cas des TSR	<p>Ce sont les TS les plus fréquemment utilisés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Ils sont le plus souvent émis à taux fixe ; - Leur rémunération est légèrement plus élevée que celle d'un emprunt obligataire (contrepartie du risque plus élevée que prennent les souscripteurs en cas de défaillance de l'émetteur). <p>Les TSR servent principalement aux institutions financières comme un outil de refinancement bancaire.</p> <p>Données publiées par l'autorité des marchés financiers pour 2002 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En septembre 2002, deux sociétés avaient mis en place l'émission de TSR, la société générale et la caisse nationale des caisses d'épargne et de prévoyance. - Sur les neuf premiers mois de 2002, 16 émissions de titres subordonnés ont eu lieu, 15 concernaient des TSR et 1 concernaient la rubrique autres titres subordonnés pour un montant total de 3624,5 millions d'euros ; - L'émission de titres subordonnés donnant accès au capital reste marginale. Aucune n'est à dénombrer sur 2000, 2001 et les trois premiers trimestres de l'année 2002.
Autres formes de TS	<p>Ce sont des titres qui résultent souvent du croisement de plusieurs produits :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) TSRBSORA : titres subordonnés remboursables à bons de souscription d'obligations remboursables en actions ; 2) TSBSTP : titres subordonnés à bons de souscription de titres participatifs ; 3) TSBCI : titres subordonnés à bons de souscription de certificats d'investissement ; 4) TSBSO : titres subordonnés à bons de souscription d'obligations ; 5) TSC : titres subordonnés convertibles ; 6) TSBSA : titres subordonnés à bons souscription d'actions ; 7) OSCAR : obligations subordonnés convertibles en actions
Tableau 1.1 : Les titres participatifs	

III.2.3- Les titres hybrides de type obligataire utilisant les bons de souscription

a) Définition des bons de souscription

Un bon de souscription est un titre financier permettant de souscrire pendant une période donnée, dans une proportion et à un prix fixé à l'avance, à un autre titre financier (action, obligation, voire un autre bon ...). Un bon de souscription peut être :

- Attaché à l'émission d'une action : c'est le cas des actions à bons de souscription d'actions (ABSA) et des d'actions à bons de souscription d'obligations (ABSOS) ;
- Attaché à l'émission d'une obligation : c'est le cas des obligations à bons de souscription d'actions (OBSA) et des obligations à bons de souscription d'obligations (OBOS) ;
- Émis et attribué gratuitement aux actionnaires.
- Les actions ou les obligations redeviennent des titres classiques ;
- Les bons acquièrent une vie propre et sont cotés séparément après l'émission.

b) la notion d'effet de levier

L'effet de levier mesure l'amplification des mouvements du sous-jacent grâce au bon de souscription. On le calcule à partir de la relation :

$$\text{Lever} = \text{parité} \times \frac{\text{prix actuel d'une action}}{\text{valeur d'un bon}} = \frac{\text{nombre d'actions} \times \text{prix actuel d'une action}}{\text{nombre de bons} \times \text{valeur d'un bon}}$$

Exemple:¹

Soit le bon de souscription de la société X, dont la parité est de trois bons pour une action, et dont le cours est de 50 euros. L'action vaut 815 euros. Le levier est de $(1 \times 815) / (3 \times 50) = 815 / 150 = 5,43$. Ainsi, toute variation de 1% du support se traduira théoriquement par une variation de 5,43% du bon.

a) L'évaluation des bons de souscription

On utilise généralement des modèles dérivés du modèle binomial et de celui de

black & scholes² pour l'évaluation d'un bon car celui-ci présente certaines difficultés au regard des options classiques :

¹DSCG 2, Finance ; Manuel et applications, 2^e édition, DUNOD, p430.

²Cf. chap. 4, p. 135 et suivantes.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

- Un bon a généralement une durée de vie longue (2 ou 3 ans), ce qui accroît sa valeur temps et rend difficilement acceptable l'hypothèse de stabilité des taux d'intérêt du modèle de *black & scholes* ;

- le sous-jacent procure un revenu :

- dans le cas d'une action, toute opération qui modifie la valeur du titre affecte la valeur du bon ;

- dans le cas d'une obligation, son prix évolue dans le temps, ne sachant que plus une obligation ne se rapproche de son échéance, plus sa valeur ne tend vers son prix de remboursement. Sa volatilité diminue progressivement ce qui rend inapplicable le modèle de *black & scholes* (stabilité de la volatilité dans le temps) ;

- la dilution éventuelle liée à l'exercice de bons de souscription entraîne progressivement une modification de la valeur du titre.

d) L'intérêt des bons de souscription pour l'émetteur

L'intérêt essentiel est l'amélioration de la structure financière d'une entité puisque l'exercice progressif des bons de souscription entraîne la création de titres et donc une augmentation du capital.

b) L'intérêt des bons de souscription pour le détenteur

Le détenteur peut jouer la hausse du sous-jacent avec les avantages suivants :

- la mise de fonds est réduite ;
- la perte maximale est connue d'avance ;
- le gain est théoriquement illimité ;
- un effet de levier est possible ;
- comme il n'y a pas d'obligation d'exercice des bons, une utilisation bornée à la spéculation est également possible (acquisitions dans le but de les revendre plus cher, et non de les exercer).

III.2.4- Les obligations convertibles

a) Définition et caractéristique des obligations convertibles

L'obligation convertible est une obligation « classique » qui donne au souscripteur, pendant la période de conversion, la possibilité de l'échange contre une ou plusieurs actions de la société émettrice. Le taux est généralement fixe mais il peut aussi être variable, indexé, flottant, révisable, etc. de même, toute forme d'amortissement est possible (particulièrement le coupon zéro).

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

b) La période de conversion des obligations

La période de conversion est définie dans le contrat d'émission :

- elle peut débuter de l'émission ;
- elle peut débuter à une date ultérieure pour s'achever au remboursement anticipé des obligations. les investisseurs doivent alors choisir entre le remboursement de l'obligation ou sa conversion.

c) La base de conversion des obligations

L'obligation peut être convertie en une ou plusieurs actions. Ce rapport est appelé base de conversion et est déterminé au moment de l'émission. La base de conversion est à ajuster afin de maintenir les droits des porteurs d'obligations convertibles comme s'ils étaient, des l'émissions, actionnaires de la société. C'est le cas notamment :

- des augmentations ou réductions du capital ;
- des fusions ;
- des distributions d'actifs ;
- des distributions d'actions gratuites.

d) La prime de conversion des obligations

C'est le surcoût d'une action obtenu par achat d'une obligation convertible immédiatement convertie en action.

e) Les particularités

Clause de rappel : elle permet à l'émetteur de racheter les obligations à un prix fixé d'avance. L'investisseur doit choisir entre :

- se faire rembourser en liquide ;
- convertir son obligation en action.

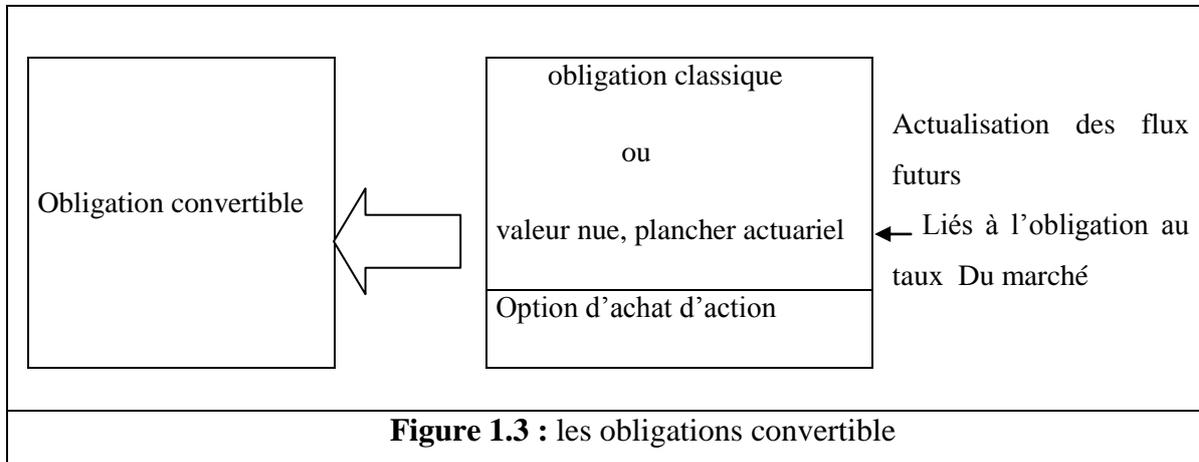
Les obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes(Océane) ¹

¹ DSCG 2, Finance ; Manuel et applications, 2^e édition, DUNOD, p409.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

f) La valeur de l'obligation convertible

Elle s'analyse comme la somme de la valeur d'une obligation classique et de la valeur d'une option d'achat d'actions dont le prix d'exercice est le prix de conversion et la durée de l'emprunt obligataire. Soit la figure 1.3:



g) Les caractéristiques de la valeur de l'obligation convertible

- La valeur d'une obligation convertible est au moins égale à la valeur d'une obligation classique de même risque, grâce à l'existence du droit à la conversion, c'est-à-dire de l'option d'achat.
- La valeur de l'obligation classique (valeur nue) n'est pas fixe : elle varie en fonction de l'évolution des taux d'intérêt.
- La valeur nue constitue la valeur minimale de l'obligation convertible en cas de baisse sensible du cours de l'action.
- L'option d'achat permet « d'amortir » la valeur de l'obligation convertible en cas de forte baisse de la valeur de l'action

III.2.5- Les autres titres hybrides de forme obligataire

a) les obligations échangeables

Une obligation échangeable est une obligation émise par une société et remboursable en actions d'une autre entreprise qu'elle détient en portefeuille. A l'échéance de l'emprunt :

- Soit le cours de l'action sous-jacents a suffisamment monté pour que les investisseurs demandent le remboursement de l'obligation échangeable en actions sous-jacents. La dette disparaît alors du bilan de la société ainsi que les actions sous-jacentes

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

- Soit le cours n'a pas suffisamment monté, l'emprunt est alors remboursé en liquidités, et la société garde les actions sous-jacentes.

L'obligation échangeable s'assimile à un prêt sur gages avec une option d'achat consentie à l'investisseur sur les titres détenus en portefeuille.

b) Les reverses convertibles

Définition : ce sont des instruments émis par les établissements financiers qui empruntent aux actions et aux obligations :

- Versement périodiques de coupons (équivalent des dividendes pour les actions) ;
- Remboursement à l'échéance (équivalent des obligations).

Ils sont cotés et leur fonctionnement se rapproche des obligations remboursables ou convertibles en actions.

Caractéristiques :

Le montant de remboursement dépend du cours du sous-jacent du **reverse convertible** (indice action ou panier sectoriel de valeurs) par rapport à un prix de référence (généralement le prix d'émission du **reverse convertible**)

Remboursement à l'échéance : deux cas de figure possibles :

1) Le cours du sous-jacent est **supérieur ou égal** au prix de référence : le capital est intégralement remboursé au prix de référence, quelle que soit la hausse du sous-jacent.

2) Le cours du sous-jacent est **inférieur** au prix de référence : le remboursement est limité au niveau du cours du sous-jacent.

Conséquence :

- Le détenteur de **reverses convertibles** perçoit des coupons périodiques sensiblement plus élevés que ceux d'une obligation « classique » pour pallier le risque de non-remboursement du capital initial.

- La durée de vie des **reverses convertibles** est généralement très courte (environ deux années, mais elle peut être de 8 ans dans certains cas, notamment si le sous-jacent est un indice).

Situation du détenteur à l'échéance :

- Le cours du sous-jacent est **supérieur ou égal** au prix de référence : perception de coupons supérieur à ceux des obligations de type « classique » pendant toute la durée de vie du **reverse convertible**.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

- Le cours du sous-jacent est **inférieur** au prix de référence :
 - Si la perte en capital est compensée par le niveau élevé des coupons, la situation est proche de celle d'une obligation classique ;
 - Si la perte en capital est supérieur au montant des coupons versés, la situation est proche de celle d'une action classique avec toutefois des coupons supérieurs.

c) Le cas des Océane et des Orane

Ce sont des obligations particulières dont les éléments généraux¹ sont présentés dans le tableau ci-dessous.

définition	Océane : obligations convertibles en actions nouvelles ou échangeables en action existantes. Orane : obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes.
Analyse de l'opération	Elle s'apparente à une augmentation de capital différée, dans l'hypothèse où des actions nouvelles sont remises aux investisseurs lors de la conversion ou du remboursement des titres obligataires.
intérêt	<ul style="list-style-type: none"> • En termes de coût : <ul style="list-style-type: none"> - Comparé à celui des prêts bancaires et des émissions obligataires classiques, il est relativement faible ; - L'économie de frais financiers correspond à la valeur de marché du droit offert aux souscripteurs de recevoir des actions de l'émetteur suite à la conversion (Océane) ou au remboursement (Orane) des titres émis. • En termes de structure actionnariale : <ul style="list-style-type: none"> - Dans l'immédiat, l'émission ne modifie pas le capital social ; - Ultérieurement, l'existence de ce droit se traduit par une dilution potentielle pour les actionnaires de l'émetteur.
Fixation du prix d'émission	Niveau du prix d'émission : nécessité d'attrait et succès de l'émission → prix d'émission de l'obligation avec une décote sensible par rapport au cours de bourse du titre sous-jacent au moment de l'émission.
	Délai de communication : l'information sur le choix de la référence de cours est souvent transmise le plus tardivement possible après l'annonce du lancement de l'émission.

¹ « Océane et orane : ce qu'il faut savoir pour bien les utiliser », option finance, n°787, 1^{er} juin 2004, PP.50-51.

Chapitre 1 : Le financement des entreprises

	<p>Conséquences :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'émetteur : il peut préserver une flexibilité maximale dans son choix et prendre de court le marché et les arbitragistes (ces derniers ne pourront pas, dès l'annonce de l'opération, procéder à des ventes massives à découvert du titre sous-jacent et ainsi attirer l'émetteur dans une spirale baissière pouvant compromettre l'opération) ; - Pour les actionnaires existants : ils sont privés d'une information minimale sur l'impact dilutif potentiel de l'opération en termes de contrôle et de bénéfice par actions.
Situation de l'émetteur	<p>Il a le choix, en cas d'exercice de l'option pour les océane ou au moment du remboursement pour les orane, d'attribuer aux titulaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soit des actions nouvelles ; - Soit des actions existantes.
Situation de l'investisseur	<p>Perception intégrale de la valeur actuelle des intérêts sur la durée de l'emprunt dès le règlement livraison du titre obligataire (coupon prépayé), soit quelques jours après l'émission.</p> <p>→ il devient un actionnaire potentiel pendant la durée de l'emprunt en ayant acquis son titre à un prix de revient effectif nettement inférieur au dernier cours de bourse au jour de l'émission</p>
Situation de l'actionnaire	<p>Il a un droit de préférence à la souscription de ces titres obligataires (droit de préférence soumis au même régime que le droit préférentiel de souscription existant lors d'une augmentation de capital).</p>
remarque	<p>Ce type d'opération s'accompagne généralement de ventes à découvert sur le titre sous-jacent qui permet au porteur des océane ou orane, dont le règlement du coupon prépayé a été effectué, de neutraliser et de s'affranchir des fluctuations du cours de l'action sous-jacente, et donc de préserver en toutes circonstances le gain généré par l'octroi du coupon prépayé.</p>
<p>Tableau 1.2 : Les Océane et des Orane</p>	

Chapitre1 : Le financement des entreprises

Conclusion

L'existence de l'entreprise est fortement liée à l'existence d'une source de financement. L'acte de produire demande bien évidemment des locaux, des matériels, des terrains, etc. L'achat de ces outils de production engendre un besoin en fonds que l'entreprise doit chercher à combler. Ce besoin peut être un besoin occasionnel résultat d'un manque temporaire d'argent dans la trésorerie de l'entreprise.

Certaines entreprises disposent d'une capacité d'autofinancement plus au moins importante qui leur permet d'être indépendantes des organismes de crédit, mais quand bien même, ces fonds ne sont pas toujours disponibles avec le montant souhaité à la date voulue ou alors l'entreprise préfère augmenter sa ligne de crédit et chercher les nouveaux partenaires pour financer leur entreprise et leur projet.

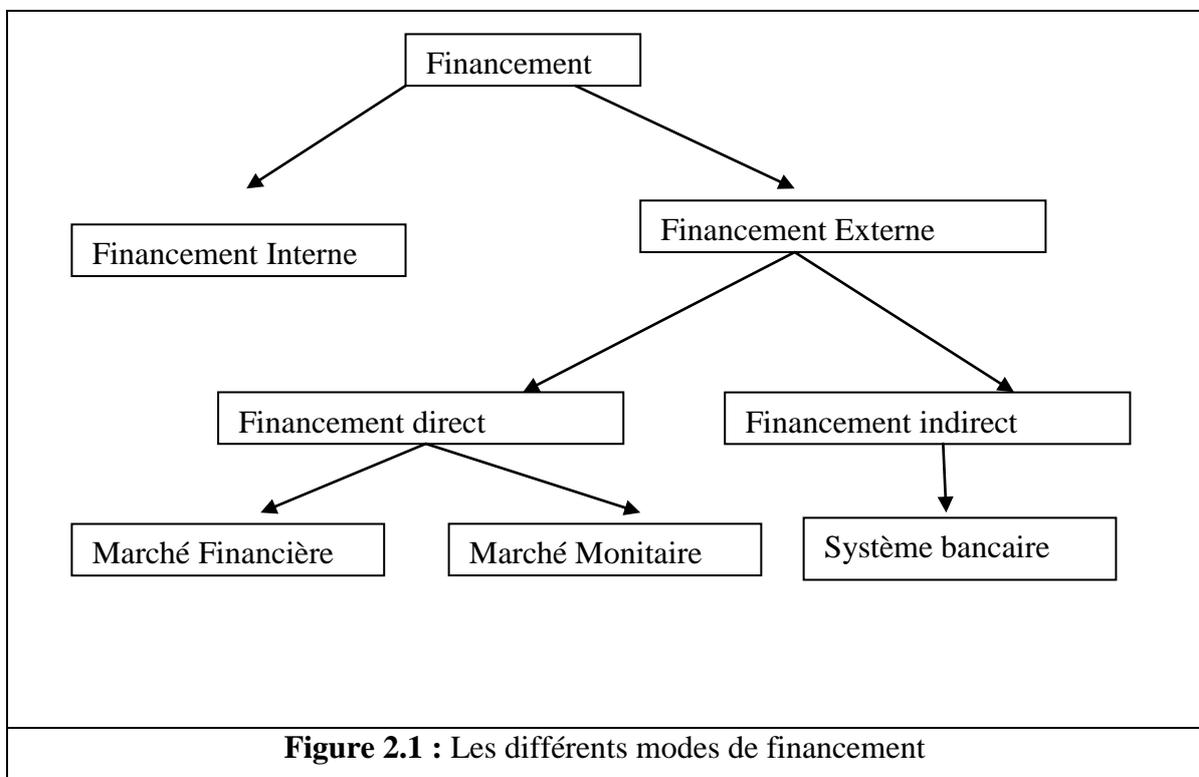
Ce dernier point fera l'objet du second chapitre là où on va définir les modalités de financement d'exploitation et les typologies des crédits.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

Introduction

Pour faire face à ses besoins, l'entreprise a plusieurs dispositions, tout d'abord, elle fait appel à ses propres ressources générées par le cycle d'exploitation, c'est-à-dire l'autofinancement. Mais, lorsqu'elle n'arrive pas à satisfaire ses besoins en capitaux par l'autofinancement, elle fait appel à des ressources externes. Ces dernières se composent du marché financier, qui finance les investissements par l'intermédiaire d'augmentation du capital ou l'emprunt obligataire, et les établissements bancaires par l'intermédiaire des crédits à court, moyen, et long terme. Le schéma ci-dessous représente les différentes sources de financement.

Figure 2.1 : Montre les différents modes de financement¹



I.1- Le financement interne

Le financement interne consiste pour l'entreprise à utiliser ses propres sources pour financer son activité. Nous distinguons :

¹ Farouk BOUYACOUB, « l'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000,p.81.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

I.1.1- L'autofinancement

L'autofinancement joue un rôle fondamental dans la croissance de l'entreprise, il permet d'assurer la croissance sans recours à un intermédiaire extérieur et sans entraîner des charges financières. « L'autofinancement est la source de financement la plus directement accessible puisqu'il est généré par l'activité de l'entreprise »¹. Par l'autofinancement, il ya a une réalisation au sein de l'entreprise de l'épargne et de l'investissement, l'entreprise évite ainsi de recourir au financement externe. « L'autofinancement est égal à la différence entre la capacité d'autofinancement et les dividendes prélevés sur le résultat de l'exercice. »².

C'est-a-dire :

$$\text{Autofinancement} = \text{CAF} - \text{dividendes}$$

La capacité d'autofinancement (CAF) d'une entreprise, appelée aussi cash-flow ou marge brute d'autofinancement, représente l'ensemble des ressources dégagées par une entreprise au cours d'un exercice du fait de ses opérations de gestion. En ce sens, elle donne à l'entreprise une marge de manœuvre financière lui permettant de faire face à ses besoins de financement.

- LES éléments de l'autofinancement

L'autofinancement est composé de trois éléments essentiel³ :

- ✓ Bénéfice net non distribué ;
- ✓ Dotation aux amortissements ;
- ✓ Variation des provisions (réserves).

Les réserves : « ce sont des fonds accumulés de l'entreprise à partir des bénéfices réalisés »⁴.

¹ L.HONORE, « Gestion financière », Nathan, Paris, 2000, p84.

² Michel ALBOUY, « financement et coût du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, p95.

³ Christian Louis, « Les finances des entreprises publiques », Librairie générale des droits et des jurisprudences, Paris, 1974, p223.

⁴ Christian Louis, « Les finances des entreprises publiques », Librairie générale des droits et des jurisprudences, Paris, 1974, p228.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

Les amortissements : les amortissements constituent l'élément le plus important de l'autofinancement ; on distingue habituellement trois conceptions différentes¹ :

La conception juridique et comptable : amortissement=dépréciation.

L'amortissement est un processus comptable de correction de l'évaluation des actifs, il constate la dépréciation de la valeur des immobilisations imputable à l'écoulement du temps, à l'usure, au progrès technique ou à toute autre cause.

La conception économique : amortissement=répartition.

L'amortissement est une procédure de répartition du coût d'un investissement sur la durée d'utilisation de cet investissement.

La conception financière : amortissement= renouvellement

L'amortissement a pour objet de dégager des ressources nécessaires au renouvellement des immobilisations. Il constitue un fonds d'amortissement destiné à financer les immobilisations nouvelles.

Les provisions : « ce sont des fonds réservés par l'entreprise pour faire face à des charges inattendues. On peut citer par exemple les provisions suivantes : les provisions pour pertes et charges, pour hausse des prix et pour l'investissement. »².

* Remarques

- les amortissements et les provisions ne sont pas des charges décaissées, c'est-à-dire qu'elles diminuent le bénéfice comme toutes les charges mais à la différence elles ne donnent pas lieu à une sortie d'argent.

- les dotations aux amortissements peuvent être considérées comme un autofinancement de renouvellement.

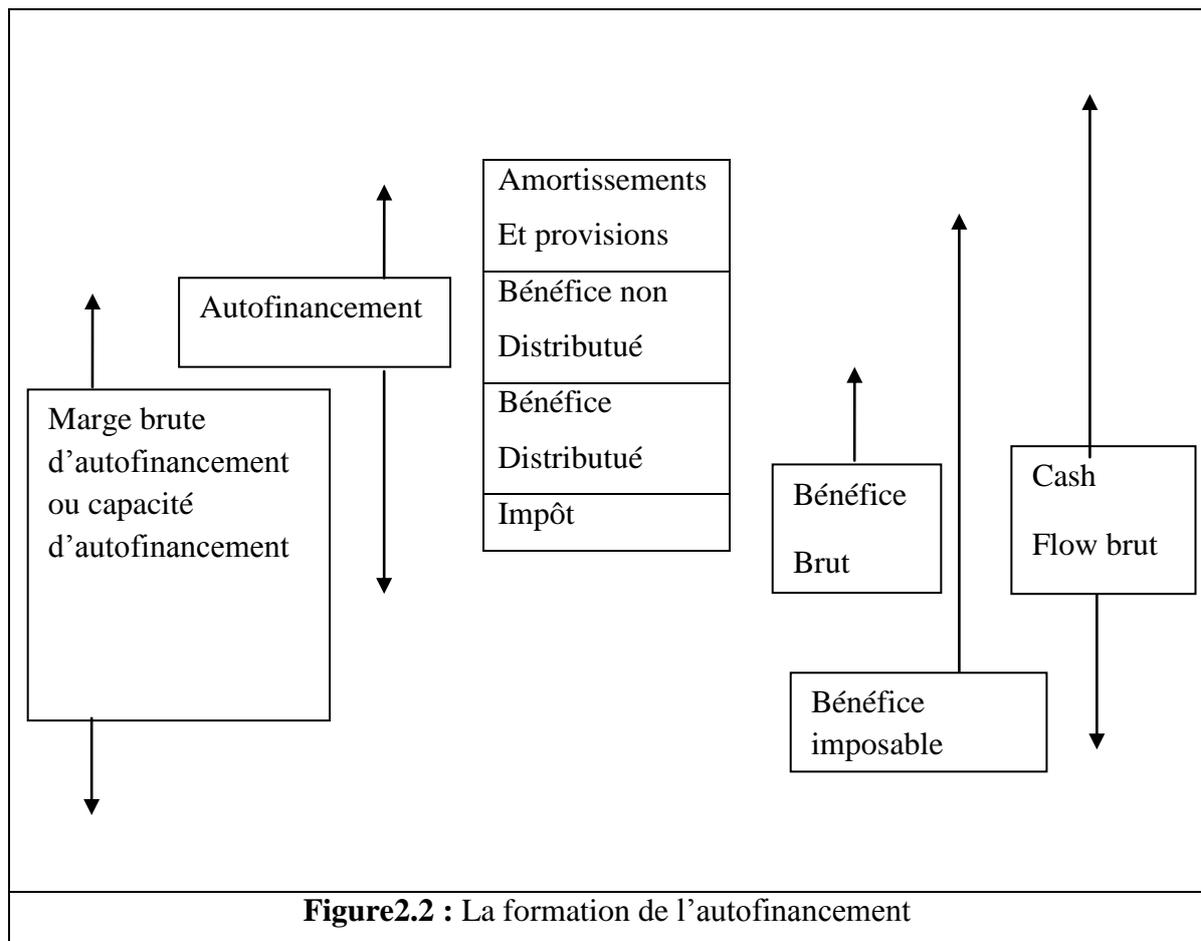
- les résultats mis en réserve et les dotations aux provisions représentent un autofinancement de développement car ils participent au financement du développement et de la croissance de l'entreprise.³

¹ G. de PALLENS et J.-P.JOBARD , « Gestion financière de l'entreprise », Sirey, Paris, 1997, page 189.

² Christian louis, « Les finances des entreprises publiques », Librairie générale des droits et des jurisprudences, paris, 1974, p228.

³ L.HONORE, « gestion financière », Nathan, Paris, 2000, p94.

Figure2.2 : Montre La formation de l'autofinancement¹



Le rôle de l'autofinancement

L'autofinancement permet :

- de diminuer le recours à l'endettement donc, il permet aux dirigeants de l'entreprise d'être indépendants vis-à-vis des tiers et d'avoir le libre choix des options en matière de gestion ;

- d'être également avantageux pour les actionnaires puisqu'il accroît la valeur des actions. Or, dans la plupart des systèmes fiscaux les plus values sont moins taxées que les dividendes et c'est à ce titre que les actionnaires préfèrent donc les plus values aux dividendes ;

- de favoriser le remboursement des dettes à partir des plus values.

¹ Pierre CONSO, « La gestion financière de l'entreprise », Dunod, paris, 1985, p97.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

I.1.2- La Cession d'Actifs

Les entreprises obtiennent également des ressources internes par cession d'actif ; cette source de financement est occasionnelle ; elle se produit lorsque l'entreprise renouvelle ses immobilisations par la revente d'anciennes devenues obsolètes ou faisant double emploi.

Cette ressource interne s'évalue avant ou après impôt. Les plus-values de la cession d'actif sont taxées à des taux différents selon que la plus-value est considérée à court terme ou à long terme¹.

I.1.3- La mise en réserve du résultat de l'exercice

Il s'agit du procédé le plus classique et le plus sain. Sur le plan financier, la distribution ou la mise en réserve obéit à des lois :

- **Dans quelle situation ne doit-on jamais distribuer**
 - Lorsque l'entreprise a subi des pertes antérieures importantes ;
 - Lorsque l'année en cours est difficile sur le plan de la rentabilité et/ou de l'exploitation ;
 - Lorsque l'entreprise a prévu de se lancer dans un programme d'investissement important.
- **Quand peut-on distribuer ?**
 - Lorsque les conditions nécessaires évoquées ci-dessus ne sont pas réunies. D'une façon générale, lorsque l'entreprise n'est pas ou ne risque d'être dans une situation de déséquilibre.
 - Stratégiquement : la direction peut être amenée à distribuer des dividendes afin de mieux préparer une augmentation de capital en numéraire, les actionnaires rassurés par la régularité de la rémunération de leurs capitaux y souscrivant plus facilement².

I.1.4- L'augmentation du capital

L'entreprise peut, si elle veut financer sa politique d'exploitation, accroître son capital en augmentant le nombre de parts sociales. Cette méthode peut prendre différentes formes selon les modalités choisies.

¹ Josette PIL VERDIER-LATREYTE, « finance d'entreprise », Economica, paris, 1993, p172.

² Patrice VIZZAVONA, « Gestion financière », Atol, paris, 1996, p393.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

- **COMPOSITION ET CARACTÉRISTIQUES DES CAPITAUX PROPRES**

- **L'augmentation du capital par incorporation des réserves**

Dans ce cas, l'entreprise émet de nouvelles actions sous la forme d'une augmentation de capital par incorporation des réserves. Cela présente l'avantage de ne pas faire appel à de nouveaux actionnaires et donc de ne pas modifier la répartition du capital entre les actionnaires, c'est le cas notamment des entreprises familiales qui veulent garder le contrôle de leur entreprise. Les actionnaires souscrivent donc à l'augmentation de capital au prorata de la part qu'ils détiennent déjà dans le capital de l'entreprise.

- **L'augmentation du capital par apport en nature**

Il arrive qu'une entreprise augmente son capital non pas pour disposer de nouvelles ressources financières, mais en contrepartie de l'apport par un partenaire extérieur de biens réels, que ce soit des immobilisations corporelles ou incorporelles. Dans ce cas, l'augmentation de capital n'est que la contrepartie d'un apport en nature. Cette méthode présente l'avantage de ne pas faire appel à de nouveaux actionnaires pour obtenir les fonds nécessaires au rachat d'un nouveau matériel et permet aussi d'éviter de financer ces besoins par un recours à l'endettement.

- **Avantages et inconvénients du financement interne**

On peut représenter les avantages et les inconvénients du financement interne mis à la disposition d'une entreprise à l'aide du tableau suivant :

Chapitre 2 : Les modalités de financement

Financement interne	Avantages	Inconvénients
L'autofinancement	<ul style="list-style-type: none"> - sa disponibilité ; - sa liberté d'utilisation ; - l'entreprise peut arriver à une réalisation rapide de l'investissement ; - offre une indépendance vis-à-vis des institutions financières et d'autres prêteurs (banque-clients) ; - obtenir un coût de réalisation très bas ou nul ; - si l'entreprise à un autofinancement suffisant, l'argent dont elle dispose peut lui servir à réduire son endettement ; - un niveau suffisant d'autofinancement assure à l'entreprise une plus grande liberté d'investissement qu'il s'agisse de l'actif ou de l'exploitation ; - assurer une sécurité en cas de crise économique où l'accès aux différents crédits devient rare et cher. 	<ul style="list-style-type: none"> - son montant est lié en partie aux résultats et fortement diminué lorsque l'entreprise réalise des pertes ; - la mise en réserve des résultats réduit le montant des dividendes distribués aux actionnaires ; - pour les entreprises en démarrage, l'autofinancement est souvent très faible ; - utiliser seulement l'autofinancement limite le programme d'investissement en fonction du programme de financement.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

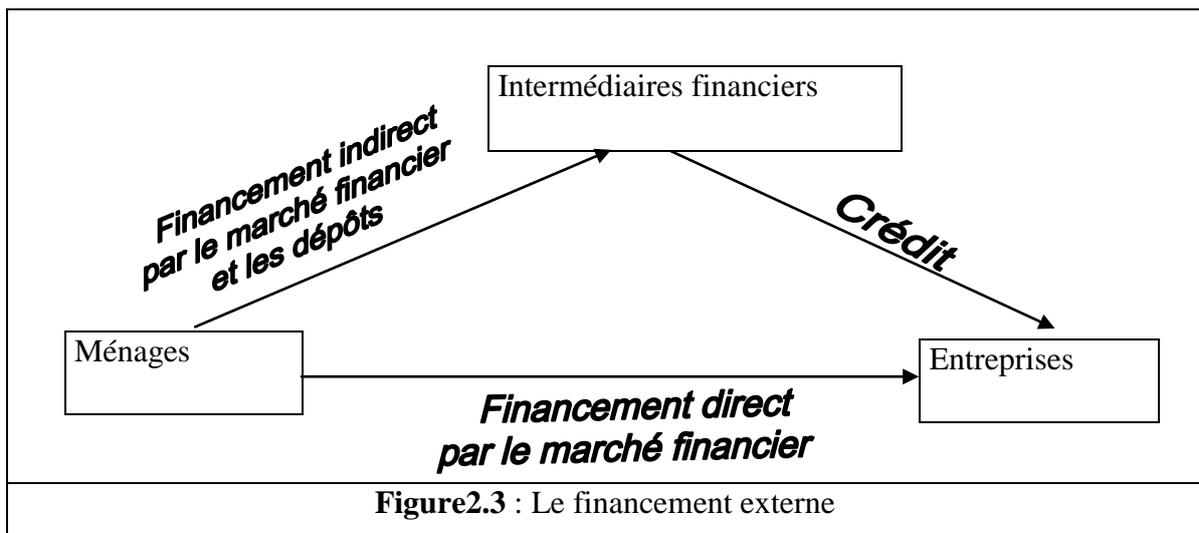
L'augmentation du capital	<ul style="list-style-type: none">- Ne se traduit pas par une hausse de l'endettement de l'entreprise puisque les fonds sont amenés par les actionnaires ;- la capacité d'endettement de l'entreprise n'est pas compromise, celle-ci garde une marge de manœuvre pour financer ses futurs besoins de financement ;- la rémunération des actions créées dépend de la politique de dividende, l'entreprise peut donc faire varier sa politique de versement de dividende en fonction de l'évolution de sa situation financière.	<ul style="list-style-type: none">- le retour sur investissement attendu par les actionnaires peut être supérieur au taux d'intérêt d'un emprunt ;- la politique de versement de dividende par l'entreprise peut donc se traduire par un coût plus élevé que celui relatif au recours à l'emprunt.
Tableau 2.1 : Avantages et inconvénients du financement interne		

Généralement, les ressources internes de l'entreprise sont insuffisantes ; donc, l'entreprise doit faire appel à des ressources externes.

I.2- Le financement externe

Les ressources externes utilisées par les entreprises proviennent des agents économiques à surplus de financement, essentiellement les ménages pour financer les agents économiques à déficit de financement. Le financement de l'entreprise se réalise directement par émission des titres ou indirectement par emprunt auprès des banques et des organismes spécialisés dans l'octroi de crédits à long terme. Le financement externe peut être schématisé de la manière suivante¹

¹ Josette PILVERDIER-LATREYTE, Op. cit. p173.



I.2.1- Le financement direct

Il concerne, à proprement parler, les marchés de capitaux aussi bien à long terme appelés marchés financiers qu'à court terme appelé marché monétaire.

A- Le marchés financier

Les institutions financières font payer leur service d'intermédiation financière aux emprunteurs ce qui a pour effet de rendre plus onéreux l'obtention des ressources de la part des agents ayant des déficits de financement. Ceux-ci sont donc amenés à rechercher des modalités leur permettant de ne pas avoir à faire appel à ces intermédiaires financiers. Pour se faire. Ils vont s'adresser directement aux agents économiques ayant des capacités de financement. Les entreprises vont donc passer par le biais des marchés financiers en émettant des valeurs mobilières de placement qui seront acquises directement par les agents économiques souhaitant faire fructifier leur épargne disponible.

Remarque : si une économie fonctionne essentiellement grâce aux marchés financiers, on parle alors d'une « économie de marché financier ».

Le marché financier est donc alimenté en titres par l'État, les établissements de crédits et les entreprises lorsqu'elles ont des besoins de financement tant à long terme qu'à court terme. Le marché financier est le lieu de rencontre entre l'offre et la demande de capitaux à long terme. Les capitaux qui se négocient sur ce marché sont représentés par des valeurs mobilières qui sont des titres transmissibles, susceptibles de cotation, émis par des

Chapitre 2 : Les modalités de financement

personnes morales, publiques ou privées, en contrepartie d'une ressource de financement. Quelque soit la taille de l'entreprise, l'équation financière à résoudre est toujours la même : il faut trouver les ressources permettant de faire face aux besoins. Mais si les petites voire les moyennes entreprises ont surtout recours aux établissements de crédits, les grandes entreprises ont la possibilité de se tourner vers les marchés financiers pour faire appel à l'épargne publique.

A-1- Les intervenants sur le marché financier

- **Les émetteurs** : les demandeurs de capitaux à long terme sont les entreprises du Secteur industriel, commercial et du secteur financier (banques, assurances, établissements financiers) et l'État. Ces agents émettent des titres (actions ou obligations) qui sont souscrits par les agents à surplus de financement.
- **Les souscripteurs** : les agents à surplus de financement sont essentiellement les ménages, les investisseurs institutionnels (en particulier les assurances) et de façon très occasionnelle, les entreprises industrielles.
- **Les intermédiaires financiers** : les demandeurs et les offreurs de capitaux sont mis en relation par les intermédiaires financiers qui sont les banques qui utilisent leurs guichets pour le placement des titres.

A-2- Les composantes du marché financier

• Le premier compartiment : marché primaire (marché du neuf)

Le marché primaire est le marché des émissions de nouveaux titres. Les entreprises vendent aux épargnants et aux intermédiaires financiers des actifs financiers (obligations, actions) et reçoivent en retour des fonds qui serviront à l'acquisition d'actifs réels. Ce marché n'a pas de lieu d'existence physique, il n'est pas matérialisé. Mais sans la bourse, le marché primaire ne fonctionnerait pas.¹ Les entreprises cotées sur le marché primaire (premier marché) sont les plus importantes de taille et de diffusion de leur titre puisqu'elles doivent mettre au moins 25% de leur capital à la disposition du public. Elles sont soumises à des règles de diffusion d'information très strictement surveillées. Au sein du premier marché, les valeurs sont réparties selon deux modes de négociation : le règlement mensuel et le comptant.

¹ COSOB, « Guide des valeur mobilières », p56.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

- **Le deuxième compartiment : marché secondaire (marché de l'occasion)**

Le marché secondaire est le marché des titres ou la bourse de valeurs mobilières, c'est le lieu de rencontre des propriétaires de titres, déjà émis sur le marché primaire, et d'acheteurs souhaitant acquérir ces mêmes titres. Un marché secondaire doit être très actif pour être efficace.¹ Le second marché permet aux petites et aux moyennes entreprises de faire appel au facilitées sur le second marché et les négociations s'effectuent au comptant.

A-3- La bourse et le financement de l'entreprise

Les objectifs recherchés par une entreprise voulant s'introduire en bourse sont multiples :

- Satisfaire des besoins en capitaux nécessaires pour financer la croissance ;
- Améliorer sa structure financière (renforcement des fonds propres) et, par conséquent, accroître sa capacité d'endettement ;
- Diversifier le patrimoine ;
- Rechercher de la notoriété ;
- Dégager des plus-values par la vente des titres (réalisation du capital).

Le recours à cette source de financement peut revêtir deux formes :

- L'emprunt obligataire.
- L'augmentation du capital par appel à de nouveaux actionnaires.

❖ L'emprunt obligataire

Dans ce cas, l'entreprise décide d'aller se procurer des ressources financières sur le marché financier en émettant un emprunt obligataire à long terme divisé en un certain nombre de parts qui vont être souscrites par un nombre important de prêteurs. Ceux-ci se portent acquéreurs des titres négociables émis par l'entreprise dans le cadre de son émission d'emprunt. Ils deviennent, par le même, détenteurs d'obligations qui sont assorties d'un coupon représentant le taux d'intérêt de l'emprunt émis par l'entreprise. A l'échéance de l'emprunt, les prêteurs se doivent rembourser le capital égal à la valeur

¹ Idem p56.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

de l'obligation acquise. Cette technique n'est pas possible pour les sociétés par action cotées en bourse.

❖ **L'augmentation du capital par appel à de nouveaux actionnaires**

Dans ce cas, l'augmentation du capital ne peut pas être souscrite par les anciens actionnaires. L'entreprise va donc émettre de nouvelles actions contre espèces qui seront acquises par de nouveaux actionnaires. Cette stratégie a comme conséquence l'entrée au capital de l'entreprise de nouveaux actionnaires, ce qui peut entraîner un changement de majorité dans le capital de l'entreprise. Cette technique est notamment mise en œuvre lorsqu'une entreprise s'introduit sur le marché boursier pour financer son développement. L'augmentation du capital entraîne une diminution de la valeur de l'action. Il se produit une dilution du capital qui pénalise les anciens actionnaires. Pour remédier à cette situation, ils bénéficient d'un droit préférentiel de souscription (DPS). Ce droit a une valeur théorique.

Le droit préférentiel de souscription : c'est un droit négociable accordé aux anciens actionnaires leur donnant la possibilité de souscrire des actions nouvellement émises à l'occasion d'une augmentation de capital à titre onéreux.

A-4- les instruments du marché financier : les valeurs mobilières

Les valeurs mobilières peuvent être définies comme étant des titres négociables conférant à leurs détenteurs un droit de propriété ou de créance sur l'émetteur.

- Les actions

Ce sont des valeurs mobilières représentant un droit de propriété. Les actions sont des titres négociables émis par une société par action en représentant une fraction de son capital social. Le détenteur d'une action devient actionnaire de l'entreprise. Les actions peuvent revêtir deux formes :

- Nominative : l'émetteur connaît l'identité des actionnaires
- Au porteur : le détenteur de ce type d'action reste anonyme vis-à-vis de la société émettrice.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

- **Caractéristiques des actions**

- Prix d'émission des nouvelles actions : A l' occasion des opérations d'augmentation du capital, les entreprises émettent les nouvelles actions à un prix qui est entre la valeur nominale et le cours boursier.
- La valeur nominale : représente la borne inférieure. C'est le prix minimum car la loi n'autorise pas des émissions en de çà de cette valeur (article 690 du code du commerce).
- La valeur boursière : représente la borne supérieure. En réalité, la borne supérieure correspond à la valeur mathématique comptable (VMC) de l'ancienne action qui est égale à :

$$\text{VMC} = \frac{\text{Fonds propres}}{\text{Nombre d'action}} = \frac{\text{Capital social+réserves}}{\text{Nombre d'action}}$$

- La prime d'émission des actions : c'est la différence entre la valeur nominale et la valeur mathématique comptable.
- Dividende : c'est la partie du bénéfice d'une société distribué à l'actionnaire par la décision de l'assemblée générale.

- **Les droits des actionnaires**

La détention d'actions confère à leurs propriétaires les droits suivants :

- Le droit de percevoir des dividendes lorsque l'entreprise réalise des bénéfices. L'action est un titre à revenu variable ;
- Le droit de participation et de vote aux assemblées générales ;
- Le droit d'être informé sur l'activité et les résultats de la société ;
- Le droit sur les actifs ;
- L'actionnaire est tenu de libérer les actions dans les conditions prévues par la loi ;
- Le droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation du capital.

- **Classification des actions**

Nous pouvons classer les actions en plusieurs catégories.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

→ **En fonction de la nature des apports** : on distingue deux types :

- Les actions numéraires : elles représentent des apports en espèces.
- Les actions d'apport : elles sont constituées par des contributions en nature (biens meubles, immeubles, terrains, etc.).

→ **En fonction des droits qui leur sont attachés** : on distingue quatre types :

- **Les actions ordinaires** : elles représentent un droit de propriété sur une fraction des actifs nets de la société. Par la suite, elles confèrent à son propriétaire tous les droits reconnus aux actionnaires.
- **Les actions à dividendes prioritaires** : elles donnent à leur détenteur le droit de percevoir de façon prioritaire des dividendes quand l'entreprise réalise des bénéfices. En revanche, le titulaire de ce type d'actions ne dispose pas un droit de vote.
- **Les actions de jouissance** : elles sont des titres dont le montant nominal a été remboursé à l'actionnaire détenteur par voie d'amortissement du capital. Ce remboursement constitue un versement anticipé sur la liquidation futur de la société.
- **Les actions de propriété** : en plus du droit de propriété dans les bénéfices, elles confèrent à leurs détenteurs le droit à une part supérieure dans les bénéfices.

A-5- Les facteurs qui influent sur le cours des actions cotées en bourse :

Lorsque l'action d'une société est cotée en bourse, elle peut être achetée et vendue librement dans le respect des règles qui régissent la bourse. Le prix de l'action va donc fluctuer, compte tenu de l'offre et de la demande. Si les investisseurs croient qu'une entreprise a des chances de progresser, compte tenu de la conjoncture économique du moment, le prix de ces actions aura tendance à augmenter, ainsi les acheteurs intéressés par ces actions se feront plus nombreux (une plus forte demande). Par contre, si plusieurs investisseurs perdent confiance en leur entreprise ou encore estiment que le prix des actions n'a plus de chance de progresser, ils tendront à vendre leurs actions. Les vendeurs étant plus nombreux (offre plus forte), le cours des actions de cette société aura tendance à baisser.

- Les risques attachés à l'investissement dans les actions

- **Le capital n'est pas garanti** : le cours des actions cotées en bourse fluctue compte tenu de l'offre et de la demande et les fonds investis dans les actions

Chapitre 2 : Les modalités de financement

cotées ne sont pas garantis. Donc, quelqu'un qui investit dans les actions peut ne pas récupérer ses fonds.

- **Les dividendes ne sont pas garantis** : puisque les dividendes ne sont pas systématiques, il faut que l'assemblée générale des actionnaires déclare une distribution de bénéfice. Donc, l'investisseur doit mesurer les risques d'engager ses fonds dans les actions.

- **Les obligations**

Ce sont des valeurs mobilières représentant un droit de créance. Les obligations sont des titres d'emprunt représentant une créance sur l'organisme émetteur (État, entreprise et collectivité locale). Ce dernier s'engage, vêtu d'un contrat d'emprunt, à payer une rémunération garantie (appelée intérêt ou coupon) pendant une période déterminée et de rembourser le prix à l'échéance.

▪ **Caractéristiques des obligations**

- **La valeur nominale (Vn)** : lorsqu'un emprunteur émet des obligations, il les fractionne en petites parts, chaque part appelée obligation comporte une valeur nominale ou fiscale.
- **Le prix d'émission (P)** : représente la somme versée par le souscripteur à l'émetteur. Lors de l'émission trois situations sont possibles :
 - ✓ L'émission est dite : **au pair**, lorsque l'obligation est émise à sa valeur nominal ;
 - ✓ L'obligation est émise avec **une prime d'émission** lorsque le prix d'émission est inférieur à la valeur nominale ;
 - ✓ L'obligation est émise avec **une prime de remboursement**. Le remboursement se fera à un prix supérieur à la valeur nominale.
- **Le montant de l'emprunt (M)** : il est égal au produit du nombre d'obligation(N) émises par le prix d'émission (p) soit donc :

$$M=N*P$$

- **Le coupon (C)** : le coupon est l'intérêt obtenu par application du taux d'intérêt à la valeur nominale de l'obligation.

$$C= \frac{Vn*I}{100}$$

C: coupon ; **Vn** : valeur nominale ; **I** : taux d'intérêt

Chapitre 2 : Les modalités de financement

▪ Les droits des obligations

La détention d'obligation confère à leurs propriétaires les droits suivants :

- Droit de coupon ;
- Droit au remboursement de l'obligation (capital) à la date d'échéance.

▪ Les principaux types d'obligations

On distingue trois types d'obligations selon la façon dont le taux d'intérêt est calculé¹ :

- **les obligations à taux fixe** : Elles donnent droit au versement d'un coupon fixe, généralement annuel, pendant toute la durée de l'emprunt.
- **Les obligations à taux variable** : les intérêts sont calculés sur la base d'un taux de référence, généralement un taux de marché actualisé chaque année. Le coupon peut donc varier, là aussi, en plus ou en moins d'une année sur l'autre.
- **Les obligations indexées** : le taux d'intérêt est actualisé chaque année en fonction d'un indice tel que l'indice de la construction, un indice boursier, etc. Le coupon peut donc varier, là aussi, en plus ou en moins d'une année sur l'autre.

Certaines obligations d'un type particulier peuvent être échangées contre des actions ou des obligations d'un autre type dans des conditions définies lors de l'émission :

A-6- Les obligations convertibles en actions : ces obligations convertibles peuvent être échangées, à partir d'une date donnée, contre des actions du même émetteur selon une parité d'échange fixée à l'émission (par exemple trois actions pour 100€ d'obligations). En général, cette conversion est proposée sous forme d'option ; c'est-à-dire qu'on peut décider de ne pas la faire jouer et donc de se faire rembourser le capital au terme de l'emprunt ou bien on peut exercer cette option et devenir alors actionnaire de la société. C'est, bien entendu, le cours de l'action et la parité d'échange qui permet de déterminer s'il est avantageux ou non d'exercer cette option.

A-7- Les obligations échangeables : es obligations peuvent être échangées à partir d'une certaine date contre d'autres titres (d'autres types d'obligations, des bons de souscription, etc.). L'échange permet, par exemple, de transformer des obligations à taux fixe en obligations à taux variable ou inversement. En général, si nous anticipons une baisse des taux, il est probablement dans notre intérêt de conserver des obligations à taux fixe et si

¹ DSCG 2, Finance ; Manuel et applications, 2^e édition, DUNOD, p409..

Chapitre 2 : Les modalités de financement

nous anticipons une hausse des taux, de conserver des obligations à taux variable. Ces possibilités de changement sont obligatoirement définies lors de la signature du contrat. La contrepartie de ce type d'avantage est en général un taux d'intérêt moins élevé que celui proposé pour une émission obligataire classique.

▪ **Les facteurs qui influent sur le cours des obligations**

Le cours de l'obligation dépend principalement de deux facteurs :

- **Le taux d'intérêt** : comme l'obligation est un producteur d'intérêt, son cours va s'aligner sur le prix des titres équivalents, c'est-à-dire, qui ont le même intérêt. Si le taux augmente, le cours de l'obligation va diminuer et vis versa.
- **La capacité de remboursement de l'entreprise** : si l'entreprise est en bonne santé et qu'elle génère suffisamment de liquidités pour financer son activité courante et faire face au paiement de l'intérêt et du principal de son obligation, son cours aura tendance à monter. Par contre si l'entreprise est en difficulté, les investisseurs vendent l'obligation et son cours aura tendance à baisser.

▪ **Les risques attachés à l'investissement dans les obligations**

- **Le taux d'intérêt** : le cours de l'obligation aura tendance à fluctuer en sens inverse de la fluctuation des taux d'intérêts. Ainsi, on prévoit une baisse des taux d'intérêts et beaucoup d'investisseurs auront tendance à acheter des obligations.
- **L'inflation** (niveau du pouvoir d'achat de l'argent) : le pouvoir d'achat du fonds investi dans une obligation peut s'éroder fortement entre le moment de l'achat de l'obligation et le moment de son remboursement compte tenu de l'inflation.
- **Le risque de défaut de paiement** : l'entreprise émettrice de l'obligation peut connaître des difficultés dans le futur et faire défaut dans ses paiements, soit dans le paiement des intérêts, soit dans le paiement du principal, soit dans les deux.

Dans le tableau suivant, nous montrons et expliquons la différence entre les actions et les obligations :

Chapitre 2 : Les modalités de financement

actions	obligations
<ul style="list-style-type: none">- L'actionnaire est un associé ;- L'actionnaire participe à la gestion de la société- L'actionnaire a droit à un dividende variable, essentiellement facteurs des bénéfices réalisés ;- L'actionnaire, lors de la liquidation de la société, a droit à une quote-part indivisé dans l'actif net de la société ;- L'actionnaire, en cas de liquidation, est remboursé après l'obligataire ;- L'actionnaire a droit de vote aux assemblées générales ;- L'actionnaire, remboursé par amortissement du capital, a droit à une action de jouissance qui lui maintient la qualité juridique d'actionnaire avec toutes les prérogatives y afférentes.	<ul style="list-style-type: none">- L'obligataire est un créancier ;- L'obligataire reste en dehors de l'administration de la société ;- L'obligataire a droit à un revenu fixe quelque soient les résultats sociaux ;- L'obligataire à la liquidation de la société, n'a aucun droit dans l'actif, s'il a été remboursé de son prêt ;- L'obligataire, lors de la liquidation, est remboursé avant l'actionnaire et au même rang que les créanciers ;- L'obligataire n'a que rarement une voix consultative aux assemblées générales. Il n'a aucun droit de vote ;- L'obligataire remboursé n'a aucun lien avec la société.
Tableau 2.2 : comparaison entre les actions et les obligations¹	

B- Le marché monétaire

Le marché monétaire est le marché des capitaux à court et moyen terme où s'échangent des titres contre des liquidités. Ce marché permet aux intervenants de

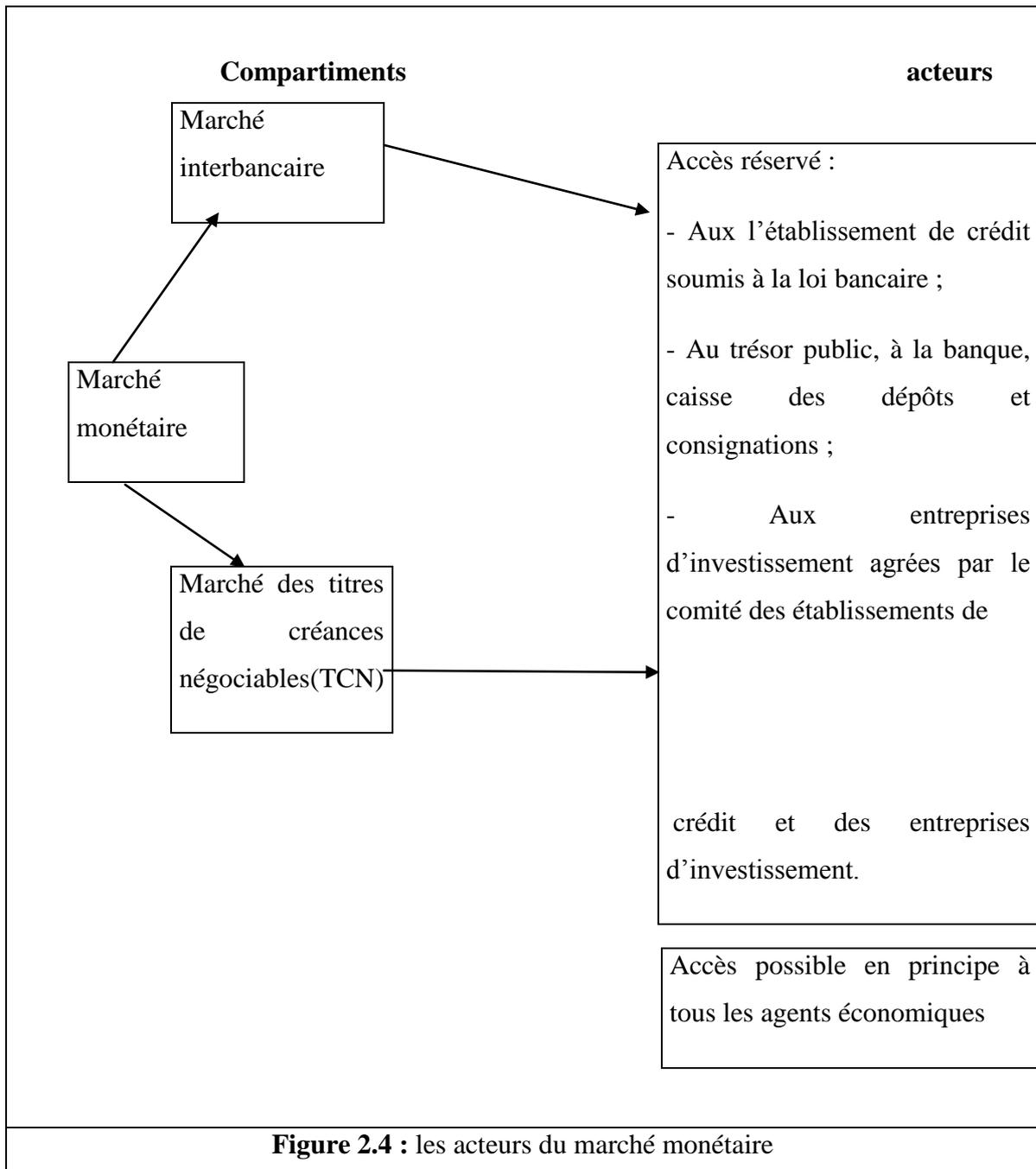
¹ Mémoire de magister université d'Oran .2007. Page 94.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

trouver des sources de financement pour des besoins liés à des décalages de trésorerie à court et moyen terme. Ce marché de gré à gré n'est pas localisé dans un endroit précis, les transactions sont réalisées par téléphone ou tout autre moyen télématique.

➤ les acteurs du marché monétaire

On peut les classer comme suit¹ (Figure 2.4)



¹ Christian et Mireille ZAMBOTTO, « gestion financière », Dunod, paris, 1990, p.8.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

B.1- Les composantes du marché monétaire

On distingue deux compartiments :

✓ **Le premier compartiment : marché interbancaire**

Le marché interbancaire a pour objet essentiel l'équilibre quotidien des trésoreries des établissements de crédit en compensant les besoins des uns (emprunteurs) par les excédents des autres (prêteurs).¹

✓ **Le deuxième compartiment : marché des titres de créances négociables**

Ce marché a pour vocation de rendre accessible à tous les agents économiques un marché unifié de capitaux.

B.2- Les instruments du marché monétaire

Il existe trois grands types de titres monétaires :

Les certificats de dépôts : les certificats de dépôts sont émis par les banques à des taux d'intérêt soit fixes, soit variables dans le but de couvrir leurs besoins de liquidité. Une banque va émettre des certificats de dépôts et les vendre à la banque centrale en échange de liquidité en monnaie nationale. En échange, la banque devra payer des intérêts (fixes ou variables) à la banque centrale.

Les billets de trésorerie : les billets de trésorerie sont émis par les entreprises à des taux fixes, ce qui leur permet d'éviter l'intermédiaire des banques et donc des frais de financement supplémentaires.

Les bons négociables ou bons de trésor : Les bons de trésor sont émis par le trésor ; c'est-à-dire l'administration qui gère la dette de l'État vers les investisseurs institutionnels. C'est par l'émission de ces bons que l'État assure son refinancement à court terme. On trouve des bons de trésor à taux fixe, à taux annuel et à taux variable.

I.2.2- Le financement indirect : la finance bancaire

Le financement indirect de l'activité économique implique la présence d'un agent économique qui fasse le lien entre les divers agents économiques. On parle alors

¹ Idem.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

d'intermédiation financière. Cette dernière est le fait des institutions financières (les banques) qui d'une part, collectent l'épargne auprès des ménages, et d'autre part, prêtent aux entreprises les sommes nécessaires au financement de leur activité.

***Remarque :** une économie qui fonctionne essentiellement grâce au rôle d'intermédiation des banques est appelée « économie d'endettement ».

A- La problématique de l'intervention des banques

La banque joue un rôle primordial dans la relance économique, c'est pour ça que l'entreprise à la recherche de financement, s'adresse à la banque. L'intervention bancaire pose un problème d'insuffisance des mécanismes de distribution du crédit qui empêche la bonne gestion d'un portefeuille d'emploi :

Au plan macro-économique : généralement, le marché financier est un instrument de la politique économique dont son bon fonctionnement dépend de plusieurs éléments exogènes tels que l'accession de l'entreprise à une partie de marché et la bonne volonté de la banque qui l'accompagne.

Au plan juridique : le droit des sociétés et le droit boursier fixent une règle du jeu complexe et évolutive dont il convient de comprendre certaines finalités afin de mieux en appréhender les opportunités et les contraintes et ainsi gérer efficacement son action.

Au plan financier : il est indispensable de calculer la valeur de l'entreprise et les opérations financières envisagées.

Au plan technique : il convient de ne jamais perdre de vue que les opérations sur fonds propres sont un élément dans lequel l'actionnaire est seul qualifié pour donner des ordres car il est le décideur ultime et ses intérêts ne se superposent qu'à ceux de l'entreprise qu'il contrôle ou à ceux de ses collaborateurs, c'est dans ce cas que les banques interviennent et offrent aux entreprises de multiples services ou crédits.

B- Les objets à financer

A partir des définitions engagées des modes de financement et le financement bancaire dont il fait partie, il y a une qualification des objets financiers ; « ainsi vont être financés par la procédure de crédit à moyen terme :

Chapitre 2 : Les modalités de financement

- Les matériels de production ;
- Les matériels informatiques et bureautiques ;
- Les installations légères, les aménagements de bureaux et d'atelier ;
- Les fonds de commerce et les droits de bail ;
- Les investissements immatériels appelés à être immobilisés (recherche et développement, brevets.....) ;
- Les achats de parts sociales et actions ;
- Le besoin en fonds de roulement, qu'il soit généré par l'investissement ou la croissance de l'entreprise ;
- La restructuration de crédit de fonctionnement normalement à court terme et que l'entreprise pour des raisons à analyser, se trouve dans l'impossibilité de le restituer sur un seul exercice ». ¹

Le financement sur des durées longues est porté sur les actifs dont la durée d'amortissement est supérieure à sept ans. Il n'y a pas de limite maximale établie concernant la durée, mais en matière de crédit aux PME, l'usage consiste pour le banquier de ne pas rechercher un risque sur une durée supérieur à quinze ans. Les procédures de crédit à long terme financent les investissements lourds (terrains, immeubles, matériels pouvant être immeubles par destination). L'entreprise peut recourir aussi à des crédits à court terme.

C- Les produits de financement

Les produits de financement se distinguent de divers éléments qui composent la matière d'un crédit à savoir :

- La durée ;
- La quantité ;
- Les garanties ;
- Les taux ;
- Les ressources bancaires utilisées ;
- La fréquence.

Tous ces produits constituent et figurent parmi les produits de financement pour les PME, leur analyse va permettre de mieux appréhender lequel choisir

¹ André SIGONNEY, « La PME et son financement », Organisation. Paris, 1994, P.34-35.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

dans une situation et de préparer les bases des plans de financement pour définir leur besoin de capitaux, évaluer les ressources à mettre en place, choisir les formes et les modes de ces ressources et faire face aux engagements, finalement, contractés.

Section II : Les typologies de crédits

Chaque entreprise, en tant qu'agent économique pour couvrir ses besoins de financement, doit disposer de ressources financières suffisantes. De ce fait, c'est dans ses relations avec la banque que l'entreprise, va donc recourir à toute une gamme de crédits correspondant à la nature du besoin à financer.

II-Définition, rôle et caractéristiques du crédit

II.1- Définition du crédit

Étymologiquement, le mot crédit vient du terme latin « credere¹ » qui signifie avoir confiance. « Faire crédit, c'est faire confiance ; c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel ou d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien, ou un bien équivalent, vous sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature même de ce service² ». « Le crédit est tout acte pour lequel un établissement habilité à cet effet met ou permet de mettre temporairement et à titre onéreux des fonds à la disposition d'une personne morale ou physique ou contracte pour le compte de celle-ci un engagement par signature »³.

II.2- Le rôle du crédit

Le crédit joue un rôle considérable dans les économies modernes. Il permet les échanges, stimule la production, amplifie le développement et enfin crée de la monnaie.

*** Il permet les échanges :** C'est sans doute sa fonction la plus ancienne celle qui fut à l'origine des premières banques. Le recours au crédit permet une anticipation de recettes et donne ainsi à l'avance un pouvoir d'achat ou d'échange aux entreprises. En anticipant le revenu des ventes, il permet d'assurer la continuité dans le processus de

¹ Dictionnaire Larousse, p 264.

² G. PETIT-DUTAILLIS, « Le risque du crédit bancaire », Editions économiques, Paris, 1963, P7.

³ Article n°32 de la loi bancaire du 19 août 1986.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

production et de commercialisation aussi bien sur le marché national que sur le marché international.

* **Il stimule la production** : Le développement de l'activité de production et sa modernisation dépend en grande partie de l'importance de l'innovation concernant les équipements ou leur renouvellement. Pour simplifier, le recours au crédit permet donc aux chefs d'entreprises d'acheter les outils de production adaptés et d'accroître la qualité ou la quantité de leur production. Quand au crédit à la consommation, il stimule les achats et par conséquent, le secteur de la production.

* **Il amplifie le développement** : Les effets d'un prêt pour l'achat d'un bien de production ou de consommation ne se manifestent pas uniquement chez l'agent économique bénéficiaire de l'opération ; ils s'étendent indirectement à d'autres agents. On parle alors de rôle multiplicateur du crédit.

* **Le crédit, instrument de création de monnaie** : l'importance du crédit dans l'économie tient à son action sur les échanges, sur la production, sur le développement économique mais surtout à son rôle en tant qu'instrument de création monétaire. En effet, les banques, en octroyant du crédit, créent les flux monétaires. Elles utilisent les ressources dont elles disposent sous forme de dépôts pour consentir des crédits à leurs clients sans que, pour autant, cela prive les déposants des possibilités d'utiliser leurs dépôts.

II.3- Les caractéristiques du crédit : Le crédit est caractérisé par :

II.3.1- La confiance

Le droit du crédit est celui de la confiance. Il a pour objet les institutions qui Permettent au créancier de faire confiance au débiteur, parce qu'elles lui donnent l'assurance qu'il sera payé à l'échéance. Cette confiance repose sur une appréciation des besoins. Un besoin légitime, économiquement justifié, est le facteur primordial qui garanti le dénouement correct d'une opération.

II.3.2- La durée

Il n'y a pas de crédit s'il n'y a pas une certaine durée. Toutefois, cette durée ne connaît pas de minimum : la pratique bancaire autorise des crédits consentis pour quelques heures. Généralement, on parle de crédit à court terme lorsque la durée est inférieure à un

Chapitre 2 : Les modalités de financement

an ; de crédit à moyen terme lorsque la durée est entre deux à sept ans et de crédit à long terme lorsque la durée est supérieur à sept ans.

II.3.3- Le risque

La confiance n'a pas de sens que dans une situation de risque potentiel. Les risques (un point que nous développerons à la troisième section) pour un banquier sont les suivants :

- Le risque d'insolvabilité du débiteur ;
- Le risque d'immobilisation des fonds avancés ;
- Les risques spécifiques liés à la gestion de la banque (taux, liquidités, etc.).

II.3.4- La rémunération et les conditions financières du crédit

Les risques encourus par le banquier pourraient justifier la rémunération des crédits ;

Mais ce ne sont pas les seuls éléments à prendre en considération.

- ✓ En premier lieu, les banques sont amenées à rémunérer les ressources qu'elles obtiennent.
- ✓ Ensuite, elles ont à faire face à des frais importants : personnel, amortissements des immeubles, entretien des installations, etc.
- ✓ Elles doivent enfin constituer des réserves et des provisions afin de pallier les défaillances possibles de leurs débiteurs

Ces différentes considérations expliquent et justifient le prélèvement par les banques de commissions qui rentrent en compte dans le calcul du coût d'un crédit. Cette rémunération de l'argent prêté est proportionnelle au montant des capitaux prêtés, à la durée du prêt, au taux d'intérêt et au risque accepté. Nous pouvons donc résumer les éléments constituant le coût du crédit par les deux points suivants :

- L'intérêt traditionnellement considéré comme le loyer de l'argent et la compensation de la prise de risque ;
- Les commissions et les frais annexes de nature diverse considérés comme la Contrepartie de services complémentaires rendus au débiteur.

II.4- Les différents types de crédit

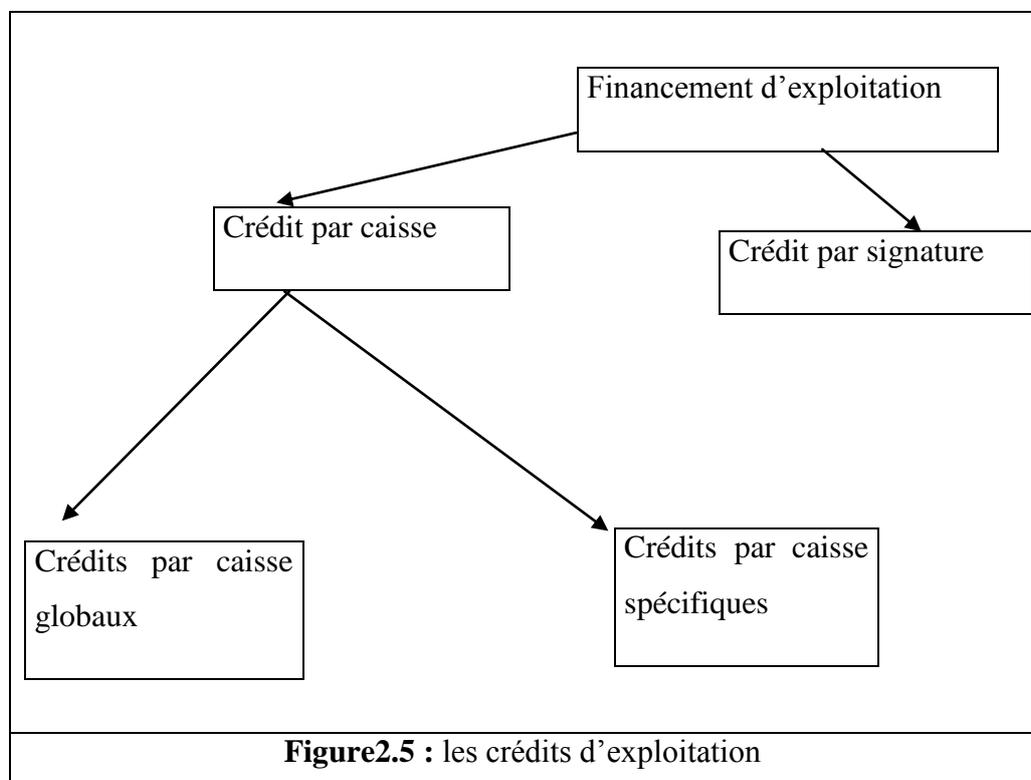
II.4.1- Les crédits d'exploitation

Le crédit d'exploitation est un crédit à court terme, éventuellement, moyen terme, il est généralement accordé à une entreprise pour une durée d'une année ou plus. Il a pour objet, le financement d'une insuffisance de fonds de roulement ou un accroissement du besoin de fonds de roulement, afin de faire face aux frais d'exploitations et aux ralentissements saisonniers des affaires, ou encore financer des comptes clients.

Une entreprise en activité peut se trouver à tout moment en situation de déficit de trésorerie, et pour remédier à la situation, elle doit trouver des crédits de fonctionnement qui ont pour vocation principale le financement d'exploitation. Les crédits d'exploitation sont des montants maximums fixés par la banque en fonction du chiffre d'affaires de l'entreprise. On distingue deux grandes catégories de crédits d'exploitation :

- Les crédits par caisse qui se traduisent par une mobilisation immédiate de capitaux ;
- Les crédits par signature qui n'engagent que la signature du banquier.

Le crédit d'exploitation peut être schématisé de la manière suivante¹



¹ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.7.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

A- Les crédits par caisse

Les crédits par caisse sont utilisés pour la réalisation d'un équilibre entre les encaissements et les décaissements qui demeurent l'objectif de toute entreprise. Nous distinguons :

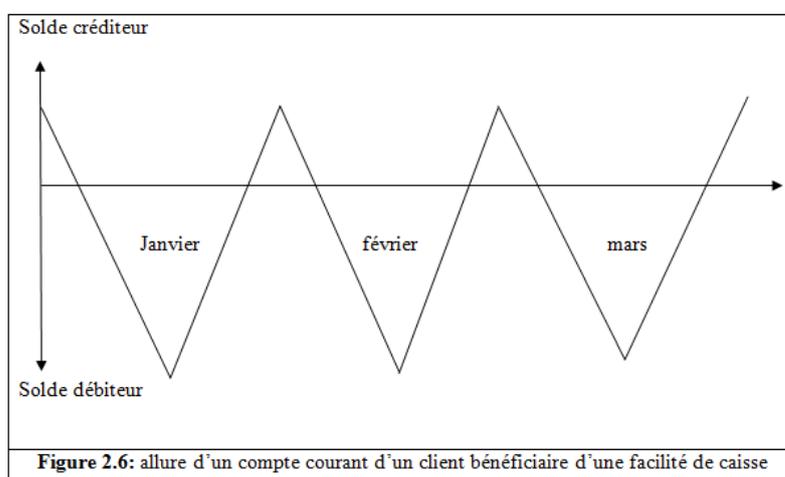
- Les crédits par caisse globaux.
- Les crédits par caisse spécifiques.

A.1- Les crédits par caisse globaux

Généralement, les crédits par caisse globaux ne sont pas liés au financement d'un poste actif ou d'une opération particulière ; c'est-à-dire ils sont destinés à financer globalement les actifs circulants du bilan, c'est de là qu'ils ont leur qualification « globaux ». Ils se répartissent en :

A.1.1- La facilité de caisse

« La facilité de caisse permet à une entreprise de pallier de courts décalages entre ses dépenses et ses recettes. »¹ Cette facilité de caisse est une ouverture de crédit de très brève durée, généralement, accordée en fin de mois pour les quelques jours qui séparent les échéances de paiement et les échéances d'encaissement. Un compte assorti d'une facilité de caisse doit présenter alternativement des positions créditrices et des positions débitrices. Les positions débitrices négatives doivent être inférieures à un mois. « Le montant maximum d'une facilité de caisse dépend du chiffre d'affaires mensuel de l'entreprise, en général, il représente 60 à 70% de ce chiffre d'affaire. »² Le graphe ci-dessous représente les soldes successifs d'un compte courant fonctionnant avec une facilité de caisse.



¹ Farouk BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000, P.234.

² Farouk BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000, P.234.

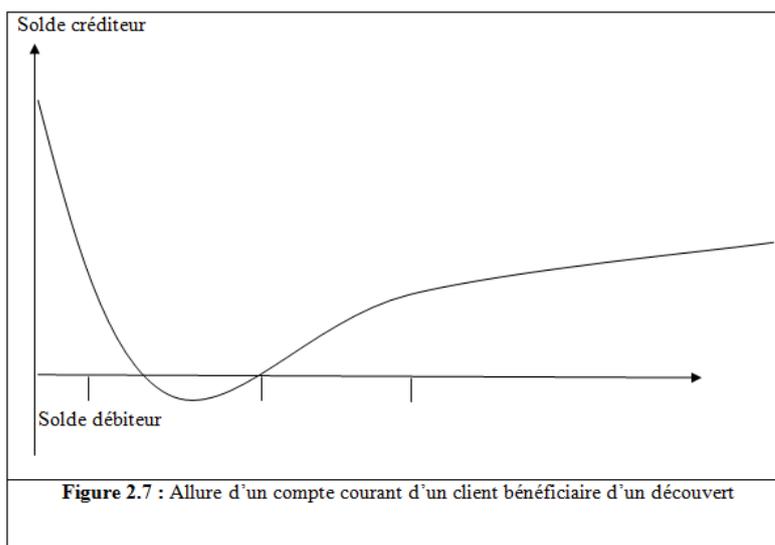
Chapitre 2 : Les modalités de financement

Ce graphe montre que le compte peut fonctionner en position débitrice à concurrence d'un plafond déterminé, et ce au moment où les décalages de trésorerie sont importants. Ce compte ne tarde pas à fonctionner en position créditrice grâce aux recettes réalisées¹.

A.1.2- Le découvert

Le découvert autorise l'entreprise à présenter un compte débiteur, mais pour une durée plus longue et plus continue que la facilité de caisse. « Le découvert permet à une entreprise de faire face temporairement à un besoin en fonds de roulement dépassant les possibilités de son fonds de roulement. »² Il a normalement pour objet le financement des besoins de l'entreprise, connu par le banquier. Si ce dernier néglige de réunir sur ces besoins un maximum de renseignements, il risque d'en devenir « commanditaire ». Ce terme utilisé dans la banque signifie que le banquier ne pourra pas se faire rembourser à l'échéance et se verra contraint de transformer son crédit à court terme en crédit à long terme ou moyen terme sous peine de voir son client tomber en faillite. A la limite, il peut être obligé d'accepter des actions ou des parts sociales en contrepartie de son crédit.

L'entreprise doit trouver une justification du découvert pour saisir une opportunité (acquisition de matière première ou de marchandise, etc.) autorisé sur une période s'étalant de quelques semaines à une année³. Le montant du découvert est fonction du chiffre d'affaires dégagé par l'entreprise, de sa structure financière, de son activité et de la confiance du banquier en ses dirigeants. Le graphe ci-dessous représente les soldes successifs d'un compte courant fonctionnant avec un découvert.



¹ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.8.

² Farouk BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000, P.234.

³ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.8.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

Ce graphe montre que le compte est autorisé à fonctionner en position débitrice pour une durée de quelques mois, pouvant aller jusqu'à une année.

*Remarque : La facilité de caisse et surtout le découvert sont d'une utilisation trop fréquente en Algérie.¹

A.1.3- Le crédit de relais

« Comme son nom l'indique, le crédit de relais est une forme de découvert qui permet d'anticiper une rentrée de fonds qui doit se produire dans un délai déterminé et pour un montant précis. »² Le crédit relais lié à une opération ponctuelle hors exploitation est également appelé « crédit de soudure »³, il est destiné à permettre à une entreprise d'anticiper une entrée de fonds à provenir soit de la cession d'un bien (immeuble ou fonds de commerce), soit d'une opération financière (augmentation du capital).

***Remarque** : Ce type de crédit se peu rencontré en Algérie, mais il est assez courant à l'étranger⁴.

A.1.4- Le crédit de compagnie (saisonnier)

Le crédit de compagnie est utilisé par les entreprises dont l'activité est saisonnière. Il permet de financer les désajustements saisonniers entre le cycle de production et de commercialisation. Il existe deux types d'entreprises dont l'activité est saisonnière⁵ :

- Celles qui à l'entrée du cycle supportent de très importants décaissements puis réalisent des ventes échelonnées, exemple : un fabricant de sucre.
- Celles qui décaissent pendant un temps prolongé mais revendent d'un coup leur produits en fermant le cycle, exemple : un fabricant de jouets.

Le crédit saisonnier est un crédit sans garanties avec des risques accrus, qui fait partager au banquier le risque encouru par son client ; mais le suivi permanent des stocks, de l'utilisation du crédit et des produits à commercialiser peut constituer une garantie pour la banque. Pour cela, il est nécessaire voire indispensable d'établir un plan de financement qui permet au banquier de bien cerner le risque avant de se déterminer. Ce plan doit faire

¹ SIBF, « cours de techniques bancaire », P. 19.

² Farouk BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000, P.235.

³ SIBF, « cours de techniques bancaire », P. 26.

⁴ SIBF, « cours de techniques bancaire », P. 26.

⁵ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.9.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

ressortir un besoin de financement qui va en diminution selon les perspectives de vente. Le banquier analyse ce plan dans le cadre notamment d'une étude de marché qui lui permet de se faire une idée quant aux chances de réussite de la compagnie et de remboursement du crédit. Les graphes ci-dessous représentent les soldes de deux comptes courants fonctionnant avec un crédit de compagnie.

A.2- Les crédits par caisse spécifique

Contrairement aux crédits par caisse globaux qui couvrent des besoins de nature diverse, les crédits par caisse spécifiques financent des postes de l'actif circulant (créances, clients...). Ce type de crédits présente un intérêt particulier pour la banque, dans la mesure où il comporte des garanties réelles liées directement à l'opération financée, en plus il est susceptible d'être réescompté auprès de la banque d'Algérie.¹ Nous distinguons :

A.2.1- L'escompte commercial

L'escompte est une technique par laquelle une entreprise, bénéficiaire d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre), le négocie avant son échéance auprès d'un établissement de crédit. Cela permet d'obtenir des liquidités dont le montant correspond à celui de la créance moins les agios perçus par la banque au titre du service rendu, des commissions et frais se rattachant à l'opération. « L'opération d'escompte est matérialisée par un effet de commerce qui est un acte juridique qui engage généralement trois parties : le fournisseur, le client et le banquier. Le tireur (le client) s'engage à posséder le fonds au moment ou la traite sur son client (le tireur), alors que pour le billet à ordre, c'est le client qui signe une reconnaissance de dettes. »² L'escompte se déroule de la manière suivante :

- L'entreprise remet à sa banque des effets de commerce ;
- La banque crédite le compte de l'entreprise pour un montant correspondant à celui de l'effet de commerce moins une rémunération ;
- A l'échéance, la banque présente l'effet à l'encaissement ;
- Le client règle la banque.

Le schéma ci-dessous nous montre le circuit de l'escompte commercial³ :

¹ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.11.

² Hervé GHANNAD, « Les modes de financement de l'entreprise », Devecchi, Paris, 2002, P. 83.

³ Josette PILVERDIER-LATREYTE, « finance d'entreprise », Economica, Paris, 1993, P.402.

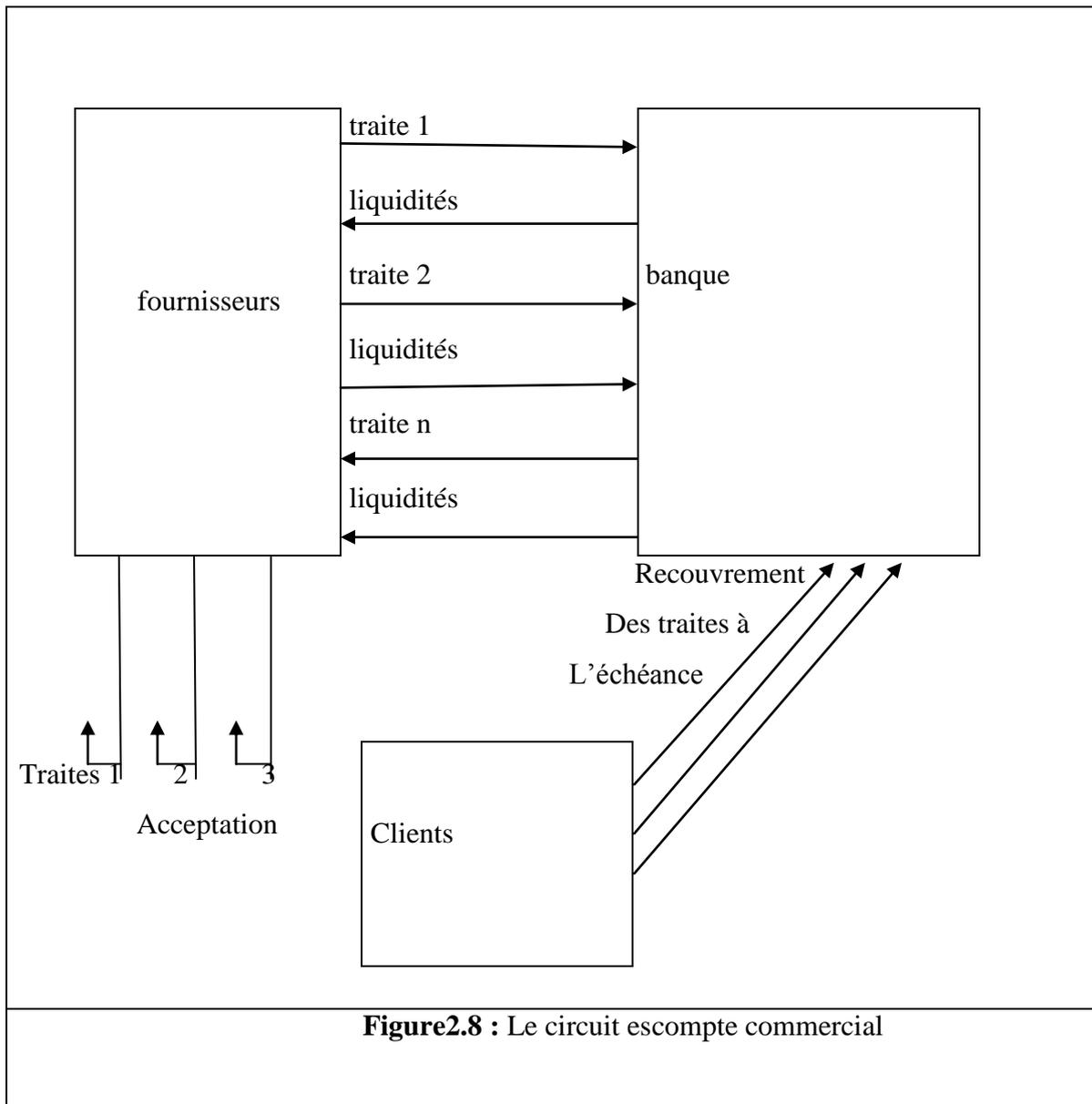


Figure2.8 : Le circuit escompte commercial

L'entreprise ne peut porter à l'escompte que les effets qui ont une échéance inférieure ou égale à 90 jours et ne peut pas porter à l'escompte les effets au-delà d'un certain montant global. Ce montant fait l'objet d'une négociation avec la banque. Il est fréquent que les banques se donnent la possibilité de refuser d'escompter certains effets si elles jugent le risque de non paiement. En cas de non paiement de l'effet à l'échéance par le client, la banque a la possibilité de se retourner vers l'entreprise.¹ Les intérêts que le banquier perçoit en escomptant un effet de commerce se calculent de la manière suivante² :

¹ L. HONORE, « gestion financière », Nathan, Paris, 2000, P. 86.

² Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.11.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

$$E = \frac{C \cdot t \cdot N}{36000}$$

E : escompte ; C : montant de l'effet ; t : taux d'intérêt (en %) ; N : nombre de jours restant à courir pour l'effet

Lorsque les conditions de l'escompte sont plus avantageuses pour le client que pour le fournisseur, il existe une possibilité d'escompte indirect appelé « escompte fournisseur¹. » qui se déroule de la manière suivante :

- Le fournisseur endosse l'effet à l'ordre du client ;
- Le client escompte l'effet auprès de sa banque, ce qui lui permet de payer le fournisseur ;
- A l'échéance, la banque prélève le montant de la créance sur le compte client

Cette méthode de financement présente un double intérêt : d'une part, réduire le stock de créance clients à l'actif du bilan et donc réduire le besoin en fond de roulement de l'entreprise, et d'autre part permettre à l'entreprise d'augmenter sa trésorerie de l'actif en lui procurant des liquidités immédiatement disponibles, et ce pour un coût relativement faible.

A.2.2- L'avance sur marchandise

« L'avance sur marchandise est un crédit par caisse qui finance un stock. C'est un financement garanti des marchandises remises en gage au banquier. »² C'est une technique de crédit qui consiste pour la banque à accorder une avance sur les marchandises détenues par l'entreprise aux niveaux des magasins généraux (qui sont placés sous contrôle de l'Etat). Cette opération nécessite un document justificatif dénommé « le récépissé warrant » qui est composé de deux parties :

- « La première partie : le warrant qui est un effet de commerce revêtu de la signature d'une personne qui dépose en garantie de sa signature et dans les magasins généraux des

¹ L. HONORE, « gestion financière », Nathan, Paris, 2000, P. 86.

² Farouk BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000, P.237.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

marchandises dont elle n'a pas l'utilisation immédiate, donc le warrant est un titre pouvant faire l'objet d'un gage.

• Le deuxième partie : le récépissé qui est représentatif d'une marchandise ; il constitue le titre de propriété de la marchandise et ne pourrait être considéré comme un effet de commerce »¹.

« Le propriétaire qui met en gage sa marchandise remet le warrant à son créancier mais conserve le récépissé. La marchandise peut être vendue par endossement du seul récépissé, mais le nouveau propriétaire sait que celle-ci est grevée d'un gage puisque le warrant ne lui est pas remis. Pour prendre possession de la marchandise, il devra s'acquitter du prix du warrant. De son côté, le warrant peut circuler par endossement, comme un simple billet à ordre. Il peut être escompté auprès du banquier. A défaut de règlement du montant du warrant, le porteur de celui-ci peut faire vendre la marchandise aux enchères publiques. »²

A.2.3- L'avance sur facture

« L'avance sur facture est un crédit par caisse consenti contre remise de factures visées par des administrations ou des entreprises publiques généralement domiciliées aux guichets de la banque prêteuse. »³ Elle est une opération qui consiste, pour la banque, à mobiliser le poste clients des entreprises qui travaillent avec les administrations même en absence d'effet de commerce. Face à cette opération, le banquier est tenu de veiller à ce que pour chaque avance l'entreprise présente bien :

- Un bon de livraison ;
- Un bon de commande de l'administration ;
- Une facture.

La facture remise par l'entreprise devra mentionner l'engagement ferme de l'administration de payer de manière irrévocable la dite facture au compte de l'entreprise ouvert sur les livres de la banque qui consent l'avance. La banque vise par cet engagement, qui est formulé de la manière suivante « le paiement de la présente facture s'effectuera de manière irrévocable par virement au compte N°.... ouvert au nom de l'entreprise Y auprès de la banque X », à désintéresser le client bénéficiaire de l'avance d'intervenir pour un motif quelconque auprès de l'administration pour changer la destination du règlement 70%

¹ idem

² Idem. P.238.

³ Farouk BOUYAKOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », casbah, Alger, 2000, P.236.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

du montant de chaque facture L'avance sur facture administrative doit remplir les trois conditions fondamentales suivantes :

- La réalité de la créance ;
- La certitude qu'elle ne sera pas réglée dans les guichets autres que ceux de la banque prêteuse ;
- La certitude qu'elle ne sera amputée ou partie en totalité¹.

A.2.4- L'avance sur titres

« Ce sont des avances garanties par des titres facilement négociables permettant au bénéficiaire de faire face à un besoin urgent. Ces avances sont remboursables soit par versement en espèce ou bien par la négociation des titres nantis. Le montant de l'avance peut atteindre 80% de la valeur des titres. Les titres sont remis au banquier avec un acte de nantissement ».²

A.2.5- L'affacturage

Selon l'article 543 bis 14 du code de commerce, l'affacturage est défini comme suit : le factoring est un acte au terme duquel une société spécialisée, appelée Factor, devient subrogée aux droits de son client, appelé adhérent, en payant ferme ce dernier le montant intégral d'une facture à échéance fixe résultant d'un contrat et en prenant à sa charge, moyennant rémunération, les risques de non remboursement.³ Autrement dit, l'affacturage est une technique de financement par laquelle une entreprise cède la propriété de ses créances clients à une autre entreprise (le factor) en échange de liquidités immédiates. Le factor devient alors le propriétaire des créances cédées et assure le recouvrement de celle-ci. En échange de ce service, la société de factoring se rémunère en prélevant sur le montant des créances une commission qui est proportionnelle au risque pris par le factor. Donc, l'affacturage est une source de financement à court terme relativement souple et rapide, mais qui possède un coût relativement élevé. C'est pour cela, il est toutefois réservé aux entreprises ayant un chiffre d'affaires élevé.

Les sociétés d'affacturage sont des entreprises spécialisées dans l'achat pur et simple des comptes clients. Autrefois, elles étaient considérées comme un dernier recours parce

¹ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.13.

² Idem.

³ Document du CPA, « Les crédits d'exploitation », P.14.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

que les clients de l'entreprise devaient les payer directement, ce qui laissait penser que l'entreprise était sous séquestre ou encore plus mal en point. Aujourd'hui, ces sociétés offrent toute une gamme de services de financement et interviennent souvent en arrière plan. Certaines remplissent même le rôle de service de facturation extérieur, envoient les factures et assurent le recouvrement des comptes. Elles versent environ 70% à 80% de la valeur des comptes clients dès la réalisation de la vente. L'affacturage présente trois avantages principaux :

- C'est un procédé de recouvrement efficace puisque le factor décharge le vendeur du souci de la gestion du poste clients et de l'encaissement des sommes dues ;
- C'est une technique de mobilisation du poste clients et ce quel que soit le mode de règlement convenu avec l'acheteur ;
- C'est une garantie de bonne fin puisque le factor s'engage à payer au vendeur les factures qu'il a émises. Le risque d'insolvabilité de l'acheteur et le risque de non paiement à l'échéance sont pris en charge par le factor sauf faute du fournisseur.

Coût d'affacturage¹ : La rémunération du factor comprend, rappelons le, deux éléments :

- La commission d'affacturage, calculées sur le montant des créances transférées, qui constitue le paiement des services de gestion comptable, de recouvrement et de garantie de bonne fin ;
- Les intérêts débiteurs ou commissions de financement, calculés, qui représentent le coût du financement anticipé. Leur taux varie en fonction de l'évolution des taux du marché et de la qualité de la signature de l'adhérent.

A.2.6- L'avance sur délégation de marchés publics

C'est un crédit consenti spécifiquement aux entreprises de travaux publics en contrepartie duquel il est conféré à la banque des garanties réelles constituées par des marchés délégués ou nantis en sa faveur. L'avance n'est accordée au client que sur la base d'attestation de droits dûment visés et constatés par le maître de l'ouvrage (créances nées et constatées). Le support juridique de la délégation de créance est constitué par le marché revêtu de la mention « titre unique » assurant à la banque en possession de ce marché

¹ Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999, P. 194-195.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

qu'elle pourra en opérer la délégation régulière en sa faveur et qu'elle ne s'exposera pas à un éventuel détournement de mandats de créances.

A.3- Les crédits de préfinancement et les crédits d'accompagnement

(Avances sur créances nées non constatées)

En complément de la modalité précédente traitant de l'avance sur délégation de marchés, il y a lieu d'indiquer que l'entreprise de travaux publics peut bénéficier d'autres lignes de crédit pour financer son carnet de commandes (marchés).

A.3.1- Le préfinancement

C'est un financement qui intervient avant que des droits à paiement soient nés pour l'entreprise. Il résulte du plan de financement des marchés ; il est apprécié dans le cadre de ce plan qui souvent fait apparaître un besoin de crédit. L'amortissement de ce crédit doit être assuré dans le temps par les rentrées des marchés ou la mobilisation des droits à paiement.

A.3.2- Les crédits d'accompagnement ou les avances sur CNNC

Ce sont des crédits qui, comme leur nom l'indique, accompagnent des travaux réalisés, mais non encore constatés par le maître de l'ouvrage (administration). Ces crédits financent des états estimatifs de travaux réalisés : l'administration n'ayant pas toujours convenance à délivrer immédiatement des attestations de droits constatés. Ce sont déjà des crédits sur mobilisation de créances nées et constatées.

A.3.3- Le crédit de préfinancement des opérations d'exportation

Ce crédit est destiné à financer la période de fabrication de produit destiné à l'exportation. Pour aider l'entreprise exportatrice à mieux supporter la charge de trésorerie engendrée par un cycle de fabrication assez long du produit, et en attendant qu'elle puisse escompter ou mobiliser sa créance sur l'étranger, la banque peut mettre à sa disposition un crédit de trésorerie qui s'analyse alors comme un découvert causé. Ces crédits peuvent prendre la forme de crédit de préfinancement « revolving » ou « spécialités » et relayé le cas échéant, par un crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger (escompte d'effet).

Chapitre 2 : Les modalités de financement

B- Les crédits par signature

Les crédits par signature sont connus généralement sous le nom d'engagement par signature. Ce dernier est un prêt de signature de la part du banquier, qui, par sa signature garantit l'engagement de son client envers un tiers. Le banquier n'avance pas de fonds mais, il soutient par son propre engagement la confiance qu'inspire son client. Cependant, un engagement par signature peut donner lieu à un décaissement si le débiteur s'avère défaillant à l'échéance. Nous distinguons quatre formes de crédits par signature à savoir :

- Aval ;
- Acceptation ;
- Cautions ;
- Crédit documentaire.

a)- L'aval

L'aval est défini, selon l'article 409 du code de commerce, comme un engagement fourni par un tiers (la banque) qui se porte garant de payer tout ou partie du montant d'une créance, généralement un effet de commerce. Il peut être donné sur le titre ou sur un acte séparé. L'aval se traduit par la mention suivante « bon pour aval en faveur de Mr A à concurrence du montant... » Et suivie de la signature.

b)-L'acceptation

Lors d'une transaction commerciale (vente à crédit), le vendeur tire une lettre de change sur son acheteur pour matérialiser sa créance. L'acheteur, en guise de reconnaissance de sa dette accepte la traite sur lui en apposant au recto sa signature précédée de la mention « bon pour acceptation bancaire est l'engagement donné par la banque d'honorer à l'échéance la lettre de change tirée sur elle. Cet engagement donné par le banquier permet au client de renforcer sa confiance auprès de ses fournisseurs et lui facilite l'obtention d'un crédit auprès d'une autre banque dans le cas où sa banque se trouvait face à des contraintes d'encadrement de crédit par exemple. Par différence de l'aval, l'acceptation place le banquier comme principal obligé vis-à-vis du créancier.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

c)- Les cautions

Le cautionnement bancaire est un prêt de signature par lequel le banquier promet d'honorer les engagements de son client à échéance convenue si celui-ci se trouve défaillant.

Le paiement qu'effectue le banquier à la place de son client lui prouve une subrogation aux droits du créancier. Il existe plusieurs types de cautions bancaires que nous pouvons classer de la manière suivante :

- Les cautions fiscales ;
- Les cautionnements en douane ;
- Les cautions administratives ;
- Autres cautions.

Les cautions fiscales

Les cautions fiscales permettent aux bénéficiaires de disposer d'un délai supplémentaire pour le paiement de la T.V.A. Elles sont au nombre de deux :

- **Obligation cautionnée pour le paiement de la T.V.A :** Dans ce type de caution l'intervention du banquier permet à l'entreprise de différer de quatre mois le paiement de la T.V.A dont elle est redevable au lieu d'en effectuer le règlement le 20 du mois suivant. Cette caution est matérialisée par le tirage d'un billet à ordre sur le client.
- **Cautions pour impôts contestés :** lorsque un client conteste une imposition, l'administration fiscale peut suspendre temporairement la redevance afin de faire le décompte et de contrôler la déclaration. Par cette caution, la banque s'engage à payer le montant contesté dans le mois qui suit la date de notification de la décision finale. Cette dernière pouvant prendre du temps, le banquier ne cautionne, par prudence, que de très bons clients.

- **Le cautionnement en douane**

Les cautions de douane permettent aux bénéficiaires de disposer d'un délai supplémentaire pour le paiement des droits de douane. Elles sont au nombre de sept :

- 1) **Obligation cautionnée pour paiement des droits de douane :** les droits de douane sont redevables en générale à 15 ou 30 jours, mais l'importateur peut

Chapitre 2 : Les modalités de financement

faire appel à sa banque qui le cautionnera et lui permettra de différer le paiement de ces droits de douanes de quatre mois. Ces cautions sont matérialisées pour un billet souscrit par le principal obligé et cautionné par la banque.

- 2) **Caution pour admission temporaire :** Les marchandises importées dans le but, par exemple, de subir une transformation pour être ensuite exportées dans les six mois qui suivent leur admission temporaire, sont admises en suspension des droits de douane, sur présentation d'une caution bancaire appelée caution pour admission temporaire. Cette dernière évite donc de décaisser des droits dans l'attente de la réexportation de la marchandise ou des équipements. La banque se porte garante pour paiement des droits de douane à l'échéance ainsi, que de pénalités s'il n'y a pas de réexportation, ou si cette dernière est partielle.
- 3) **Caution pour exportation temporaire :** même principe que précédemment, mais dans le sens d'une exportation. La caution bancaire garantit dans ce cas la réimportation d'une marchandise (destinée à être transformée) ou d'un matériel (pour réparation) dans un délai fixe.
- 4) **Soumission de crédit à l'enlèvement :** l'administration des douanes peut autoriser un importateur à prendre la livraison des marchandises avant le calcul et le paiement effectif des droits. En contrepartie, elle exige du client redevable de fournir une caution bancaire qui garantit que les droits seront payés au moment où ils auront été calculés et deviendront exigibles.
- 5) **Caution pour l'entrepôt fictif :** une entreprise peut obtenir le différé de paiement des droits relatifs à des marchandises entreposées dans son local ou celui d'un tiers jusqu'à leur vente. L'administration des douanes ne peut donner suite à une telle demande que sur présentation d'une caution bancaire.
- 6) **Caution pour soumission :** la caution pour soumission est une caution bancaire qui couvre l'engagement d'une entreprise à produire un document ou à accomplir une formalité.
- 7) **Caution pour soumission contentieuse :** délivrée par la banque, couvre l'engagement d'une entreprise, qui a fait une fausse déclaration en douane, à s'en remettre à la décision de l'administration des douanes et à payer à la première demande la somme que cette administration réclamera, jusqu'à concurrence du montant intégral des pénalités légalement encourues.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

○ **Les cautions administratives**

Ce sont les différentes cautions exigées par les administrations lorsqu'elles confient l'exécution des marchés à des privés. Ces cautions sont octroyées par la banque aux entreprises soumissionnaires et titulaires d'un marché public qui leur y confie par l'administration. Elles sont au nombre de quatre :

- 1) **Cautiion d'adjudication** : la caution d'adjudication est destinée à garantir la moralité, la compétence et les moyens professionnels : techniques, matériels et humains pour la réalisation du marché de l'entreprise adjudicataire à l'effet de prémunir l'administration du désistement du fournisseur déclaré adjudicataire. En cas de défaillance de l'entreprise, la banque est engagée à hauteur de la caution qu'elle fournit.
- 2) **Cautiion de restitution d'acomptes** : le cahier des charges prévoit souvent le versement d'une avance dès la signature du contrat. Cette avance peut représenter 10 à 20% du montant du marché et sera remboursé au fur et à mesure des encaissements des situations. En délivrant cette caution, la banque se trouve ainsi engagée à honorer le remboursement en cas de non exécution du contrat.
- 3) **Cautiion de retenue de garantie** : Dans le cadre des marchés publics, l'administration se réserve le droit de retenir sur chaque paiement 5% du montant dans le but de couvrir le risque de malfaçon ou de défaut de fabrication, autrement dit, la réception définitive des travaux qui a lieu généralement un an après la fin des travaux. L'administration est donc en droit, si les conditions du marché la stipulent, de retenir un certain pourcentage (5%) sur les sommes dues à l'administration permet à l'entreprise de percevoir l'intégralité des sommes dues. En contrepartie, le banquier est tenu, si les malfaçons apparaissent dans la période mentionnée, de reverser à l'administration la somme qui aurait du faire l'objet d'une retenue de garantie.
- 4) **Cautiion de bonne exécution** : cette caution est mise en place par la banque à l'effet de garantir l'administration contre la mauvaise exécution ou l'abandon du marché avant son achèvement par l'entreprise adjudicataire. Elle reste valable jusqu'à réception définitive des travaux dont la date est arrêtée contractuellement.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

d)- Le crédit documentaire

C'est la forme de crédit la plus courante en matière de commerce international. Il s'agit d'une opération par laquelle une banque indiquée par l'importateur prend l'engagement de payer le créancier exportateur en mettant un crédit en sa faveur. La banque de l'importateur contracte la banque de l'exportateur procède alors à l'expédition des marchandises et remet les documents justificatifs à sa banque, que celle-ci envoie à la banque de l'importateur, puis les retransmet à l'importateur qui peut prendre enfin réception de la marchandise. Autrement dit, le crédit documentaire est un engagement par signature en vertu duquel la banque de l'importateur rend l'engagement de garantir à son exportateur le paiement des marchandises ou l'acceptation d'une traite contre la remise des documents attestant l'expédition de la qualité des marchandises prévues au contrat. Le crédit documentaire est¹ :

- Révocable : lorsque le banquier peut revenir sur son engagement avant expédition des marchandises.
- Irrévocable : lorsque le banquier ne peut revenir sur son engagement, sauf accord de toutes les parties.
- Notifié : lorsque le banquier de l'importateur est seul engagé.
- Confirmé : lorsque l'engagement du banquier de l'importateur est conforté par un banquier correspondant dans le pays de l'exportateur.

« Le crédit documentaire est aujourd'hui utilisé dans le monde entier par l'ensemble des opérations de commerce international. Le crédit documentaire est un arrangement par lequel une banque émettrice, agissant à la demande d'un client, donneur d'ordre, est chargé d'effectuer un paiement au bénéficiaire ou d'accepter et payer les effets contre la remise des documents stipulés, pour autant que les termes et conditions du crédits soient respectés. De la banque de l'exportateur, de la banque de l'importateur et des banques partenaires. Le crédit documentaire peut revêtir différentes formes. »²

¹ DSCG 2, Finance ; Manuel et applications, 2^e édition, DUNOD, p415.

² Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999, P. 113.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

* **Le risque sur les opérations de crédit documentaire¹** : contrairement aux opérations d'encaissement documentaire, la banque court un risque financier dans la gestion du crédit documentaire. Ces risques sont de plusieurs ordres :

- Le risque pris par la banque émettrice (banque de l'acheteur) : le crédit documentaire est un risque en blanc. La banque s'engage à régler des documents qui sont en conformité avec la demande initiale, quelque soit la situation financière de son client. Elle couvre ainsi le risque d'insolvabilité de son client. Elle court aussi un risque financier lié à la réalisation technique du crédit. C'est elle qui doit regarder avec beaucoup de minutie les documents, pour s'assurer que tout est conforme. En conséquence, sa responsabilité peut être recherchée par son client si elle omet de relever une réserve majeure que son client aurait pu refuser de lever. Le risque est plus élevé, dans l'absolu, dans les crédits à paiement différé, dans la mesure où l'entreprise importatrice va vendre la marchandise et ne remboursera la banque dans un deuxième temps.

- Le risque pris par la banque du vendeur : le risque est de nature différente selon que la banque appose sa confirmation ou qu'elle s'en tient à une instruction de simple notification du crédit. En cas de simple notification, la banque doit faire diligence en examinant les documents avant de les transmettre, en notant les éventuelles réserves. Cela étant, elle n'a pas d'obligation absolue de vérification. Son risque financier est donc nul dans la mesure où le crédit reste payable aux caisses de la banque émettrice sur laquelle repose le risque final. En revanche, en cas de confirmation, la banque engage directement sa responsabilité sur deux aspects. D'un point de vue financier, elle couvre le risque d'insolvabilité de la banque émettrice ou le risque de non transfert. Dans la situation où les documents remis seraient conformes, elle devra payer le vendeur. Par ailleurs, elle court un risque technique lié à l'étude des documents. Si la banque ne relève pas une réserve majeure et paye son client, la banque émettrice peut refuser de la rembourser si son propre client n'accepte pas de lever la réserve.

- Le risque pour le vendeur : la technique du crédit documentaire apporte un maximum de sécurité à l'exportateur. Cela étant si sa banque ne confirme pas le crédit, le vendeur subit directement le risque de contrepartie sur la banque émettrice. Celui-ci aura tendance à exiger que l'ouverture demande la confirmation du crédit pour supprimer ce

¹ Idem., P. 123-125.

Chapitre 2 : Les modalités de financement

risque et accélérer le règlement. Le vendeur préfère demander la confirmation du crédit et payer la commission prélevée par la banque.

- Le risque pris par l'acheteur : la technique du crédit qui repose sur l'examen des documents apporte une grande sécurité à l'acheteur. Celui-ci peut même demander une visite à l'expédition pour s'assurer de la conformité de la marchandise. Le risque qu'il court serait de devoir payer une marchandise non conforme. Le cas est rare et l'entreprise peut s'en remettre au droit commercial pour régler un tel différend.

B.1- Aspect juridique des crédits par signature

Dans cette forme de crédit, le banquier s'engage par lettre, auprès de tiers, à satisfaire aux obligations contractées envers eux par certains de ses clients, au cas où ces derniers n'y satisferaient pas eux-mêmes. Ces crédits peuvent soit différer certains décaissements ou les éviter, soit encore accélérer certaines rentrées de fonds. Ils sont le plus souvent accordés sous forme de cautions. Le banquier peut aussi s'engager en acceptant des effets de commerce : on parle dans ce cas de crédits par acceptation. L'engagement du banquier est limité dans le montant et l'étendue ; il peut être limité ou non dans le temps. Le banquier ne peut revenir sur son engagement et ce quelle que soit l'évolution de la situation de son client. Une fois qu'il a honoré les engagements de son client, il bénéficie donc des droits du bénéficiaire de l'engagement. Cette subrogation est particulièrement intéressante dans le cadre de cautions fiscales. Toutefois, dans ce cas, le banquier doit se faire remettre une quittance subrogative¹.

B.2- Avantages et inconvénients des crédits par signature

Les crédits par signature présente des avantages et des inconvénients pour le banquier comme pour son client².

✓ Pour le banquier :

Avantage:

- Au moment de sa mise en place, un crédit par signature évite toute sortie de fonds ;
- Il évite les contraintes en cas d'encadrement du crédit ;
- Il permet la perception de commission sur l'autorisation voire sur l'utilisation ;

¹ Mémoire de magister université d'Oran .2007 ; Les circuits de financement des PME en Algérie

² Mémoire de magister université d'Oran .2007 ; Les circuits de financement des PME en Algérie

Chapitre 2 : Les modalités de financement

- Enfin, le banquier est subrogé dans les droits du créancier bénéficiaire de l'engagement.

Inconvénients :

- Le risque est difficile à évaluer ;
- Le suivi des engagements est lourd à gérer ;
- Il y a souvent décalage des engagements dans le temps.

✓ **Pour le client :**

Avantage :

- Ce type de concours permet une meilleure gestion de la trésorerie ;
- Il y a souvent abaissement des coûts financiers ;
- Enfin, les engagements pris par la banque valorisent l'image de marque de l'entreprise.

Inconvénients :

- Il y a paiement de commissions même en cas de non utilisation ;
- L'entreprise doit souvent apporter des garanties ;
- Les concours sont parfois mis en place contre blocage de fonds.

Conclusion :

Un financement convenable d'une entreprise suppose la prise en compte de l'ensemble des besoins dont la permanence ne peut-être niée, au-delà même des immobilisations.

Même les différents postes de cycle d'exploitation « achats, fabrication, ventes, recouvrement » représente un ensemble qui constitue un « besoin en fonds de roulement » qui devra être financé par des capitaux stables. Les besoins en fonds de roulement seront couverts par des capitaux permanents, évitant ainsi le recours excessif à des crédits à court terme qui revêtent toujours un certain caractère de précarité.

Le rapport de l'endettement aux fonds propres est également un sujet de réflexion. Il me paraît nécessaire de saisir combien un endettement excessif accroît la sensibilité de

Chapitre 2 : Les modalités de financement

l'entreprise aux crises conjoncturelles, donc sa vulnérabilité ; elle peut aussi l'empêcher de profiter d'opportunités de développement interne ou de croissance externe.

Enfin, les questions d'analyse des risques et de recours à l'assurance doivent être soigneusement examinées pour qu'un accident toujours possible ne mette pas en cause le développement, ou même la survie d'une entreprise face aux imprévus. Analyse et réduction des risques industriels et financiers sont bien au cœur de la finance d'entreprise.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

Introduction :

De par leur nature d'intermédiaires financiers, les banques sont exposées depuis toujours à une série de risques ; l'événement risqué est le non-respect par un client ou par une contrepartie de ses obligations financières.

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations.

A partir du moment où un client dépose auprès de son agence une demande de crédit, un travail préparatoire est mené par le banquier en s'intéressant à tout document ou toute information susceptible de lui permettre une appréciation minutieuse de demandeur de crédit et de son environnement, et ce à travers la constitution du dossier du client, son étude ainsi que son actualisation.

L'étude proprement dite consiste en l'analyse de l'entreprise dans ses divers aspects pour pouvoir apprécier les risques courus et permettre ainsi la prise de décision.

L'étude proprement dite consiste en l'analyse de l'entreprise dans ses divers aspects pour pouvoir apprécier les risques courus et permettre ainsi la prise de décision.

Ce n'est qu'au terme de cette étude approfondie que le banquier décidera si le client peut bénéficier de l'aide financière.

Section I : Etude préliminaire

Cette étude se base sur :

I.1. Les documents constitutifs d'un dossier de crédit d'exploitation :

Dans le cadre de l'obtention des différentes informations relatives au demandeur de crédit leurs consultations, ainsi que leurs actualisations, il est nécessaire de constituer un dossier de crédit ; ce dernier aura pour but de mettre en évidence tous les risques potentiels que comporte la relation entre le banquier et le demandeur du crédit ainsi que son éclaircissement dans le but d'offrir des conditions de financement optimales¹.

¹ BENHALIMA A , « pratique des techniques bancaire », REFERENCE A ALGERIE, éditions DAHLAB, 1997.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

I.1.1. Une demande écrite de l'entreprise :

Il s'agit d'une demande de crédit adressé au banquier ayant pour objet la sollicitation d'un crédit d'exploitation. Pour être recevable, celle-ci doit remplir les conditions suivantes :

. Conditions de forme : cette demande doit contenir un en-tête ou sont notées toutes les références de l'entreprise, accompagnées du cachet de l'entreprise et de la signature apposée par le ou les personne(s) concernées par le crédit.

. Conditions de fonds : la demande doit préciser la nature des concours sollicités, leur montant, ainsi que leur objet.

I.1.2. Les documents juridiques et administratifs :

Les principaux documents figurant sur cette rubrique sont :

- Une copie certifiée conforme du registre de commerce ou de l'agrément s'il s'agit d'une profession libérale.
- Une copie certifiée conforme des statuts des personnes morales.
- Une copie certifiée conforme de l'annonce de création de l'entreprise dans le bulletin officiel des annonces légales (BOAL).
- Une copie certifiée conforme de l'acte de propriété ou du bail des locaux à usage professionnel.
- Une copie du diplôme et des qualifications professionnelles si le cas l'exige.
- Une copie de la carte d'agriculteur ou d'éleveur délivrée par la chambre d'agriculture.

Ces documents sont réclamés lors de l'ouverture du compte courant du client. Ils ne sont renouvelés qu'en cas de modification des statuts ou de l'adresse du client.

Ces documents sont exigés par le banquier dans le but de connaître et de vérifier si le client est apte à contracter un crédit à travers le contrôle de sa situation professionnelle, ses qualifications et aussi si son entreprise est conforme aux différentes lois relatives à sa situation juridique, ainsi qu'à l'obtention d'un crédit¹.

I.1.3. Les documents économiques : parmi ces documents nous trouverons :

- Le plan de production annuel ou pluriannuel.

¹ BENHALIMA A , « pratique des techniques bancaires », REFERENCE A ALGERIE, éditions DAHLAB, 1997.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

- Situation de marché publics en cours de réalisation.
- Plan de charge pour les entreprises avec fiche signalétique par marché. Le banquier exige ces documents afin d'avoir une idée sur l'entreprise et sur ses projet engagés ou en phase de lancement.

I.1.4. Les documents comptables et financiers :

Les principaux documents comptables et financiers sont :

- Les bilans et tableaux de compte de résultats (TCR) des trois derniers exercices ; dans le cas d'une ancienne relation, seul le bilan est exigé.
- Le rapport du commissaire aux comptes et la résolution de l'assemblée des actionnaires pour les sociétés de capitaux.
- Le bilan d'ouverture, les prévisions de clôture de l'exercice à financer et dans certains cas le bilan prévisionnel de l'exercice suivant pour les entreprise en démarrage.
- Bilan prévisionnel se rapportant à l'exercice à financer.
- Etat détaillé des dettes, stocks et des créances avec indication de leurs délais de réalisation, leur montant, ainsi que les provisions qui y seraient rattachées.
- Plans de trésorerie prévisionnels par marchés et plan de trésorerie prévisionnelle consolidée.
 - Le budget prévisionnel de financement comportant un commentaire sur les réalisations de l'année écoulée et le programme prévisionnel d'exploitation pour l'exercice à venir. On ajoutera les tableaux suivants :
 - Le tableau d'approvisionnement.
 - Le tableau de production.
 - Le tableau commercial.
 - Le plan de trésorerie.

Les documents comptables et financiers qui viennent d'être cités permettent au banquier de connaître plus clairement la situation de l'entreprise en question, et de voir si elle est assez stable à travers le temps s'il s'agit d'une ancienne entreprise, ou basé sur de bonnes prévisions qui doivent être cohérentes avec sa demande si elle est nouvelle, en plus d'être assez solvable en vue d'assurer le remboursement du crédit¹.

¹ BENHALIMA A , « pratique des techniques bancaire », REFERENCE A ALGERIE, éditions DAHLAB, 1997.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

I.1.5. Les documents fiscaux et parafiscaux :

Les principaux documents fiscaux et parafiscaux à demander sont :

- Une carte d'immatriculation fiscale.
- Un extrait de rôle apuré de moins de trois (03) mois ou notification de rééchelonnements des dettes fiscales.
- Une attestation de mise à jour de la caisse sociale de moins de trois mois ou notification de rééchelonnement de la dette sociale.

Les documents fiscaux et parafiscaux jouent un rôle primordial lors de l'octroi d'un crédit par le banquier à son client, tout en sachant que si ce dernier n'est pas à jour avec les services fiscaux (impôts) ou avec la sécurité sociale, sa demande peut être bloquée par l'un d'eux (avis à des tiers détenteurs : est une procédure voisine de la saisie qui permet au trésor public d'appréhender immédiatement tout ou une partie des sommes qui lui sont dues).

Dans le cas d'une demande de financement extérieur, le banquier peut exiger une carte d'immatriculation à ses nouveaux clients.

I.1.6. Les documents commerciaux :

Dans ce registre il peut être demandé :

- Des factures pro-formats, factures définitives, bon de livraison et procès verbaux de réception provisoires et de réceptions définitives.
- La décomposition du chiffre d'affaire par produits et par marchés.
- La décomposition des consommations en services extérieurs.
- Le carnet de commandes de la clientèle.
- Le schéma d'organisation du réseau de distribution : les points de vente, les grossistes, les dépositaires et les concessionnaires.

La décomposition de l'activité commerciale de l'entreprise permet au banquier de voir si les produits ou services proposés par cette dernière sont assez demandés sur le marché et ce, qu'il soit interne (marché locale) ou externe (marché extérieur) et de ce fait, rentable pour l'entreprise, ce qui assurera sa solvabilité envers la banque.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

I.1.7. La visite sur site :

L'identification du client peut être complétée par une visite des sièges administratifs et des locaux de l'entreprise. A l'issue de la visite, le banquier doit rédiger un compte rendu, ce dernier doit refléter l'ensemble des éléments d'information sur le site visité, notamment ceux qui n'apparaissent pas à travers les documents fournis.

En général, la visite sur site est l'occasion pour le banquier d'apprécier la sincérité des informations communiquées et de recueillir des informations complémentaires concernant :

- La fonctionnalité des locaux.
- L'état des installations.
- L'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production).
- L'efficacité dans la gestion des moyens matériels et des ressources humaines.
- Les perspectives d'évolution de l'entreprise (le lancement d'un nouveau produit...etc).

I.1.8. Le compte rendu sur site :

Le compte rendu de visite fournit un ensemble d'informations recueillies de la visite sur site. Il reprend les éléments d'information utiles à l'étude mais qui n'apparaissent pas dans les documents fournis par le client. Il sert également à vérifier la véracité des informations avancées par ce dernier, à savoir :

- ✓ Le patrimoine de l'entreprise.
- ✓ La réalité et le statut de l'occupation des lieux.
- ✓ La fonctionnalité des locaux.
- ✓ L'état des installations (confort, salubrité, et sécurité).
- ✓ L'organisation des différentes fonctions (approvisionnement, stockage, production et écoulement des produits).
- ✓ La gestion des ressources humaines, l'autorité des dirigeants et l'efficacité du travail.
- ✓ Les perspectives d'évolution de l'entreprise telles que le lancement d'un nouveau produit ou un partenariat avec une autre firme.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

I.2. Identification du demandeur de crédit et de son environnement :

Avant d'octroyer un crédit, le banquier doit s'assurer que son client pourra rembourser le prêt qui lui sera accordé, à la date convenu. Certes, les attentes de la clientèle et le niveau des prestations bancaires font généralement l'objet d'un décalage, mais la confiance personnelle du banquier en son client et son entreprise reste le principe de base dans cette décision.

En effet, il est nécessaire pour le banquier de bien étudier l'entreprise sous tous ses aspects : organisation générale, activité, environnement et perspectives, mais tout d'abord, il doit revoir l'historique des relations entre l'entreprise et ses différents banquiers.

I.2.1- Les moyens permettant la collecte d'information :

I.2.1.1- L'entretien avec le client :

Avant l'octroi de tout crédit, le banquier doit avoir un entretien avec son client portant sur le projet envisagé et le crédit sollicité. Cet entretien aura pour objectif de permettre au banquier de cerner non seulement le projet et d'avoir une idée primaire sur le concours adéquat, mais aussi, dans le cas d'une nouvelle relation, de cerner la moralité, l'expérience et les compétences de ses dirigeants, A ce niveau l'expérience et le flair du banquier sont indispensables.

I.2.1.2- La consultation du service renseignements commerciaux :

C'est un service chargé de la collecte d'information concernant les entreprises de la localité, à travers ce qui est diffusé par voie de presse, par les services de la banque d'Algérie ou par les confrères. Sa consultation permet d'avoir des informations très précises sur le demandeur de crédit.

I.2.1.3- La consultation des renseignements bancaires :

Elle est à même de fournir aux banques et aux établissements financiers, de précieux renseignements concernant la situation de leurs clients, et ce en consultant l'un des fichiers centraux, à savoir la Centrale des Impayés, la Centrale des Risques et la Centrale des Bilans.

- La Centrale des Impayés : est un service chargé de la centralisation, la gestion et la diffusion des renseignements auprès des intermédiaires financiers concernant les incidents de paiement de chèques et d'effets de commerce survenus sur les crédits qu'ils ont octroyé.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

Le banquier doit s'assurer à l'occasion de la demande du crédit que le demandeur n'a pas enregistré d'incidents de paiement, et qu'il n'a pas été frappé d'interdiction d'émettre des chèques¹.

- La Centrale des Risques : Ce service a pour but de centraliser les informations concernant les crédits octroyés par les différentes banques et établissements financiers (bénéficiaires, nature, montants et garanties consenties). Le banquier peut ainsi appréhender une image des engagements de l'entreprise avant d'accorder un quelconque crédit. Toutefois, il est à signaler qu'il doit avoir l'autorisation de son client pour pouvoir consulter son fichier. La construction de cette centrale est indispensable en raison de sa nécessité pour l'appréhension de la situation d'endettement des clients.
- La Centrale de Bilans : La centrale des bilans a pour mission la collecte, le traitement et la diffusion des informations comptables et financières relatives aux entreprises ayant obtenu un concours financier.

Comme pour la centrale des risque, l'accord de l'adhérent est nécessaire pour l'obtention d'informations le concernant.

- Autres sources d'informations : Le banquier peut aussi approfondir l'identification de ses clients en se basant sur les renseignements commerciaux que fournissent les confrères, les informations juridiques et les sources professionnelles (bureau d'étude, commissaire aux compte, etc.) constituants d'autres sources d'informations pour le banquier.

I.2.1.4- L'étude de la dimension historique et culturelle de l'entreprise :

Toute entreprise se construit sur la base d'une culture et d'une histoire qui lui sont propres et qui la distinguent de ses concurrents. Ces deux aspects ne doivent pas être négligés par le banquier. En effet, le banquier devra sonder le passé de l'entreprise. Cette connaissance est un bon moyen d'anticiper le comportement de l'entreprise face aux situations auxquelles elle aurait à faire face.

I.2.2- Identification de l'entreprise par l'analyse de son environnement :

L'entreprise ne vit pas en vase clos ; elle exerce son activité dans un cadre géographique déterminé et elle entretient toujours des relations qui influent d'une façon directe ou indirecte sur son bien-être :

¹ DESMICHT F, « pratique de l'activité bancaire », éditions DUNOD, 2004.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

- L'implantation géographique est très importante. L'éloignement d'une entreprise de ses sources d'approvisionnements est un facteur d'insécurité car il peut l'amener à détenir des stocks importants, et par conséquent nécessiter des moyens financiers nécessaires à leurs gestions.
- Pour un détaillant, l'importance du centre de consommation dans lequel il se trouve influe directement son activité.
- ✓ Il est important pour le banquier de connaître les clients et les fournisseurs de l'entreprise, ainsi que les modalités et les délais de paiement (adéquation entre les délais moyens de règlement clients/fournisseurs).
- ✓ La fidélité et la solvabilité de la clientèle sont deux éléments à apprécier.
- ✓ De plus, il sera utile d'apprécier la dépendance de l'entreprise d'un ou de quelques clients ou fournisseurs.
- ✓ Il est indispensable pour le banquier de connaître les parts de marché de l'entreprise ainsi que leur évolution dans le temps.
- ✓ Les entreprises concurrentes doivent être examinées pour situer la position du client par rapport à elles.
- ✓ En plus de l'étude des éléments suscités (cadre géographique, clients, fournisseurs et marché), l'analyse de la conjoncture économique permettra de dégager des éléments pouvant avoir une influence favorable ou défavorable sur l'entreprise.

I.2.3 – Relation entre le bailleur de fonds ou un confrère et le demandeur de crédit :

Le banquier autant que le bailleur de fonds, se doit à travers certains critères, apprécier la relation qu'il entretient avec ses clients. Pour ce faire, le banquier dresse une sorte de bilan rétrospectif regroupant l'ensemble des opérations le liant à ses différents emprunteurs. Il s'intéressera dans cette démarche à :

I.2.3.1- L'ancienneté de la relation :

L'examen des demandes de crédit diffère selon l'ancienneté de la relation, dans le cas où elle est nouvelle, le banquier procède à son identification comme décrit précédemment ; tandis que pour une ancienne relation, il dispose déjà d'éléments d'information pouvant orienter sa décision.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

I.2.3.2-L'importance des mouvements confiés :

C'est à travers un état mensuel du compte du client que le banquier déduira le montant du chiffre d'affaire mensuel confié à ses guichets. La confrontation du chiffre d'affaires annuel confié avec celui figurant au TCR (tableau de compte de résultat) donne le degré de centralisation de celui-ci au niveau de l'agence. La comparaison des deux chiffres révèle souvent des différences dues à :

- ✓ La réalisation d'une partie du chiffre d'affaire en crédit clientèle.
- ✓ L'existence d'autres comptes courants qui reçoivent l'autre partie du chiffre d'affaires.

I.2.3.3-Le niveau d'utilisation de crédits octroyés :

Le banquier doit surveiller en permanence le niveau d'utilisation des crédits consentis et ce dans le but de cerner les besoins réels de l'entreprise. En effet, le banquier doit distinguer les besoins réels de l'entreprise de ceux exprimés.

I.2.3.4- Les incidents de paiement :

La moralité du client est un élément important dans le processus décisionnel du banquier. Les incidents de paiement constituent parfois un élément décisif dans la prise de décision. En effet, ces incidents dénotent pour le banquier le non sérieux de la part du client ou alors des difficultés de celui-ci à tenir ses engagements à échéance, ce qui amène le banquier à éviter toute relation avec ce dernier.

Les principaux incidents de paiement concernent les émissions de chèques sans provision, le non paiement d'une traite à échéance, le non paiement des mensualités relatives au remboursement d'un crédit ou encore le non remboursement d'une créance privilégiée sanctionnée par une saisie-arrêt ou d'un avis à tiers détenteur.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

Section II : Étude financière

Afin de mieux expliciter les points abordés ci-dessus, nous traiterons respectivement les éléments suivants :

II.1-L'analyse financière d'une entreprise :

Après l'identification du client et de son environnement, le banquier doit s'atteler à diagnostiquer l'entreprise à travers une évaluation minutieuse de ses performances économique-financière, et de ce fait disposer d'une idée sur son client.

A cet effet, le banquier aura à traiter les documents cités précédemment afin de déceler toute anomalie sur la santé financière.

L'analyse financière est un ensemble de techniques qui permet de synthétiser et d'analyser d'un point de vue économique et financier les documents comptables d'une société et d'une entreprise individuelle. Ces documents comptables (bilan ou compte de résultat) sont remplis avec des règles de comptabilité générale et des règles fiscales. Ils sont donc difficilement exploitables dans l'état pour une analyse détaillée du patrimoine, de l'activité et de la rentabilité de l'entreprise¹.

Ainsi l'analyse financière permet d'aboutir à un avis exhaustif sur la santé financière de l'entreprise. Nous aborderons, dans cette partie, l'analyse rétrospective de l'entreprise. Cette analyse se fera sur trois (03) axes :

- 1) Élaboration et appréciation du bilan financier.
- 2) Retraitement et évaluation des soldes intermédiaires de gestion.
- 3) Calcul et interprétation des ratios.

II.1.1. Elaboration et appréciation du bilan financier

L'élaboration du bilan financier ainsi que son appréciation se font à travers :

II.1.1.1. Passage du bilan comptable au bilan financier :

Le bilan comptable est le principal support de l'analyse financière, or, les normes et les règles auxquelles il obéit, le laisse refléter une situation qui n'est pas toujours la réalité de l'entreprise. Pour passer du bilan comptable au bilan financier, il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

¹ Mémoire de magister université d'Oran .2007 ; Les circuits de financement des PME en Algérie, P70.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

- Traitement des actifs fictifs ;
- Réintégration des éléments hors bilan ;
- Reclassement et réévaluation de certains postes ;

A- Traitement des actifs fictifs :

Il s'agit d'encours inscrits à l'actif du bilan, mais qui n'ont aucune valeur vénale. Le bilan financier est réalisé dans une perspective de cessation d'activité (optique liquidative)¹. De ce fait, le banquier devra éliminer de l'actif tous les postes dont la valeur est inexistante ; il s'agit d'actif fictif, qui fait qu'il regroupe tous les éléments du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'entreprise. Toutefois, la législation permet dans certains cas de déroger à ce principe et de comprendre à l'actif des éléments qui forment les résultats de l'exercice en question, mais portés à l'actif du bilan afin de permettre leur étalement sur plusieurs exercices. Sont visés essentiellement :

- Les frais d'établissement ;
- Les frais de recherche et de développement ;
- Les charges à répartir sur plusieurs exercices.

Ces éléments (appelés également « non-valeurs ») peuvent représenter un actif fictif dont il convient généralement de tenir compte dans les analyses qui sont faites à partir du bilan et dans la détermination de l'actif net.

B- Réintégration des éléments hors bilan :

Il s'agit d'éléments qui sont inscrits en hors bilan, mais qui doivent être réintégrés dans le bilan financier. A cet effet, les éléments à prendre en compte sont les suivants :

- Les effets escomptés non échus :

Les entreprises entre elles peuvent se régler en utilisant divers moyens de règlement parmi lesquels on peut citer la lettre de change (effet de commerce).

On parle ici d'effets ayant donné lieu à une mobilisation par le biais de l'escompte et dans moins d'un an dans les valeurs réalisables et sa contre partie sera incluse dans les dettes à court terme au niveau des dettes financières.

¹Henri CALVERT, « méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », ECONOMICA 2^{ème} édition, Paris, 2002.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

- **Les biens acquis en crédit-bail :**

- Les biens acquis en crédit-bail ressortent d'une formule alternative à la solution classique de l'acquisition d'une immobilisation financée par emprunt.

- Les équipements financés par crédit-bail ne figurent pas à l'actif du bilan comptable puisque l'entreprise utilisatrice n'en est pas juridiquement propriétaire. Il n'y a évidemment pas d'emprunt au passif. Cependant l'entreprise verse une redevance périodique.

- Le bilan fonctionnel intègre les biens financés par crédit-bail comme s'il s'agissait d'immobilisations acquises et financés par emprunt afin de pouvoir assurer la comptabilité des bilans de l'entreprise.

- La valeur d'origine des biens acquis en crédit-bail s'ajoute aux immobilisations brutes ou alors aux autres valeurs immobilisées.

- L'amortissement cumulé de ces biens s'ajoute aux ressources stables.

- La valeur nette s'ajoute aux immobilisations nettes ou aux autres valeurs immobilisées nettes.

- Les dettes à court terme augmentent la valeur de l'annuité payable au cours de l'exercice suivant.

C- Reclassement et réévaluation de certains postes :

Le banquier doit procéder au reclassement et réévaluation de certains postes du bilan ;

Reclasser : consiste à déplacer les postes du bilan en agrégats significatifs.

Retraiter : consiste à ajouter dans le bilan des éléments qui n'y figurent pas ou à effectuer des calculs sur certains postes.

Créances sur associés et sociétés apparentées :

Les créances sur associés (prêts aux associés, promesses d'apports) matérialisent généralement des apports en capital souscrits mais non encore libérés, ils doivent être traités comme des non valeurs. Les créances sur sociétés apparentées doivent quant à elles, sauf imprévus, être diminuées du montant des valeurs réalisables et être inscrites au long terme.

Subventions d'investissement :

Ces subventions sont accordées par les autorités aux entreprises publiques pour les soutenir sur le bénéfice des sociétés.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

L'écart de réévaluation :

Le compte écart de réévaluation loge un produit né d'une autorisation des autorités compétentes, et permet de réévaluer par le biais de coefficients certains postes de l'actif. Ce produit imposable par voie d'IBS, est reclassé de la même manière que les subventions d'investissements.

Provisions pour pertes et charges :

Les provisions pour pertes probables ne sont constituées que pour un seul exercice, elles permettront de faire face à une dépense prévisible à court terme. A cet effet, elles sont reclassées par diminution du montant de la provision de l'actif net pour être logée en dettes à court terme.

Les provisions pour charges, devront être répartis sur plusieurs exercices sont constituées dans le cas où l'entreprise doit faire face à des dépenses prévisible à court terme. A cet effet, elles sont reclassées par diminution du montant de la provision de l'actif net pour être logée en dettes à court terme.

Les provisions pour charges, devront être répartis sur plusieurs exercices sont constituées dans le cas où l'entreprise doit faire face à des dépenses dont elle ne peut supporter le montant en intégralité. Et ils sont reclassés de la manière suivante :

- Diminution de l'actif net de sa valeur totale ;
- Les provisions pour charges à constatées dans une année autre que l'année suivante sont mises en dettes à moyen et long terme ;
- Les provisions pour charges à constatées l'année suivante sont mises en dettes à court terme.
- Les réévaluations ont pour objet de limiter au maximum les distorsions pouvant exister entre la valeur comptable de certains postes de l'actif et leur valeur réelle. Le banquier devra s'intéresser à la valeur réelle des éléments d'actif, il devra alors, tenir compte des plus ou moins-values subies par les postes du bilan, car elles affectent directement la réalité du patrimoine de l'entreprise.
- Les réévaluations déclarées sont alors répercutées sur le bilan financier comme suit :
 - ✓ À l'actif : augmentation de la valeur nette comptable de l'investissement du montant de la plus-value, ou sa diminution dans le cas d'une moins-value ;

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

✓ Au passif : augmentation de la situation nette comptable du montant de la plus-value, diminuée des dettes fiscales qui figurent dans les dettes à court terme, dans le cas d'une plus value. Diminution de la situation nette du montant de la moins-value en cas de cette dernière.

II.1.1.2. Présentation du bilan financier :

Le bilan financier est établi par le banquier cherchant à appréhender la solvabilité d'une entreprise avant de prendre tout engagement.

Les normes et règles auxquelles le bilan comptable est élaboré, lui donnent une représentation qui ne reflète pas correctement la réalité économique de l'entreprise.

La solution sera alors de retraiter le bilan comptable en fonction des objectifs du banquier, à savoir connaître la structure et le niveau de liquidité, de solvabilité et de rentabilité de l'entreprise. Ce traitement implique la prise en compte de certains éléments ignorés dans le bilan comptable, le retranchement d'autres éléments susceptibles de fausser l'image de l'entreprise, le reclassement de valeurs corrigées figurant au bilan comptable par ordre de liquidité croissante de l'actif et d'exigibilité croissante du passif. Le résultat de toutes ces opérations donnera naissance au bilan financier.

Ainsi, l'analyse va prendre en compte (3) concepts fondamentaux définis comme suit :

- **Liquidité** : c'est l'aptitude de l'entreprise à transformer rapidement ses actifs en trésorerie.
- **Exigibilité** : exprime la capacité de l'entreprise à respecter les dates d'échéances de règlement de ces dettes.
- **Solvabilité** : la solvabilité exprime la capacité de l'entreprise à régler l'ensemble de ces dettes.

Pour aboutir à une lecture financière plus globale du bilan de l'entreprise, il faut au préalable s'interroger sur le sens et le contenu économique des postes de l'actif et du passif. Certains éléments sont à retraiter ou à ignorer, car ils portent la marque d'une logique purement comptable et formelle.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

Schéma générale du bilan financier :

ACTIF		PASSIF	
Actif immobilisé	Valeurs immobilisées nettes	Capitaux permanents	Capitaux propres
	Autres valeurs immobilisées		Dettes à long et moyen terme
Actif circulant	Valeurs d'exploitation	Dettes à court terme	Dettes d'exploitation
	Valeurs réalisables		Dettes hors exploitation
	Valeurs disponibles		Dettes financières

Tableau 3.1 : Schéma générale du bilan financier

- **L'actif du bilan financier :**

Représente les emplois qui ont été réalisés au moyen des capitaux investis dans l'entreprise à titre permanent (actif immobilisé), ou temporaire (actif circulant). La classification des éléments de l'actif est faite en fonction de leur destination¹, et il comprend :

➤ **L'actif immobilisé (haut du bilan) :** il représente le capital économique de l'entreprise. Ce dernier est constitué de :

A- Valeurs immobilisées nettes :

c'est-à-dire des biens et valeur destinés à rester durablement sous la même forme dans l'établissement et notamment, les immobilisations, biens de toutes natures, corporels ou incorporels, meubles ou immeubles affectés à l'établissement ou acquis par lui, non en vue d'être consommés dans l'année, transformés ou cédés mais pour être conservés d'une manière durable par l'établissement en vue de l'accomplissement de sa mission.

B- Autres valeur immobilisées :

Ce poste regroupe les valeurs imparfaitement liquides ou comprenant un doute quant à leur réalisation à court terme. Il s'agit principalement des stocks outils, des titres de participation, des consignations versées, des avances et acomptes sur investissement, des créances sur sociétés apparentées et de la valeur de l'équipement acquis en crédit-bail.

¹ Henri CALVERT, « méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », ECONOMICA 2^{ème} édition, Paris, 2002.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

➤ **L'actif circulant (bas du bilan) :** il est composé d'éléments qui se renouvellent constamment pendant le cycle d'exploitation¹, tel que les stocks, les créances, les disponibilités, et il comprend les :

A- Valeurs d'exploitation :

L'ensemble des dettes à court terme hors secteur bancaire directement liées à l'activité intrinsèque de l'entreprise.

B- Valeurs réalisables :

Est la partie de l'actif qui peut-être facilement vendue, on y trouve les dettes à court terme hors secteur bancaire, et ayant une relation indirecte avec l'activité de l'entreprise tel que les dividendes, les impôts...

C- Valeurs disponibles :

Sont les valeurs qu'une entreprise peut utiliser immédiatement pour effectuer des règlements. Elles correspondent aux liquidités au sens strict du terme.

• Le passif du bilan :

Le passif du bilan regroupe les diverses ressources dont dispose l'entreprise pour financer ses emplois, et il comprend :

+ **Les capitaux permanents :** ensemble de capitaux stable et durable qui permettent à l'entreprise d'acquérir ses éléments d'actif de longue durée ; il est constitué de :

A- Les capitaux propres :

Ensembles des Capitaux appartenant à une entreprise, ainsi que l'ensemble des ressources figurant au passif du bilan et qui ont un caractère permanent et ne proviennent pas de l'emprunt.

B- Les dettes à long et moyen terme (DLMT) :

Tout élément de passif qui n'arrivera pas à échéance au cours de l'exercice suivant (hypothèques à long terme, obligations en cours, etc.).

+ **Dettes à court terme :** emprunts effectués par une société, dont le délai d'exigibilité est inférieur à un an. Celle-ci, comportera :

¹ Henri CALVERT, « méthodologie de l'analyse financière des établissements de crédit », ECONOMICA 2^{ème} édition, Paris, 2002.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

A- Dettes d'exploitation :

Comme leur nom l'indique, ceux sont les dettes qui ne sont liées qu'au cycle d'exploitation. Elles entrent dans le calcul du BFR. Parmi celles-ci, les dettes fournisseurs, les dettes fiscales et sociales, les avances sur commandes reçues de clients, les produits constatés d'avances et les autres dettes d'exploitation.

B- Dettes hors exploitation :

La catégorie des dettes divers apparaît comme une rubrique résiduelle de dettes qui ne relèvent ni de la logique de l'endettement financier, ni de celle de l'exploitation.

C- Dettes financières :

Elle représente l'argent mis à la disposition de l'entreprise à travers le marché obligataire, les établissements de crédit ou bien ses créanciers, et dont l'entreprise a besoin pour financer son activité et sa croissance.

II.1.2. Calcul et appréciation des valeurs structurelles :

À partir de ce qu'on a vu, le banquier va rapprocher un certain nombre de postes ou de groupes de poste pour établir ses valeurs structurelles ; la situation d'équilibre financier est la plus recherchée par toute entreprise qui reflète une parfaite égalité entre les masses de même durée, c'est à cet effet que l'entreprise essaye de se rapprocher au maximum de cette situation tout en tenant compte de certaines prévisibilités ;

La confrontation des emplois et des ressources de même durée nous permet de diagnostiquer l'équilibre structurel de l'entreprise à travers les agrégats suivants :

- Le fonds de roulement ;
- Les besoins en fonds de roulement ;
- La trésorerie.

II.1.2.1- le fonds de roulement (ratio de structure) :

« La part des ressources stables (ou ressources permanentes) non absorbée par les emplois stables (ou besoin d'équipements) représente le fonds de roulement »¹ qui peut se calculer de deux manières :

¹ L'entreprise et le financement bancaire ; Farouk BOUYACOUB ; casbah édition ; Algérie 2001 ; P175.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

Par le haut de bilan : **fonds de roulement net = capitaux permanents – actif immobilisé**

Par le bas de bilan : **fonds de roulement net = actif circulants – dettes à court terme**

Un fonds de roulement abondant et dans une certaine mesure, le gage de l'indépendance financière et de la solvabilité d'une entreprise tandis que l'absence d'un fonds de roulement rend l'entreprise tributaire de ses créanciers.

- Dans le premier cas ($FRN > 0$) l'entreprise qui dégage un FRN positif pourra régler tous ses créanciers à court terme et disposera alors d'une marge de sécurité destinée à financer son actif circulant.
- Dans le second cas ($FRN < 0$) exprime un déséquilibre dans la structure de financement de l'actif de l'entreprise, ceci résultat d'une mauvaise gestion de l'entreprise. En effet, les fonds permanents n'étant pas suffisants pour financer l'ensemble des immobilisations. Enfin pour le $FRN = 0$ les fonds permanents couvrent exclusivement la totalité des immobilisations.

Autres notions de fonds de roulement : pour concrétiser l'analyse du fond de roulement, il existe plusieurs notions :

- **Le fonds de roulement brut (FRB) :** il s'agit d'une autre dénomination de l'actif circulant, c'est l'ancienne notion du fonds de roulement.
- **Le fonds de roulement propre (FRP) :** il permet de connaître la part de l'actif immobilisé financé par les ressources propres à l'entreprise.

FRP = Capitaux propre – actif immobilisé ;

FRP = Fonds de roulement net – Dettes à long et moyen terme

- **Le fonds de roulement étranger (FRE) :** cette notion permet de connaître la part des immobilisations financée par les dettes long et moyen terme.

FRE = Dettes à long et moyen terme – actif immobilisé ; FRE = Fonds de roulement net – capitaux propres.

- **le fonds de roulement normatif (FRN) :** il exprime l'écart existant entre les fonds permanent et l'actif immobilisé en nombre de jours de chiffre d'affaire hors taxes.

FR normatif = fonds de roulement net \times 360 jours/ CAHT

Le fonds de roulement doit couvrir un certain pourcentage des actifs circulants (pour assumer les risques liés à l'exploitation) d'une part et faciliter par son importance la trésorerie de

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

l'entreprise selon l'existence de son besoin en fonds de roulement, besoin généré par le cycle d'exploitation d'autre part.

I.1.2.2- besoin en fonds de roulement :

Le besoin en fonds de roulement correspond au montant des capitaux nécessaires pour que l'exploitation puisse se dérouler convenablement. Il résulte de la différence entre l'actif circulant (stocks créances client, notamment) et les dettes à court terme (sommes dues aux fournisseurs, principalement).

BFR= actif circulant (hors trésorerie actif) – dettes circulantes (hors trésorerie passive)

Le besoin en fonds de roulement peut être décomposé en deux parties :

Le BFR d'exploitation : il est le solde entre les ressources à court terme et les emplois circulants directement liés à l'exploitation.

BFR d'exploitation = Actif circulant d'exploitation – dettes d'exploitations

Le BFR hors exploitation : il résulte des opérations hors exploitation.

BFR hors exploitation = actif circulant hors exploitation – Dettes non financières hors exploitation

Si le besoin en fonds de roulement est négatif, l'entreprise dispose d'une ressource en fonds de roulement, ce cas suppose un minimum de stocks et des délais fournisseurs importants, sinon les ressources cycliques de l'entreprise ne suffisent pas à financer les besoins de l'activité, les entreprises ayant un BFR positif sont celles qui ont un cycle de production assez long ou alors celles évoluant dans un secteur fortement concurrentiel.

Ce besoin en fonds de roulement peut être en totalité ou en partie compensé par l'excédent des capitaux permanents (fonds de roulement positif). Le reste éventuel du besoin en fonds de roulement devra être financé par des crédits bancaires de trésorerie.

I.1.2.3- La trésorerie :

Tout d'abord, la trésorerie d'une entreprise apparaît comme étant le solde de la situation financière globale de l'entreprise, la différence entre ses besoins ainsi que ses ressources de financement : les besoins de l'entreprise peuvent être évalués à l'aide du besoin en fonds de roulement alors que les ressources de l'entreprise disponibles pour financer ces besoins

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

s'appellent le Fonds de roulement. Si les besoins excèdent les ressources, alors la trésorerie de l'entreprise sera négative (au passif du bilan), alors que si les ressources sont supérieures aux besoins, la trésorerie sera positive (à l'actif du bilan).

Mais, la trésorerie d'une entreprise représente aussi l'ensemble de ses disponibilités qui lui permettront de financer ses dépenses à court terme. Dans ce cas, la trésorerie nette d'une entreprise se calcule en faisant la différence entre sa trésorerie d'actif et sa trésorerie de passif (la différence entre le montant du FRN et le montant du BFR).

TR= Valeur disponibles – Dettes bancaires à court terme

FRN > BFR TR >0 : l'entreprise arrive à générer un excédant de ressource à long et moyen terme qui servira, en partie, à financer l'écart existant entre l'actif circulant hors trésorerie et les dettes à court terme non financières. L'autre partie, servira à constituer une liquidité, l'entreprise est considérée ici comme très solvable.

FRN < BFR TR <0 : indique que l'entreprise a du mal à financer son cycle d'exploitation,

FRN = BFRD TR =0 : l'équilibre financier d'une entreprise peut donc être apprécié à partir de la relation fondamentale de trésorerie, l'entreprise associe à chaque emploi la ressource qui lui est équivalente temporellement.

II.1.3. Retraitement et évaluation des soldes intermédiaires de gestion :

Après avoir élaborer et analyser le bilan financier, le banquier devra procéder au retraitement du tableau des comptes de résultats puis au reclassement des différents soldes intermédiaires de gestion comme suit :

II.1.3.1. L'analyse financière du compte du résultat :

Le compte de résultat présent l'ensemble des flux de produits et de charges imputables a la période de temps déterminée par l'exercice comptable.

Il est organisé en distinguant les produits et charges d'exploitation financière et exceptionnel qui mettent en évidence chacun un résultat d'exploitation, un résultat financier et un résultat exceptionnel. A l'intérieur de ces 3 rubriques, les charges sont présentées par nature. Le résultat net de l'exercice, bénéfice ou perte, est le solde final du compte de résultat.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

A – L'annuité du crédit-bail :

L'entreprise qui a acquis un bien sous forme de crédit bail devra verser régulièrement des loyers comptabilisés dans le compte service. Mais après avoir réintégré le crédit bail dans le bilan financier, il faudra comptabiliser en charges à la place des loyers versés, des dotations aux amortissements et des intérêts.

C- Les charges du personnel intérimaire :

La mise à disposition de personnel pour une durée déterminée par une agence d'intérim à une entreprise donnée est considérée en comptabilité comme un service extérieur. Cependant, cette opération revête plus un caractère de charges de personnel que de service extérieur d'où l'obligation d'effectuer un retraitement, et ce en déduisant le montant des charges intermédiaires des services extérieurs, et d'ajouter le résultat au poste charges de personnel.

I.1.3.2- Les soldes intermédiaires de gestion (SIG) :

Les soldes intermédiaires de gestion ont été créés afin de pouvoir faciliter et clarifier l'analyse du compte de résultat. Les postes du compte de résultat sont pris en compte séparément en se basant sur une certaine logique, afin de mettre en évidence des indicateurs dans l'étude de la santé de l'entreprise ; on peut les répartir en :

A- Le chiffre d'affaires :

Mesurant ses parts de marché obtenues ou perdues au fil des exercices.

CA= Ventes de marchandises + production vendue + prestations fournies

B- La marge commerciale :

La marge commerciale est égale à la différence entre le montant des ventes de marchandises et le coût d'achat de ces dernières ; elle traduit l'activité de négoce (commerciale) de l'entreprise qui achète des marchandises pour les revendre en l'état, et ne concerne que les entreprises commerciales ou la partie d'activité purement commerciale des entreprises commerciales et industrielles.

Marge commerciale = Ventes de marchandises – coûts d'achats des marchandises vendues

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

C- La production de l'exercice :

La production de l'exercice fait référence directement à l'activité de transformation industrielle et/ou de prestation de services de l'entreprise.

Production de l'exercice = production vendues + production stockée + production immobilisée.

D- La valeur ajoutée (VA) :

La valeur ajoutée produite exprime la capacité de l'entreprise à créer des richesses dans ses activités économiques. Elle est mesurée par la différence entre la production et les consommations de bien et de services en provenance de tiers.

Ses consommations sont la destruction de richesses qu'il fut imputé dans le cadre d'un processus de transformation sur la production de l'exercice et sur la marge commerciale.

VA= marge commerciale + production de l'exercice – matières premières consommées – services extérieurs

E- L'excédent brut d'exploitation (EBE) : que des impôts liée à la production.

EBE = VA + subventions d'exploitation – frais de personnel – impôts et taxes

F- Le résultat d'exploitation avant produits et frais financiers :

Se basant sur la même logique que l'excédent brut d'exploitation, ce solde prend en considération la politique d'amortissement et de provisions.

Le résultat d'exploitation avant produits et frais financiers = EBE + reprises sur amortissements et provisions – dotations aux amortissements et provisions.

G- Le résultat courant avant impôt (RCIA) :

Le RCIA indique la performance économique et financière de l'entreprise. On parle de résultat courant par opposition au résultat exceptionnel.

RCIA= résultat d'exploitation avant produits et frais financiers + produits financiers – frais financiers.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

H- Le résultat hors d'exploitation :

Ce résultat de la différence entre la production hors exploitation ainsi que les charges hors exploitation.

Résultat hors exploitation = produits hors exploitation – charges hors exploitation.

I- Le résultat net de l'exercice :

Obtenu après déduction des impôts sur bénéfice (IBS) du résultat brut de l'exercice, il représente d'une part, le revenu global net de l'entreprise et d'autre part le revenu maximum qui peut revenir aux associés. C'est à partir de ses résultats qu'est calculée la rentabilité des capitaux propres.

Résultat net = résultat courant avant impôts + résultat hors exploitation – IBS – La capacité d'autofinancement (CAF).

La capacité d'autofinancement correspond à l'ensemble des ressources financières secrétées par les opérations de gestion et dont l'entreprise pourrait disposer, en l'absence de dividendes, pour couvrir les besoins financiers qui sont liée à sa pérennité et à son développement.

CAF = résultat net + dotations aux amortissements – reprise sur amortissements et provision – quote-part de subvention virée au résultat + valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés – produit de cession d'éléments d'actifs.

Il est nécessaire de faire la distinction entre la capacité d'autofinancement et l'autofinancement ; c'est-à-dire ce qui va rester réellement à l'entreprise après avoir déduit les dividendes versés aux actionnaires des capacités d'autofinancement de l'entreprise.

I.1.4 – Calcul et interprétation des ratios :

Un ratio est le résultat de deux grandeurs ; celles-ci peuvent recouvrir des données brutes telles que les stocks ou un poste du bilan, ainsi que des données plus élaborées telles que les fond de roulement, la valeur ajoutée, l'excédent brut d'exploitation.

L'analyse financière par ratios permet au responsable financier de suivre les progrès de son entreprise, d'évaluer précisément l'importance de ses qualités, de ses défauts et de situer l'image quelle offre aux tiers intéressés tel que les actionnaires, les banquiers, les clients, les fournisseurs et le personnel. Rappelons qu'il s'agit la d'une vision à posteriori. En effet, pour

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

une entreprise, le fait d'avoir de bons ratios à la clôture de l'exercice n'implique pas obligatoirement un avenir immédiat favorable.

La méthode des ratios doit être utilisée avec prudence. Pour un grand nombre d'actes économiques, les ratios ne sont qu'une première étape, ils ne donnent au gestionnaire qu'un fragment de l'information dont ils a besoin pour décider et choisir.

Chaque type d'analyse a un but ou une fonction qui lui est propre, ce qui permet de déterminer les ratios auxquels on donnera le plus d'importance.

Tout en sachant que le calcul des ratios sur une seule période et sans point de comparaison possible n'a aucune signification, et ne permet pas de porter un jugement sur la situation de l'entreprise. Les ratios les plus utilisés peuvent être classés en 4 catégories :

A- Les ratios d'activité et de gestion :

Il est assez logique de commencer par ceux là parce qu'ils prennent largement en compte le chiffre d'affaire, ou le volume de la production, premier élément de la fiche d'identité de l'entreprise. Ces ratios permettent d'apprécier la manière dont les dirigeants utilisent les capitaux qui leur sont confiés.

B- Les ratios de structure :

Ce sont des ratios qui vont s'intéresser exclusivement au poids relatif et à l'équilibre entre les grandes masses du bilan avec une préoccupation majeure : l'entreprise peut-elle faire face durablement à ses engagements, c'est la seule expression de sa capacité de survie. Et comme la survie et tout de même l'objectif premier de l'entreprise, beaucoup d'analystes surpondèrent ces ratios de structure par rapport à ceux de rentabilité ou d'activité.

C- Les ratios de rentabilité :

De façon générale, la rentabilité est un rapport entre les résultats et les moyens mis en œuvre pour obtenir ce résultat, exprimé en pourcentage, ces ratios nous fournissent une indication sur l'efficacité de l'exploitation de l'entreprise.

D- Les ratios de liquidité :

Les ratios de liquidité donnent une certaine mesure de la solvabilité à court terme de l'entreprise, ainsi que sa capacité à faire face au règlement de ses dettes et indiquent

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

théoriquement comment la transformation progressive des actifs circulant en liquidité permet de régler les obligations financières à court terme.

II.2. Évaluations du projet et la décision finale :

La prise d'une décision rationnelle se traduit par le positionnement du banquier quant à l'octroi ou au refus des crédits à son client si la requête de ce dernier est rejetée, le banquier devra l'informer des causes et des motifs de ce rejet, dans le cas contraire, le banquier procédera à la détermination des conditions de mise en place ; toutefois, la prise d'une telle décision nécessite le recours à une évaluation du projet en question (l'analyse de viabilité, l'analyse de rentabilité).

Une fois le crédit accordé, le banquier aura à assurer le suivi du parcours du crédit accordé ainsi que son évolution jusqu'à son total remboursement et veiller à éviter son détournement vers d'autres fins.

II.2.1- Analyse de la viabilité

Avant toute étude de la rentabilité du projet, l'évaluateur devra d'abord faire une analyse de la viabilité (ou de faisabilité) du projet.

II.2.1.1- L'analyse de secteur d'activité : l'analyse de secteur d'activité portera sur :

A- Le marché :

Afin d'amplifier les chances de succès de son opération de crédit, le banquier devrait impérativement procéder à l'étude du marché vu que la nécessité de cette étude ressort du fait que tout projet productif a pour objet l'écoulement des biens et services produits, le banquier devrait donc essayer de prévoir le volume de ces ventes.

L'étude portera sur :

- la taille, la structure et l'évolution du marché (stable, en progression, en régression).
- Le niveau de production et les prix de ventes escomptés.
- Le lieu d'implantation du marché visé (régional, national, international).
- Les parts de marché détenues par l'entreprise et les parts qu'elle pourra détenir dans le futur.
- L'analyse de la demande passée et présente et l'appréciation de la demande future et l'offre.

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

B- Les partenaires :

Il s'agira principalement des clients (les délais de paiements, le fonds de commerce de l'entreprise...etc.) et des fournisseurs (leur nombre, leur implantation...etc.).

C- Les concurrents :

Position sur le marché ainsi que leurs conditions de ventes.

II.2.1.2- L'analyse commerciale :

La connaissance du marché pour l'entreprise consiste plus à produire ce qui peut être vendu ; l'économiste « MC CARTHY »¹ a pu définir les éléments susceptibles de permettre au responsable de réaliser ses objets, des éléments qui ont été réunis sous la règle des « 4P » a savoir :

- Le produit ;
- Le prix ;
- La distribution ;
- La communication.

Ces 4 éléments tiennent au fait que le prix de vente n'est ni objectif, ni universel ; mais bien la résultante de la combinaison de plusieurs facteurs que le marketing se doit de révéler par une approche rationnelle.

II.2.2- La prise de décision :

Le banquier doit désigner à ce niveau, les informations ainsi que les données relatives au crédit, tel que le montant, la durée et les modalités de mise en place du crédit.

Cette prise de décision est allouée au comité de crédit qui est composé d'un directeur d'agence, de son directeur adjoint ainsi que de chargés d'études, et à qui revient le dernier mot sur le sort des demandes, et ce en fonction des cotes de délégation qui lui sont attribuées un avis est transmis au comité compétent dans le cas où la demande dépasse la cote qui vient d'être citée, dans le cas contraire une autorisation de crédit est établie par le comité concerné et ce après toutes décisions favorables.

¹ E. Jérôme MC CARTHY (doctorat 1960-3^{ème} cycle de l'université du minnesota).

Chapitre 03 : Montage et étude du dossier de crédit d'exploitation

L'autorisation en question véhiculera toutes les informations relatives à la mise en place et au suivi du crédit à savoir :

- Les crédits autorisés en précisant la forme, le montant et l'échéance.
- Les conditions de mise en place ; à titre d'exemple : la centralisation du chiffre d'affaires, la justification de la part de l'autofinancement, nouveaux apports, etc.
- Les garanties à recueillir.

Conclusion :

Tout accord de crédit doit être précédé par une évaluation de performance et de contre performance de l'entreprise en question à travers l'identification du client, de son environnement et ce après avoir réuni toutes les informations ainsi que les documents jugés nécessaires, afin de mieux apprécier le projet et de donner ou non l'accord de financement.

Conclusion générale

Conclusion générale

La vie de toute entreprise est très étroitement liée à son financement. Pour créer une entreprise, détenir une capitale, la doter de moyens, l'exploiter et la développer, il faut des moyens financiers importants. A travers ce travail, nous venons d'exposer les outils et les moyens mis à la disposition des entreprises pour chercher les financements nécessaires pour maintenir l'activité de l'entreprise et/ou la développer. Un des aspects déterminants de la stratégie financière est le choix des financements les plus appropriés en matière de remboursement, des délais de remboursement, des intérêts à payer, des risques à encourir, etc.

Les moyens de financements de tous types, différents les uns des autres selon les avantages qu'ils offrent et les inconvénients qu'ils génèrent, existent. L'ignorance des rouages administratifs permettant l'accès au financement, la méconnaissance des textes et surtout les conditions restrictives d'octroi, ainsi que les taux d'intérêts élevés imposés par les prêteurs et les garanties insuffisantes présentées par les emprunteurs, font que bon nombre de demandes de prêts sont avortées engendrant dans leur sillage pour les entrepreneurs des difficultés pour assurer l'activité de leurs entreprises. Très souvent, les plus-values réalisées en cours d'exercice ne sont pas réutilisées à bon escient pour développer et innover les moyens de production. Conscients de l'importance de l'impact que pourrait avoir une telle situation sur l'économie du pays, l'Etat et les bailleurs de fonds ont mis en œuvre des projets qui ont pour but d'encourager la création et l'octroi de crédits à des conditions avantageuses.

En face des risques et afin d'être indépendant par un endettement vis-à-vis des bailleurs de fonds, il nous apparaît fondamental de tout faire pour opter pour l'autofinancement grâce à la plus-value dégagée de son activité. Cela implique bien sur une gestion financière saine, une production et un taux de productivité soutenus et un coût de production le plus bas possible pour faire face à la concurrence. A partir mes étude sur se sujet j'ai conclu que :

- L'entreprise est le noyau de l'économie des pays en raison de sa grande contribution et de son rôle efficace dans le développement des pays.
- Le secteur de l'exploitation connaît de nombreux problème que les entreprises économiques doivent considérer avec réflexion et œuvrent pour soutenir les projets d'exploitation et les financer de diverses manières.

Conclusion générale

- Compte tenu du manque de capacités personnelles des propriétaires des entreprises, les banques sont considérées comme l'une des solutions qui contribuent au financement de ces entreprises par des crédits.
- Le rôle de la banque ne se limite pas à l'octroi de prêts, mais également l'avancement du projet d'exploitation.
- Le secteur de l'exploitation joue un rôle positif dans la création d'emplois et l'élimination du chômage et création de la valeur ajoutée.

Suggestions :

- Encourager la mise en place des institutions financières spécialisées dans le financement des exploitations.
- Fournir des facilités dans le domaine de l'exploitation en vue de sa promotion
- Créer de nouveaux mécanismes permettant aux banques d'encourager ces projet.
- Mettre en évidence les institutions de capital-risque, et développer des modes de crédit-bail et activer le marché institutionnel.

Rechercher des prospects :

Il ne fait aucun doute que malgré l'effort déployé pour mener à bien cette recherche, elle présente certaines lacunes dans notre adhésion au sujet et les ressources limitées et la situation sanitaire et épidémiologique dans le pays qui ont conduit à la fermeture des universités et des bibliothèques, et nous laissons ainsi les perspectives de recherche ouvertes pour d'autres études à l'avenir, qui sont les suivantes :

- Quelles sont les technologies modernes pour les banques qui à utilise pour financer les entreprise.
- Le rôle de l'institutionnel finance-exchange comme alternative de financement moderne.

Bibliographie

- André SIGONNEY, « La PME et son financement », Organisation. Paris, 1994.
- Bernard YVES, Jean Claude Coli, <dictionnaire économique et financier>, Seuil, Paris, 1996.
- CAPUL Jean-Yves, « L'économie et la science sociale de A à Z », Edition Hatier, Paris, France, 2005.
- CAPUL Jean-Yves, « L'économie et la science sociale de A à Z », Paris, France, 2004, p164.
- CHANTAL B, MARTINE P, « Economie et gestion de l'entreprise », 4^{ème} Edition, France, 2006,
- Christian Louis, « Les finances des entreprises publiques », Librairie générale des droits et des jurisprudences, Paris, 1974,
- CONSO Pierre, HEMICI Farouk, « Gestion financière de l'entreprise », 10^{ème} Edition, Paris, France, 2002.
- DSCG 2, Finance ; Manuel et applications, 2^e édition, DUNOD, p409.
- Document du CPA, « Les crédits d'exploitation ».
- Economica, Paris, 1993, p172. Patrice VIZZAVONA, « Gestion financière », Atol, Paris, 1996.
- Farouk BOUYACOUB, « L'entreprise et le financement bancaire », Casbah, Alger, 2000, p.81.
- G. de PALLENS et J.-P. JOBARD, « Gestion financière de l'entreprise », Sirey, Paris, 1997,.
- HADJ SADOUK Tahar, « Les risques de l'entreprise et de la banque », Msila, Algérie, 2007,.
- Josette PIL VERDIER-LATREYTE, « finance d'entreprise »,
- L.HONORE, « gestion financière », Nathan, Paris, 2000,
- Mémoire de magister université d'Oran .2007 ; Les circuits de financement des PME en Algérie ; Boukross Djamila.
- Michel ALBOUY, « financement et coût du capital des entreprises », Eyrolles, Paris, 1991, p95.
- Océane et Orane : ce qu'il faut savoir pour bien les utiliser », Option Finance, n°787, 1^{er} juin 2004,.

Pierre CONSO, « La gestion financière de l'entreprise », Dunod, paris, 1985,

Philippe GARSUAULT et Stéphane PRIAMI, « Les opérations bancaires à l'international », CFPB, Paris, 1999,

SIBF, « cours de techniques bancaire ».

www.banque-info.com.